



Transmission en agriculture

4 scénarios prospectifs à 2025



Barbara Bour-Desprez

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Dominique Brinbaum

Inspectrice générale de l'agriculture

Jean-Pierre Chomienne

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Jean-Marie Seillan

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Avec la contribution des membres du groupe projet :

Didier Garnier, Luc Guyau, Christophe Patier, Jean-Marie Travers
(Inspecteurs généraux de l'agriculture),
Sylvain Marty, Jean-Noël Ménard, Philippe Quainon, Xavier Toussaint
(Ingénieurs généraux des ponts, des eaux et forêts)

Comité de pilotage présidé par
Jean-Marie Gilardeau, enseignant en droit rural à l'université de Poitiers

Appui méthodologique de
Bruno Hérault, directeur du centre d'études et prospective du ministère de l'agriculture
Anick Leblanc Cuvillier, documentaliste au CGAAER

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	5
INTRODUCTION	7
PÉRIMÈTRE ET MÉTHODOLOGIE	7
1. Définition de la transmissibilité et repérage de ses déterminants	7
2. Justification du choix de la méthode des scénarios et des variables retenues	8
3. Conduite des chantiers de capitalisation du matériau et de consultation	8
4. Élaboration des scénarios : une construction par étapes et un récit	9
5. Leviers et outils de la transmission au service de la transmissibilité	9
6. Accompagnement des étapes de la démarche par le comité de pilotage	10
7. Valorisation de la démarche prospective	10
PREMIÈRE PARTIE : DIVERSITÉ ET DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ ET DE SA TRANSMISSION	11
1. Des déterminants multiples de l'activité agricole	11
1.1. La démographie agricole entre continuité et signaux de rupture pour l'avenir	11
1.1.1. Une dynamique ancienne de réduction de la main d'œuvre familiale	11
1.1.2. Des exploitations moins nombreuses et plus grandes	12
1.1.3. Une population agricole plus diversifiée	13
1.1.4. Des ruptures en germe	14
1.2. Des agriculteurs qui s'adaptent à la modification du contexte économique	15
1.2.1. S'adapter à une volatilité croissante des marchés	15
1.2.2. Rechercher des économies d'échelle	16
1.2.3. Conforter les performances économiques des unités de production	16
1.2.4. Impliquer l'aval des filières	19
1.3. Des formes d'entreprises qui évoluent	19
1.3.1. Adapter la forme juridique de l'exploitation	19
1.3.2. Mobiliser des capitaux extérieurs	20
1.4. Un modèle en évolution	21
1.4.1. Les paradoxes du métier	21
1.4.2. Une profession entre préservation des valeurs et banalisation	21
1.4.3. La capacité à intégrer des innovations, clef de l'avenir	22
1.5. La montée en puissance des préoccupations environnementales	23
1.5.1. La gestion de l'eau, facteur d'intégration de l'environnement par les agriculteurs	23
1.5.2. Des agriculteurs acteurs pour l'environnement et le climat	24
1.6. Des territoires en mutation	24
1.6.1. Des territoires plus spécialisés	24
1.6.2. La place de l'agriculture dans des territoires où domine le modèle urbain	25
1.7. De nouvelles dynamiques pour la Politique agricole commune	26
2. Une transmission des entreprises agricoles réglementée et soutenue	27
2.1. Des outils divers mobilisant des moyens importants	27
2.1.1. Une profession encadrée depuis les années 60	27
2.1.2. Un accès à la profession soutenu financièrement mais sous conditions	28
2.1.3. Des moyens publics importants consacrés à l'installation	29
2.2. Un bilan nuancé	31
3. Un nouveau cadre pour les années 2014-2020	32
3.1. De nouveaux objectifs et de nouveaux outils	32
3.2. Une politique régionalisée	34

DEUXIÈME PARTIE : QUATRE SCÉNARIOS POUR 2035	35
1. Les constantes et les discriminants de scénarios.....	35
1.1. Les constantes des différents scénarios.....	35
1.1.1. Des attentes toujours fortes de la société à l'égard de l'agriculture.....	35
1.1.2. Un report prévisible de l'âge de départ à la retraite	35
1.1.3. Des agriculteurs aspirant à des conditions de vie convenables.....	35
1.1.4. Un métier d'agriculteur exigeant des compétences.....	36
1.1.5. Un capital important mobilisé dans les entreprises	36
1.1.6. Un marché du foncier de plus en plus tendu	36
1.2. Les déterminants différenciant les scénarios.....	36
1.2.1. Le contexte économique	36
1.2.2. Les politiques publiques	36
1.2.3. La prise en compte de l'environnement	37
2. Les quatre scénarios et leurs stratégies.....	41
2.1. Des agricultures héritées	43
2.1.1. Il était une fois en 2035... ..	45
2.1.2. Une stratégie de préservation et d'adaptation.....	48
2.2. Le scénario 2 : des agricultures contractualisées.....	51
2.2.1. Il était une fois en 2035... ..	53
2.2.2. Une stratégie de contractualisation	56
2.3. Le scénario 3 : des fermes firmes	59
2.3.1. Il était une fois en 2035... ..	61
2.3.2. Une stratégie de libéralisation de l'économie	64
2.4. Le scénario 4 : des agricultures territorialisées	67
2.4.1. Il était une fois en 2035... ..	69
2.4.2. Une stratégie de valorisation des territoires	72
2.5. Regard d'ensemble sur les quatre scénarios.....	73
3. Approche de la transmissibilité des entreprises agricoles selon certaines filières.....	74
CONCLUSION	77
DISCUSSION.....	79
ANNEXES	81
Annexe 1 : Lettre de mission	83
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	86
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés	89
Annexe 4 : Comité de pilotage.....	91
Annexe 5 : Récapitulatif des variables par composante	92
Annexe 6 : Construction des scénarios	94
Annexe 7 : Régression logistique	96
Annexe 8 : La LAAF et les scénarios	104
Annexe 9 : Effet des scénarios sur la transmissibilité	106
Annexe 10 : Les filières à travers les scénarios	108
Annexe 11 : Bibliographie.....	112

Résumé

Cet exercice prospectif a été réalisé au sein du CGAAER à la demande du ministre chargé de l'agriculture, en complément des travaux de FranceAgriMer sur l'avenir des filières. Il a été conduit en lien avec le Centre d'études et de prospective, et avec l'assistance des services statistiques du ministère. Un comité de suivi, présidé par Monsieur Jean-Marie Gilardeau, a permis d'en valider les étapes clefs.

L'analyse de l'ensemble des déterminants de la transmission qu'il s'agisse de tendances lourdes ou de signaux faibles, a permis de dessiner quatre scénarios contrastés. Ils s'inscrivent dans des contextes économiques et politiques différenciés. En revanche, les attentes de la société, la tension sur le foncier, l'importance du capital et l'exigence du métier sont constantes quels que soient les scénarios, ainsi que la perspective d'évolution vers une agriculture multiperformante.

C'est sur la base de ces futurs possibles qu'a été conduite la réflexion sur les stratégies et les leviers à actionner pour faciliter la transmission.

Le scénario de la continuité, « Des agricultures héritées », conduit à la diminution du nombre d'entreprises agricoles par agrandissement, au développement des sociétés et à une lente érosion du potentiel de production ; ceci avec une nette différenciation des politiques régionales. La préservation de l'usage agricole du foncier, le ciblage des aides à l'installation sur certains territoires ou systèmes, l'équilibre entre incitation et réglementation environnementale y apparaissent comme favorables à la transmission de l'activité.

Le scénario de la sécurisation « Des agricultures contractualisées » permet un maintien du potentiel de production, avec une agriculture performante techniquement, qui contractualise avec l'aval et dont la technicité permet une bonne prise en compte de l'environnement. La sécurisation de l'activité agricole y est assurée par le développement des dispositifs assuranciers. Les formes sociétaires progressent, le capital des entreprises agricoles s'accroît, tandis que le nombre des agriculteurs diminue et que certains territoires fragiles sont marginalisés. Face au coût croissant du capital productif, la mobilisation de fonds d'investissement dédiés et le portage transitoire du capital par les collectivités sont de nature à favoriser la transmission.

Dans le scénario libéral, « Des fermes firmes », les industriels et les distributeurs contrôlent les filières. L'organisation collective des agriculteurs par filière leur donne un pouvoir de marché. Une agriculture techniciste à caractère industriel permet de répondre aux exigences sociétales grâce à des process prenant en compte les caractéristiques du milieu. Elle se développe sous forme de PME aux formes diversifiées et conduit à une multiplicité de statuts (chef d'entreprise, associé, gérant, cadre salarié, ouvrier). Le niveau de compétence des responsables d'entreprises et des salariés s'accroît. L'aval et des fonds d'investissement entrent au capital des entreprises agricoles. Celles-ci, ont recours aux outils juridiques de droit commun régissant les PME, en particulier lors de la transmission. Cependant en marge de cette agriculture d'entreprise, une agriculture d'intérêt territorial fait l'objet d'un traitement spécifique.

Le scénario des territoires, « Des agricultures territorialisées » s'appuie sur la proximité qui fait l'objet d'un consensus. Avec le soutien des pouvoirs publics, les agriculteurs, acteurs des territoires, développent une activité diversifiée et écologiquement intensive dans des entreprises le plus souvent sous responsabilité familiale. Ils mettent en œuvre des démarches collectives autour de la valorisation des produits et de la gestion de l'espace. La restructuration freinée en début de période et l'émergence de néo-exploitations ralentit la diminution du nombre d'exploitations. La transmission de l'activité agricole y est dépendante de l'adaptation du contrôle des structures aux enjeux locaux, de la contractualisation et de la rémunération des services environnementaux ; mais aussi du ciblage territorial des soutiens publics à l'agriculture de proximité et de l'engagement des collectivités territoriales.

Les scénarios présentés et les stratégies associées à chacun d'eux mettent en évidence trois questions déterminantes pour la transmissibilité de l'activité agricole :

- la gestion des risques, qu'ils soient de nature économique, biologique ou climatique : la capacité des acteurs des filières et des territoires à favoriser l'émergence d'outils de gestion des risques et la mobilisation de mécanismes assuranciers sont déterminantes pour l'attractivité économique de l'activité. Elle nécessite l'engagement politique des acteurs professionnels et publics ;
- la mobilisation du financement du capital d'exploitation : l'augmentation tendancielle du montant du capital d'exploitation n'est significativement enrayée dans aucun des scénarios et certains l'amplifient. Ce qui impose le recours à des investisseurs extérieurs à l'entreprise. Les outils juridiques et fiscaux favorisant cette entrée de nouveaux investisseurs au capital des entreprises agricoles sont à assortir d'instruments financiers modernes permettant d'assurer la mobilité des capitaux investis ;
- l'acquisition des compétences indispensables à la maîtrise de l'innovation technique ou organisationnelle par les agriculteurs : dans tous les scénarios la capacité à gérer une entreprise dans un contexte incertain et l'aptitude à intégrer des innovations sont déterminantes pour la transmission de l'activité.

Au delà de ces questions, le rapport met en évidence la spécificité et la cohérence des stratégies propres à chaque scénario et les choix qu'elles impliquent pour les pouvoirs publics.

Mots clés : transmission, exploitation agricole, scénario, prospective

Introduction

Cet exercice prospectif a été réalisé à la demande du ministre chargé de l'agriculture, en complément des travaux de FranceAgriMer sur l'avenir des filières. La lettre de mission place cet exercice dans la perspective d'un modèle d'évolution de l'agriculture conciliant performance économique et écologique.

La définition du projet d'exploitation au moment de la transmission apparaît comme une étape clé d'intégration des données économiques et environnementales. L'ensemble des déterminants de la transmission sont à analyser, tant en termes de tendances que de signaux faibles, pour dessiner les scénarios envisageables. C'est sur cette base que reposent l'approche des futurs possibles et la réflexion sur les leviers à actionner pour faciliter la transmission dans les différentes configurations.

Périmètre et méthodologie

La reproduction durable de l'activité agricole résulte des rapports que l'exploitation agricole entretient avec son environnement au sens large :

- lien économique d'insertion dans les filières amont et aval conditionnant le revenu,
- lien social dans les réseaux locaux professionnels ou non professionnels,
- lien écologique assurant le renouvellement des ressources naturelles sur le long terme.

C'est ce qui fait l'exploitation viable, vivable, transmissible et reproductible.

L'avenir des exploitations agricoles ne peut plus être évalué exclusivement à l'aune de leurs performances économiques, même si elles restent essentielles. D'autres questions sont déterminantes pour le renouvellement des générations :

- l'agrandissement des structures entre en concurrence avec l'installation,
- l'uniformisation des techniques de production est un risque écologique pour le lien au territoire,
- la dimension symbolique de la relation homme - nature pèse sur la représentation sociale de l'activité agricole et son image, facteur déterminant de la motivation des jeunes.

1. Définition de la transmissibilité et repérage de ses déterminants

Une définition succincte de la transmissibilité pourrait être la « capacité des systèmes d'activité agricole à se pérenniser », qu'il s'agisse de reproduction à l'identique ou de restructuration.

La diversité des facteurs d'influence sur la transmission conduit à :

- les recenser : démographie, contexte économique, modèle social, image de l'agriculture, innovation, environnement, contexte politique et institutionnel ;
- les explorer au regard de la statistique, de la bibliographie et des discussions avec les acteurs.

Les facteurs déterminants de la transmission à l'échéance de 2025, sont ceux d'un projet d'exploitation se situant près de 10 ans au-delà, soit à l'horizon 2035. L'analyse porte :

- sur une exploration rétrospective remontant au-delà de vingt ans, afin d'identifier les tendances, en distinguant les tendances lourdes des tendances émergentes,
- sur le repérage de signaux faibles dans l'actualité.

2. Justification du choix de la méthode des scénarios et des variables retenues

La méthode des scénarios est considérée en prospective comme donnant toute latitude, à l'heure de changements importants et au regard des tendances repérées, pour imaginer de façon très ouverte la diversité des futurs possibles. Elle laisse place à la volonté des autorités pour décider des leviers d'action publique permettant d'aller vers le futur souhaitable.

Elle apparaît en cela adaptée à l'objet de la transmission et à la diversité des perceptions qu'en ont les acteurs de l'agriculture.

La réflexion ouverte au sein du CGAAER en associant la DGPAAT (devenue DGPE) et le Centre d'études et de prospective (CEP) a permis de situer la problématique et de recenser 86 variables susceptibles d'influer sur l'activité agricole et sur sa capacité de renouvellement. Ces variables relevaient de différentes composantes dont le descriptif peut être organisé par dimensions du développement durable :

- économie - foncier et capitaux,
- social et culture,
- environnement et territoire,
- institutionnel et politique - juridique et statutaire (gouvernance),

auxquelles s'ajoute l'innovation technologique, territoriale et sociale.

Chacune de ces composantes a fait l'objet d'une fiche descriptive des variables recensées, puis d'une sélection des variables plus pertinentes au regard des principaux constats relatifs à la composante et à son évolution.

Quarante variables clés ont été sélectionnées par regroupement ou par sélection au sein de chacune des composantes. Le récapitulatif des variables par composante figure en annexe 5.

3. Conduite des chantiers de capitalisation du matériau et de consultation

Le recueil de données a pris la forme de différents chantiers :

- exploration de sources documentaires, articles scientifiques, articles de presse, autres exercices prospectifs ou stratégiques, dont celui de FranceAgriMer relatif aux filières, rapports législatifs, rapports institutionnels, contributions et synthèses relatives aux Assises de l'installation, guides et publications institutionnelles, textes législatifs et réglementaires. La bibliographie exploitée figure en annexe 11 ;
- investigations statistiques en liaison avec le service statistique du ministère exploitant les données issues de recensements ou d'enquêtes ;
- conduite d'entretiens aux niveaux national et régional avec des professionnels de l'agriculture, ainsi que des représentants de l'administration. La liste des personnes rencontrées figure en annexe 2.

L'ensemble de ces travaux visait à documenter les différents déterminants de la transmission pour alimenter l'analyse rétrospective et l'identification des tendances, ainsi que le descriptif des mécanismes et dispositifs d'aide ou d'appui à la transmission.

Un regard a été porté sur quelques filières en fonction desquelles a été fait le choix des régions visitées (filière vitivinicole en Languedoc-Roussillon, élevage et céréalisation en Lorraine). L'étude sur la transmission des exploitations, réalisée par la DRAAF Bourgogne, a inspiré la démarche retenue.

L'échelonnement des travaux a permis dans le même temps et au fil de leur avancement de confronter les éléments qui s'en dégageaient entre eux, ainsi qu'avec le point de vue de nos interlocuteurs, en particulier dans le cadre des entretiens.

4. Élaboration des scénarios : une construction par étapes et un récit

Pour chacune des 4 à 5 variables descriptives des différentes composantes, hormis l'innovation, ont été formulées des hypothèses d'évolution au regard des tendances ou ruptures identifiées dans l'analyse rétrospective. Au sein de chacune de ces 8 composantes, la combinaison d'hypothèses compatibles a ensuite permis de dessiner plusieurs microscénarios par composante dont chacun a fait l'objet d'une rédaction et d'une désignation par un intitulé succinct. Enfin une articulation des microscénarios a conduit à des scénarios d'évolution décrits au travers des huit composantes.

Les tableaux figurant en annexe 6 (construction des scénarios) rendent compte de cette construction par étapes.

C'est au moment de la rédaction du récit, décrivant le futur envisagé et le cheminement qui y conduit, qu'a été réintroduite la composante Innovation. La rédaction des micro et macro scénarios apparaît comme une étape clé. Elle permet d'éprouver la cohérence interne du scénario tel qu'il a été construit, sa pertinence et sa plausibilité.

Les travaux ont fait ressortir des constantes communes à tous les scénarios :

- les attentes sociétales,
- un report prévisible de l'âge de départ à la retraite,
- une aspiration des agriculteurs en termes de mode de vie,
- un métier exigeant des compétences croissantes, en lien avec l'innovation,
- un capital d'exploitation de plus en plus important à mobiliser,
- un marché du foncier qui se tend.

Trois éléments sont discriminants dans la construction des scénarios :

- le contexte économique,
- les politiques publiques communautaire et nationale,
- le niveau de prise en compte de l'environnement.

5. Leviers et outils de la transmission au service de la transmissibilité

Pour chacun des scénarios les éléments favorables ou défavorables à la pérennité de l'activité agricole et au renouvellement des générations ont été identifiés. Ils ont été débattus avec les parties prenantes à la démarche prospective afin d'identifier les outils d'optimisation de la transmission adaptés à chaque scénario.

Les leviers et outils envisagés ont été alors confrontés avec l'état des lieux des dispositifs existants, pour caractériser les évolutions à apporter selon les choix qui seraient faits.

6. Accompagnement des étapes de la démarche par le comité de pilotage

Le comité de pilotage, présidé par Jean-Marie Gilardeau, a réuni autour du CGAAER, de la DGPE et du CEP (Centre d'études et de prospective), les Jeunes Agriculteurs, FranceAgriMer, la FNSAFER, le Crédit agricole. La composition du comité de pilotage figure en annexe 4. Il a été installé le 20 mars 2014 et s'est réuni à quatre reprises pour examiner le choix des variables, les tendances repérées, puis les scénarios et enfin les leviers d'action sur la transmission. C'est sur la base des discussions en comité de pilotage, ainsi que d'un travail collégial au sein des sections « Économie, filières et entreprises » et « Prospective, société, international » du CGAAER que se sont orientés les travaux.

7. Valorisation de la démarche prospective

Les discussions intervenues, autour de l'état des lieux, puis des scénarios ainsi que des dispositifs et de l'accompagnement de la transmission constituent une première valorisation de la démarche.

Engagés à la suite d'une sollicitation des Jeunes Agriculteurs auprès du ministre, les travaux ont fait l'objet d'un retour vers les Jeunes Agriculteurs.

Le rapport du CGAAER est mis en ligne et fait l'objet d'une publication synthétique de quatre pages en lien avec le CEP.

Première partie : Diversité et dynamique de l'activité et de sa transmission

1. Des déterminants multiples de l'activité agricole

1.1. La démographie agricole entre continuité et signaux de rupture pour l'avenir

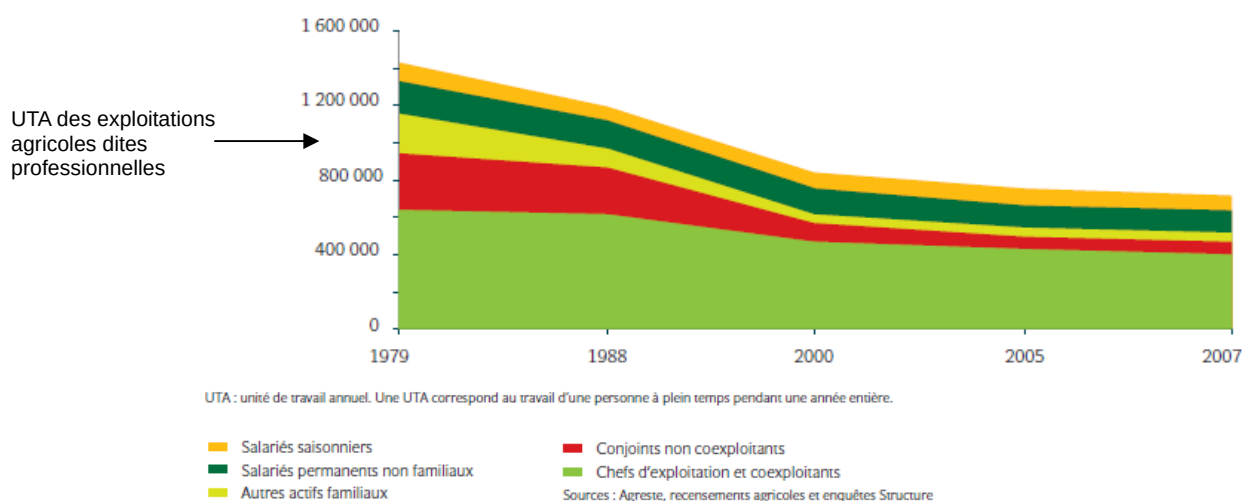
1.1.1. Une dynamique ancienne de réduction de la main d'œuvre familiale

Les statistiques¹ font apparaître de longue date une diminution de l'emploi agricole et du nombre d'exploitations.

Dès 1949, René Courtin, soulignait que la population active agricole était passée de 8,3 à 7,4 millions de 1896 à 1946. La modernisation de l'agriculture portée par la Jeunesse agricole catholique (JAC) et impulsée par l'État dans les années 50, le besoin en emplois industriels des « trente glorieuses » et les gains de productivité spectaculaires² de l'activité agricole ont accéléré la réduction de l'emploi agricole. Celle-ci ne se ralentit qu'à partir des années 2000 (réduction de 21 % de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 contre 34 % entre 1988 et 2000).

Depuis les années 1980, la diminution de l'emploi agricole s'explique par la réduction du nombre d'exploitants, mais surtout par une réduction spectaculaire de la contribution des autres membres de la famille au travail de l'exploitation. Pendant la même période, en effet, on observe le quasi-maintien en valeur absolue de l'activité salariée en agriculture (qu'il s'agisse de salariés permanents ou temporaires).

Évolution de la démographie agricole³



¹ D'après notamment « le monde agricole en tendances »...

² Entre 1949 et 1974 la production agricole française a presque doublé alors que les surfaces cultivées n'ont connu qu'une faible érosion (-1 %).

³ Une « exploitation agricole professionnelle » au sens de la statistique, est une exploitation de taille économique supérieure ou égale à 12 hectares équivalent-blé (soit 8 unités de dimension économique) et occupant au moins l'équivalent d'une personne à ¾ de temps. (Nota : depuis 2010 cette notion est remplacée par celle de petite, moyenne et grande exploitation)

1.1.2. Des exploitations moins nombreuses et plus grandes

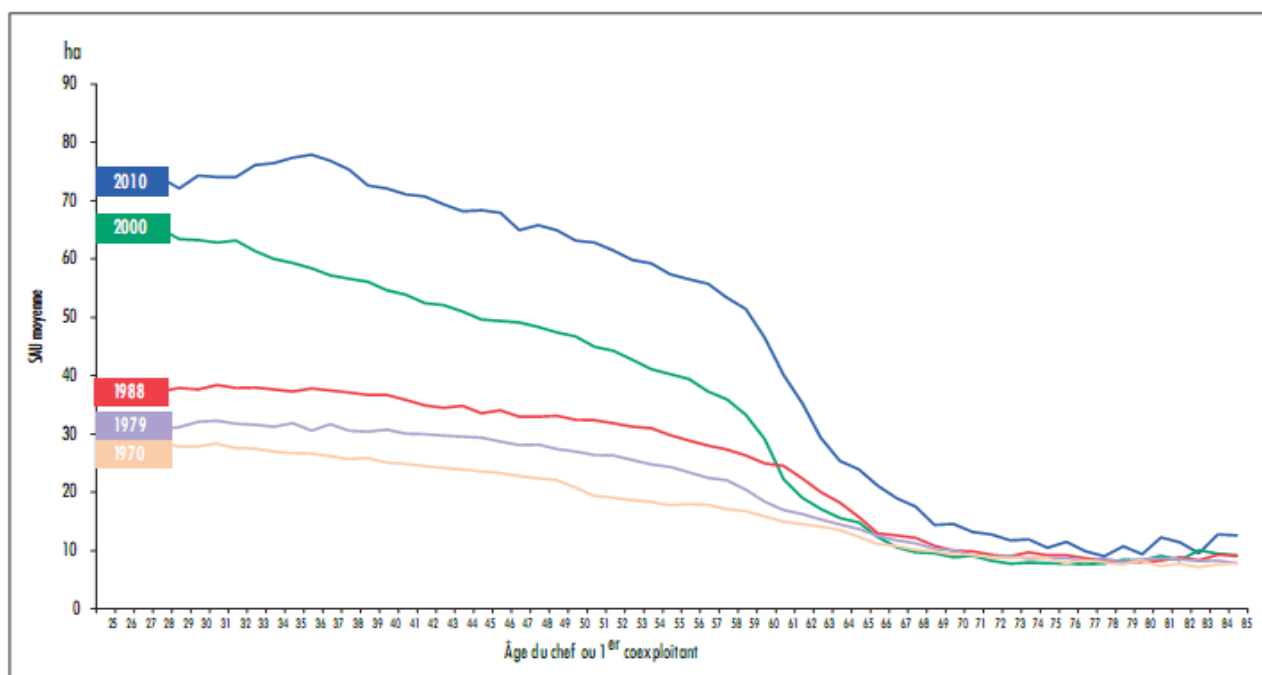
En France, les exploitations n'ont cessé de croître en surface depuis la fin du XIX^{ème} siècle et l'on observe depuis les années 60 une diminution annuelle d'environ 3 % par an de leur nombre. En raison du quasi-maintien de l'emploi salarié, la réduction du nombre d'exploitations est plus rapide que celle de l'emploi agricole.

Depuis 2003, le nombre de chefs d'exploitation recule moins vite, en moyenne, que celui des exploitations du fait du développement des sociétés ayant plusieurs co-exploitants.

« Le monde agricole en tendances » tente, à partir de l'analyse d'une série de travaux de prévision, de projeter à l'horizon 2020 le nombre d'exploitations agricoles françaises. Cet exercice, qui comporte des biais méthodologiques⁴, permet cependant de prévoir qu'en tendance le nombre d'exploitations devrait avoisiner, aux alentours de 2020, 350 000 exploitations dont moins de 250 000 exploitations professionnelles.

Dans sa publication récente sur la transmission des exploitations agricoles⁵, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) fait ressortir la tendance à l'accroissement des surfaces des exploitations, en lien avec la baisse de leur nombre. Cette tendance est à nuancer pour les plus jeunes générations.

Surface des exploitations en fonction de l'âge des exploitants



Champ : France métropolitaine

Source : Agreste – Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010

⁴ Ces prévisions tendanciennes n'intègrent pas l'effet de la fin des quotas laitiers qui pourrait accélérer considérablement la restructuration du tissu d'exploitations laitières.

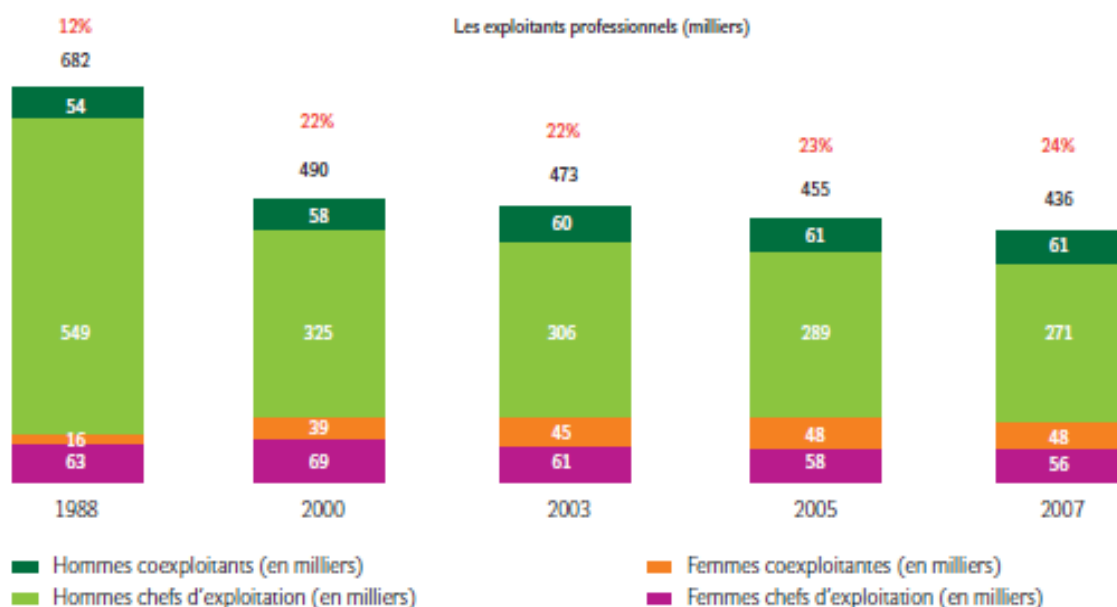
⁵ Agreste Les dossiers n°29 - septembre 2015

1.1.3. Une population agricole plus diversifiée

Historiquement, les personnes exerçant une activité agricole étaient majoritairement des enfants d'agriculteurs. Si les tendances actuelles se poursuivent, les 10 000 entrants dans le métier d'agriculteur à l'horizon 2025 auront des profils plus diversifiés⁶ et seront plus âgés, du fait notamment des arrivées tardives dans le métier.

Ces dernières années, en outre, le métier d'agriculteur s'est fortement féminisé : plus d'un quart des chefs d'exploitation sont aujourd'hui des femmes. Pour une part, cela s'explique par l'accès au statut de co-exploitant pour les conjointes d'exploitants en place, mais aussi par l'accroissement relatif du nombre d'installations féminines (22 % en 2009). La féminisation s'accompagne d'une diversification des activités et de l'émergence d'exploitations atypiques qui échappent souvent aux dispositifs d'accompagnement (40 à 45 % des installations ne bénéficiant pas des aides classiques concernent des femmes).

La place croissante des femmes parmi les exploitants et coexploitants (1988-2007)

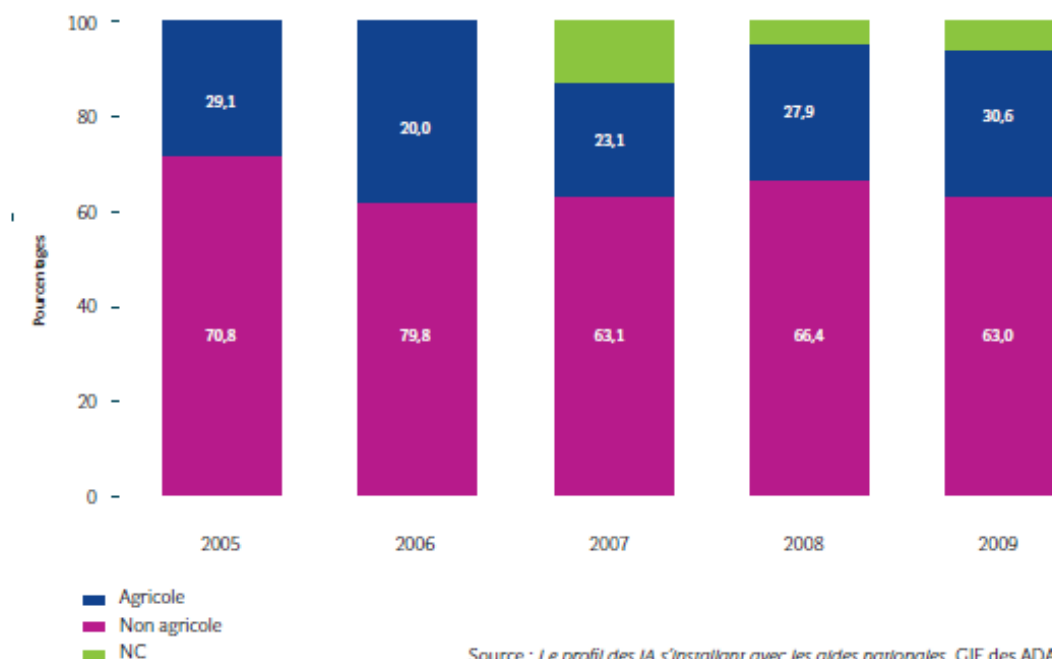


Sources : Agreste, enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007, recensements agricoles 1988 et 2000

Par ailleurs, l'accroissement de la mobilité sociale s'observe aussi pour les actifs agricoles : la part des actifs non issus de milieux agricoles va croissant et le nombre de transmissions précoces liées à une transition professionnelle augmente. L'installation hors cadre familial se concentre sur des secteurs géographiques et des productions particulières du fait de difficultés d'accès au foncier : les agriculteurs installés hors du cadre familial, choisissent plus souvent des productions à haute valeur ajoutée (maraîchage, certaines plantes aromatiques et médicinales...) et intègrent plus souvent un volet de transformation et de commercialisation dans leur modèle économique.

⁶ Illustrations extraites de « le monde agricole en tendances »

L'origine des candidats à l'installation



JA : Jeunes Agriculteurs ; GIE : groupement d'intérêt économique ; ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

1.1.4. Des ruptures en germe

Dans un rapport publié en 2015⁷, France stratégie souligne, à propos de l'emploi en agriculture, que :

- 161 000 agriculteurs professionnels cesseront leur activité d'ici 2022 et devraient être remplacés par 71 000 nouveaux actifs. La baisse du nombre d'agriculteurs se poursuivrait donc à un rythme plus modéré (- 0,8 % par an sur la période 2012-2022).
- Les pertes d'emplois en l'agriculture pourraient être moins nombreuses dans un contexte économique plus favorable à l'innovation, et seraient au contraire accrues dans une conjoncture dégradée.
- Malgré la pénibilité physique de leur activité (Klein et Long, 2012), les agriculteurs quittent rarement leur métier pour raisons de santé. La sortie du métier se fait généralement par transmission de l'exploitation, étape complexe compte tenu des enjeux fonciers et capitalistiques⁸.

Par ailleurs, deux phénomènes émergent :

- la sortie de l'activité agricole en cours de carrière, pour des raisons essentiellement économiques,
- l'allongement des carrières lié au report de l'âge de départ à la retraite.

Ces éléments conduisent des exploitants âgés de plus en plus nombreux à rester en place et induisent des entrées tardives dans le métier, ce qui s'accompagne :

- d'une rétention du foncier,
- d'une simplification des systèmes d'exploitation et du recul des investissements,
- du recours à une main d'œuvre salariée ou à des entreprises de travaux agricoles.

⁷ « Les métiers en 2022 » rapport du groupe Prospective des métiers et qualification - France Stratégie – Dares, avril 2015

⁸ Les agriculteurs détiennent les plus gros patrimoines professionnels, loin devant les autres indépendants (commerçants, artisans, professions libérales), avec une part importante de patrimoine foncier.

1.2. Des agriculteurs qui s'adaptent à la modification du contexte économique

La transmission d'une exploitation agricole est fonction de ses perspectives économiques : rendre une exploitation transmissible économiquement suppose pour les acteurs de la transmission de réunir un certain nombre de conditions.

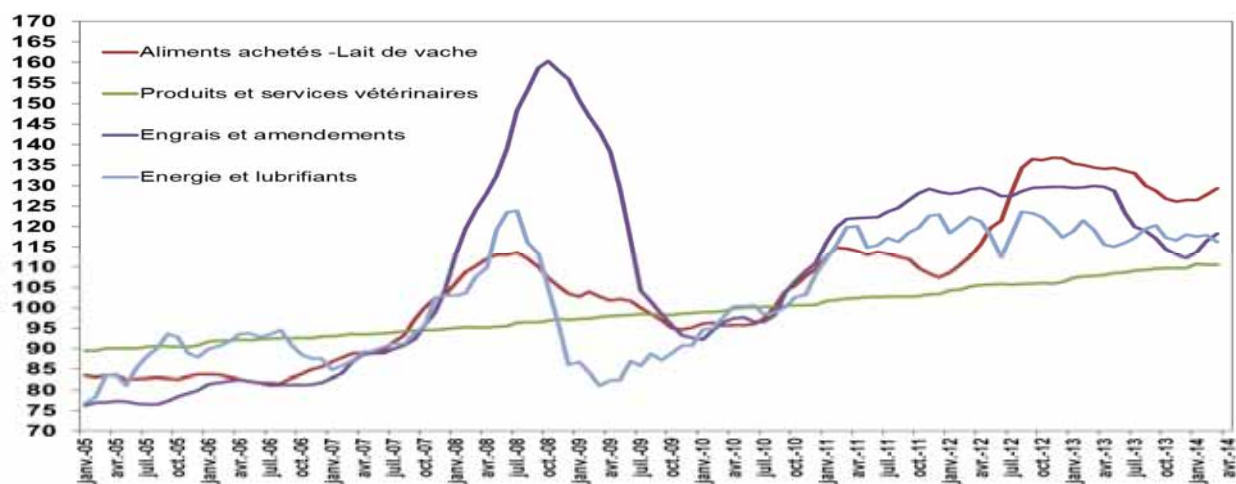
1.2.1. S'adapter à une volatilité croissante des marchés

Dans un contexte de globalisation des échanges de produits agricoles, d'uniformisation progressive des modes de consommation, de démantèlement des protections aux frontières et d'incertitudes climatiques, un accroissement continu de la volatilité des prix des produits agricoles et des principaux intrants est observé depuis les années 1990.

Prix du blé sur les marchés mondiaux



Le prix des intrants dans les exploitations laitières (V. Chatellier)



C'est la résilience face aux fluctuations des marchés qui conditionne la transmissibilité d'une unité de production agricole. Certaines politiques publiques ont d'ailleurs introduit des outils assuranciers, en particulier aux États-Unis.

La réorientation vers des marchés de proximité et de niche est une autre forme d'adaptation aux incertitudes du marché mondial : elle n'est cependant pas généralisable à l'ensemble de l'agriculture.

1.2.2. Rechercher des économies d'échelle

Les économies d'échelle sont à l'origine d'une grande part des gains de productivité de l'agriculture française au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle.

L'analyse sur longue période montre, depuis l'après-guerre, une tendance générale à la simplification des systèmes de production, avec des ateliers moins nombreux et plus spécialisés, et ceci quelles que soient les dimensions d'exploitation. La part des Orientation Technico-économique des EXPloitations (OTEX) les plus spécialisées augmente et au sein de chaque OTEX le nombre d'ateliers se réduit avec en outre une spécialisation de chacun de ces ateliers.

- Dès les années 1960, sous l'impulsion du développement agricole, les itinéraires techniques se standardisent en rationalisant l'utilisation de la main d'œuvre disponible.
- Dans les années 1970, l'élevage est abandonné dans certaines zones, il se spécialise dans d'autres, les troupeaux et la conduite de leur alimentation se simplifient.
- En parallèle, les investissements visent à accroître l'efficacité des exploitations et des outils d'aval.

Cette simplification des systèmes répond également à une aspiration à l'amélioration des conditions de travail de l'agriculteur. Ainsi en Lorraine où l'élevage régresse au profit des grandes cultures, cette évolution vers des systèmes moins contraignants se concrétise lors des phases de transmission.

Toutefois, cette spécialisation accroît la sensibilité des exploitations aux aléas liée aux cycles biologiques et au marché. Elle peut également induire des difficultés de gestion de l'environnement et du bien-être animal.

Ces limites sont dépassées par les stratégies développées dans certaines exploitations :

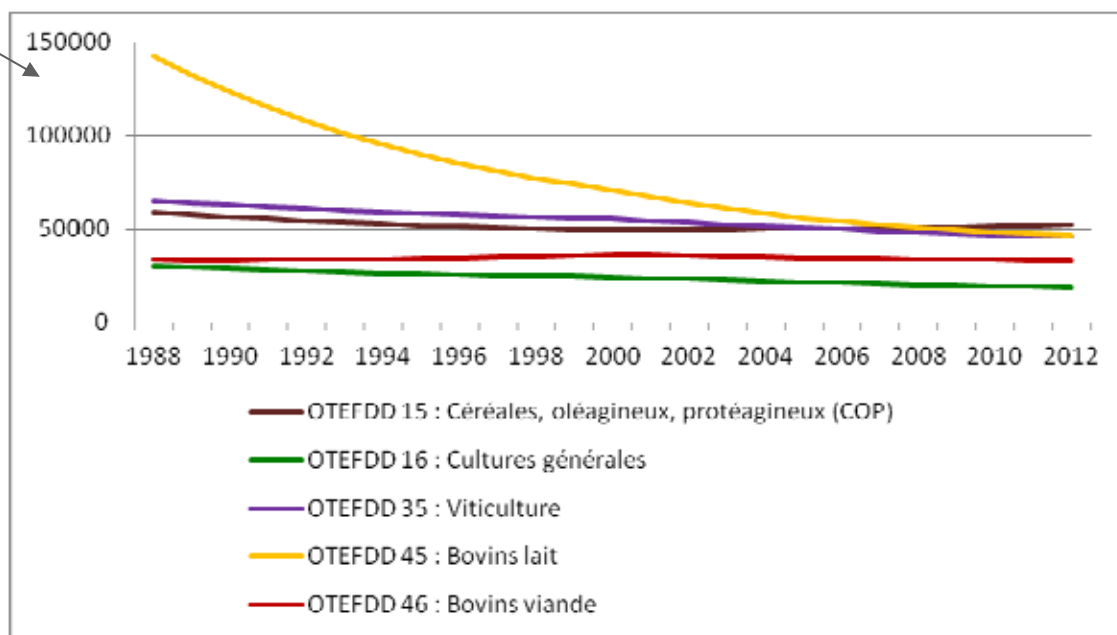
- une spécialisation de l'exploitation avec des approches collectives sur un territoire. Ceci se traduit notamment par des assolements en commun qui permettent souvent l'introduction d'une culture nouvelle avec la mise en commun des risques qu'elle génère ;
- la recherche d'une diversification des productions et de l'activité pour améliorer la résilience de l'exploitation aux risques ce qui peut se traduire par le recrutement de salariés qualifiés.

1.2.3. Conforter les performances économiques des unités de production

Les performances économiques des exploitations ont, pour une part, été améliorées par la restructuration qu'illustre l'évolution du nombre d'exploitations pour les différentes orientations technico-économiques françaises de diffusion détaillée (OTEFDD).

Effectif des exploitations en France (Source : RICA)

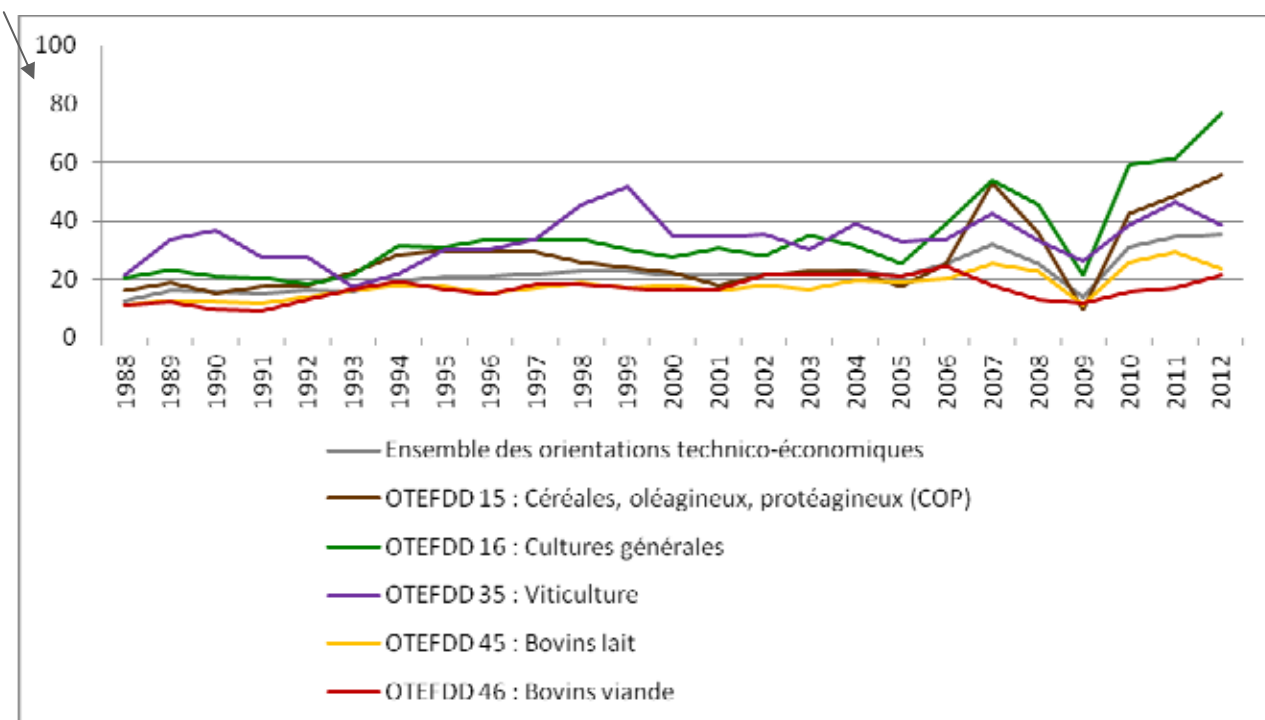
Nombre d'exploitations professionnelles par Orientation technico-économique française de diffusion détaillée



Cette restructuration est le facteur essentiel de l'accroissement des revenus d'exploitation bien qu'elle soit différenciée selon les secteurs et non directement proportionnelle à l'amélioration du revenu.

Évolution du revenu courant avant impôts des exploitations par unité de travail annuel non salariée et par OTEFDD

Revenu courant avant impôts des exploitations par unité de travail annuel non salariée (en milliers d'euros)



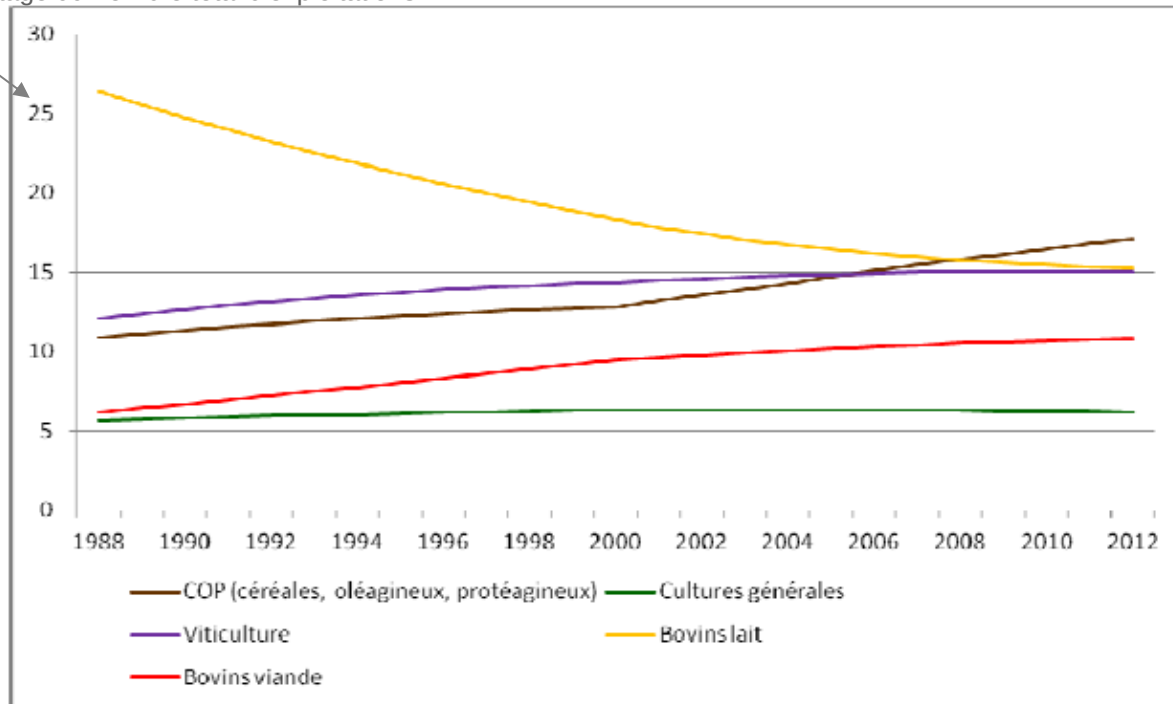
Par ailleurs, les formes sociétaires se sont fortement développées dans un double souci de rationalité économique et de conditions de travail, notamment dans le secteur laitier. Elles se traduisent par une diminution du nombre de chefs d'exploitations inférieure à celui des exploitations souligné précédemment en 1.1.2

Cette recherche de la performance conditionne la transmissibilité des exploitations à plusieurs titres :

- la régression logistique appliquée à la population des chefs d'exploitation de plus de 55 ans⁹ en fonction de leur intention de céder (bases du Recensement général agricole-RGA 2010), montre que «... plus l'exploitation est grande que ce soit en terme de PBS-produit brut standard, de SAU ou d'UTA et plus les chances de succession augmentent...». Ce constat relativise l'idée selon laquelle un montant élevé de capital à transmettre est un frein à la transmission des exploitations. Il semblerait qu'à système de production donné, les exploitations de taille économique supérieure se transmettent mieux. Les petites structures vont en effet plus facilement à l'agrandissement pour des raisons de viabilité économique, ou simplement parce que le cédant estime que son outil n'est pas à même d'intéresser un candidat à l'installation ;
- l'analyse bibliographique et les entretiens font apparaître que l'économie des filières dans lesquelles s'insère l'exploitation et la capacité à dégager un revenu pour l'agriculteur restent des préoccupations centrales. Elles déterminent les décisions relatives à la transmission d'une exploitation agricole. Même si les choix des chefs d'exploitation intègrent leurs conditions de travail, ce sont toujours les exploitations dont les performances économiques sont les meilleures qui se transmettent le plus facilement ;
- Le lien entre la transmissibilité des exploitations et la nature de leur production dominante sur la période 1988-2014 peut être apprécié en fonction de l'évolution de la part de chaque OTEX dans l'ensemble des exploitations françaises. En effet dans un contexte de diminution globale du nombre d'exploitations, certains secteurs se restructurent avec un impact plus ou moins important sur le nombre d'actifs.

Évolution de la répartition des exploitations par OTEFDD (nouvelle nomenclature des OTEX)

Pourcentage du nombre total d'exploitations



⁹ Annexe 7

1.2.4. Impliquer l'aval des filières

L'implication de l'aval des filières dans l'outil de production agricole reste exceptionnelle : la relation de l'exploitant agricole avec son aval est en général régie par un rapport de client à fournisseur. Même les coopératives restent, dans la grande majorité des cas, réticentes à s'investir dans la production primaire.

Toutefois certaines d'entre elles s'engagent pour favoriser la reprise d'exploitations dans des secteurs où les difficultés de transmission sont aiguës. Cette implication est justifiée par le souci de préserver l'approvisionnement des outils de transformation. Ainsi, certaines coopératives assurent le portage du foncier pour favoriser l'installation et, parfois, prennent un statut d'exploitant agricole.

Dans le secteur viticole, l'investissement de l'aval (négociants en vin, investisseurs) se développe sous forme d'entrée au capital de certains domaines qui ont pris une forme de Société civile d'exploitation agricole (SCEA) ou de Société anonyme (SA) commerciales.

1.3. Des formes d'entreprises qui évoluent

Les exploitations transmissibles qui offrent des perspectives de résultat sont en général des entreprises dont le niveau de capital est élevé : la poursuite de leur activité impose la mise en place de formes juridiques d'entreprise et de modalités de financement du capital d'exploitation de plus en plus élaborées.

1.3.1. Adapter la forme juridique de l'exploitation

Les formes juridiques d'exercice de l'activité agricole se sont considérablement diversifiées entre la forme individuelle historique et les diverses formes sociétaires. Dans un cadre hérité du modèle d'exploitation familiale des lois d'orientation de 1960-62, s'est affirmée progressivement une logique d'entreprise. Les lois successives ont intégré cette évolution. Ainsi en 2006, la loi ne fait plus référence à l'exploitation familiale, mais à l'entreprise agricole.

Plusieurs phénomènes incitent les agriculteurs à faire un tel choix : le souci de dissocier le patrimoine personnel du patrimoine professionnel, les dispositifs fiscaux et sociaux en vigueur, les conditions de travail, la volonté de donner une pérennité à l'entreprise face à la montée des risques.

En 2013¹⁰,

- parmi les moyennes et grandes exploitations, la part des exploitations individuelles n'est que de 52 %. Les autres se répartissent entre :
 - 12 % en groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ;
 - 27 % en entreprises agricoles à responsabilité limitée (EARL) ;
 - 9 % en sociétés autres.
- la part de la SAU mise en valeur par des exploitants établis en nom personnel continue à régresser pour atteindre 35 %, alors même que :
 - 22 % de la SAU est exploité par des GAEC,
 - 32 % de la SAU est exploité par des EARL,
 - 11 % de la SAU est exploité par d'autres formes de sociétés.

¹⁰ Source AGRESTE enquête structure 2013

Le phénomène sociétaire s'accompagne :

- du développement de la part du salariat aux dépens du travail familial,
- de stratégies de mise en commun qui prennent des formes diverses : sous-traitance à des entreprises de travaux agricoles, association en CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole), adhésion à des groupements d'employeurs, assolements en commun.

Les formes d'entreprises évoluent. Si elles mettent en valeur aujourd'hui moins de 1 % de la SAU, les sociétés commerciales (SCEA, SARL et SA) :

- se multiplient, notamment dans certains secteurs comme la viticulture,
- élargissent l'origine de leurs capitaux et mettent en place des holdings (souvent autour de la famille) pouvant conduire à une financiarisation du capital d'exploitation,
- transforment le statut des personnes qui y travaillent.

Le développement des formes sociétaires facilite la reprise des exploitations en permettant une cession progressive des parts sociales. Il accompagne le transfert de nombre d'exploitations. Toutefois, il a pu au cours des dernières années participer à l'accélération de la concentration des exploitations (cf. Partie 2).

1.3.2. Mobiliser des capitaux extérieurs

En France, l'agrandissement des exploitations s'est accompagné, depuis la fin du XIX^e siècle, de l'accroissement des capitaux engagés. Cette évolution est différente selon les régions et les orientations technico-économiques des exploitations. Cependant la terre et le bâti agricole sont, dans de nombreux territoires, l'objet de convoitises qui accroissent le coût de l'accès au foncier rural.

Cette situation est très diverse selon les territoires en fonction de :

- la place du fermage (quart nord-est),
- l'attrait résidentiel et touristique de certaines zones rurales,
- l'anticipation des changements d'usage des terres,
- le morcellement de la propriété foncière.

Pour y faire face plusieurs instruments sont mobilisables :

- le statut du fermage : les exploitants bénéficiant de terres en fermage sont assurés d'avoir accès dans la durée au foncier, base de l'outil de production, et ceci, pour des coûts très raisonnables en dépit de certaines pratiques de valorisation des droits qui sont attachées au fermage ;
- l'adaptation des outils de la transmission : le schéma traditionnel, qui conduisait le repreneur à se voir attribuer le capital et le siège d'exploitation, les autres héritiers devenant porteurs du foncier, ne permet plus de faire face à l'augmentation du coût des reprises. Aussi les membres de la famille sont souvent invités à porter du capital social : des holdings familiaux peuvent ainsi être constitués.

Ces évolutions observées au cours des dernières décennies, contribuent à modifier le lien du chef d'exploitation et de sa famille avec l'exploitation, à un rythme variable selon les régions et l'orientation dominante des exploitations.

En zone de montagne, les exploitations agricoles restent encore individuelles et associent souvent à la production agricole des revenus familiaux issus d'autres activités.

Enfin, en lien avec une recherche de proximité entre production et consommation, des financements participatifs (« crowdfunding »), d'abord en viticulture, arboriculture et maraîchage, plus récemment en élevage (achat de vaches laitières) commencent à émerger.

1.4. Un modèle en évolution

1.4.1. Les paradoxes du métier

Le secteur agricole est à la fois marqué par :

- une organisation et des conditions de travail difficiles au regard des revenus de l'activité :
 - Même si la rationalisation des équipements et les organisations collectives permettent d'importants progrès, les conditions physiques d'exercice et les risques professionnels en agriculture restent comparables à ceux du BTP. Pour 60 % des exploitants la durée du temps de travail dépasse 45 heures par semaine et 56 % d'entre eux travaillent le dimanche.
 - Si l'intérêt pour leur travail et l'attachement à leur métier caractérisent les agriculteurs, 35 % seulement d'entre eux (moins que les ouvriers spécialisés)¹¹ jugent avoir plus de satisfactions que d'insatisfactions au travail.
- Un meilleur niveau de formation des agriculteurs mais des lacunes dans leur accompagnement :
 - Alors que le niveau de formation initiale des agriculteurs s'est élevé, les 30 % d'agriculteurs les mieux formés sont aussi ceux qui ont le plus recours à la formation continue et aux outils de conseil et développement agricole¹² quelle qu'en soit la nature.
 - Le nouveau contexte de l'agriculture met en relief les limites du conseil agricole qui a insuffisamment développé :
 - ♦ les références pour la mise en place de systèmes alternatifs aux modèles dominants¹³,
 - ♦ la sensibilisation à la médiation pour prévenir ou résoudre les conflits liés à l'organisation sociétaire.

1.4.2. Une profession entre préservation des valeurs et banalisation

Trois phénomènes, la transmission de valeurs, le rapport cédant-repreneur et le regard de la société, se conjuguent au moment de la transmission des exploitations.

- La transmission va au-delà du seul outil de production

Elle recouvre un statut, une histoire et une série de valeurs, même si seulement 20 % des exploitations sont encore des exploitations familiales^{14/15}. En effet le repli du modèle d'exploitation fondée sur le travail familial s'est accéléré depuis le début des années 1990, avec une part du travail salarié passant de 21 % en 1988 à 33 % en 2011¹⁶.

¹¹ Céline Bessières 2010

¹² Dépenses annuelle de formation continue et de développement supérieur à 1 000 euros contre seulement 650 euros en moyenne.

¹³ Évaluation du développement agricole CGAAER

¹⁴ François Purseigle

¹⁵ Jean-Michel Sourisseau – CIRAD : « Une exploitation est familiale quand il existe des liens organiques entre la famille et l'unité de production, et une mobilisation du travail familial : c'est la construction du revenu de la famille qui structure la logique de l'exploitation familiale. »

¹⁶ Source AGRESTE cité par Jean Pluvinage « L'exploitation agricole entre famille et entreprise : 60 ans de débats et d'itinéraire de recherche personnel »

- La transmission d'un patrimoine
 - est un acte dynamique mais irréversible qui s'inscrit pour le cédant dans une double logique :
 - ♦ celle de l'entreprise pour laquelle le cédant recherche un compromis entre son revenu et ses conditions de vie après son départ, et la pérennité d'un outil professionnel qu'il a façonné,
 - ♦ celle de la famille et du souci d'équité entre les héritiers.
 - est aussi un projet avec de multiples étapes qui souvent s'inscrivent dans le temps et font intervenir de nombreux acteurs de statut divers.

Au-delà de la stratégie de l'entreprise à transmettre, la réussite repose sur l'organisation et la qualité du dialogue entre les deux parties pour faire émerger un objectif commun prenant en compte les besoins du cédant et du repreneur, voire leurs divergences d'intérêts.

- L'entrée dans le métier dépend autant des attentes du repreneur que de celles du cédant :
 - les cédants au long de leur carrière se sont forgés une image de leur métier et de leur exploitation qui influence leurs choix au moment de la transmission. Dans certains cas, ils estiment préférable de céder leur exploitation pour l'agrandissement plutôt que pour une installation car ils la jugent soit non viable, soit non vivable. Dans d'autres cas, ils sont à la recherche de repreneurs partageant leurs valeurs et le modèle d'agriculture qu'ils portent ou appartenant aux réseaux qu'ils fréquentent. La sélection des candidats à la reprise par les cédants repose ainsi en priorité sur les valeurs partagées et l'intégration sociologique et professionnelle à des réseaux ;
 - les aspirants agriculteurs veulent devenir chefs d'entreprise et préserver leur indépendance dans la conduite de leurs projets. Cette aspiration peut leur apparaître incompatible avec la nécessité d'une entrée dans une société pour des raisons de coût d'accès au métier. La formation initiale est sans doute insuffisamment axée sur l'un et l'autre de ces enjeux ;
 - l'ouverture grandissante de l'exploitation vers le reste de la société contribue à aligner les aspirations des jeunes issus de milieux agricoles sur celles du reste de la société. L'agriculture devient un métier comme un autre et tend à s'éloigner de la « vocation » et du « mode d'existence ». Les attentes des jeunes qui font le choix du métier d'agriculteur diffèrent peu de celles de leur génération.
- Le regard de la société peut handicaper certaines productions. Ainsi l'image dans la société de certaines productions comme l'élevage hors sol, peut faire obstacle à la transmission des exploitations, alors qu'elles sont perçues par les agriculteurs eux-mêmes comme à la pointe de la technique. Les exigences de mise aux normes qui renchérissent pour les agriculteurs le coût de la reprise ne parviennent pas à lever ces réticences. La perception d'une industrialisation des productions touche également à la dimension symbolique de la relation homme-nature et dégrade la représentation sociale de l'activité agricole et son image, facteur déterminant de la motivation des jeunes.

1.4.3. La capacité à intégrer des innovations, clef de l'avenir

La transmission des exploitations agricoles dépend de leur capacité à relever trois défis :

- le défi de la compétitivité, en conciliant performance, environnement et progrès social,
- le défi de la qualité dans toutes ses dimensions (sanitaire, nutritionnelle, gustative, lien au territoire),
- le défi du développement durable : produire mieux tout en répondant à une demande alimentaire qui va croître au cours des prochaines décennies.

La capacité de l'agriculture française à innover, qu'il s'agisse de techniques ou d'organisation, sera une des clefs pour relever ces défis.

Quatre familles d'innovations devraient avoir des effets significatifs sur l'exercice de l'activité agricole :

- les agroéquipements qui intègrent de plus en plus d'intelligence embarquée, alliés aux possibilités offertes par le traitement de données de masse permettront de développer une agriculture de précision en recherchant l'adaptation des pratiques à chacun des individus d'un troupeau ou d'un peuplement végétal ;
- l'émergence de la bio-économie et la capacité des entreprises agricoles à intégrer de nouvelles filières industrielles pour devenir des producteurs de molécules ;
- la montée en puissance des biotechnologies qui pourrait modifier considérablement les rapports de force entre les producteurs de différents pays ;
- l'émergence d'une agronomie du paysage qui raisonne les pratiques non plus à l'échelle de la parcelle ou de l'exploitation mais au niveau d'une zone de production.

Au cours des dernières décennies, la dynamique d'innovation s'est orientée vers la production de connaissances techniques standardisées. Aujourd'hui, avec la diversification de systèmes adaptés aux milieux, c'est surtout la capacité des chefs d'exploitation à gérer un très grand nombre de données qui permettra d'accéder à la multiperformance.

1.5. La montée en puissance des préoccupations environnementales

La reproduction durable de l'exploitation résulte des rapports qu'elle entretient avec son environnement au travers du lien écologique assurant le renouvellement des ressources naturelles sur le long terme. L'uniformisation des systèmes et des techniques de production (cf. supra) peut en effet générer un risque écologique pour certains territoires.

1.5.1. La gestion de l'eau, facteur d'intégration de l'environnement par les agriculteurs

Parmi les facteurs de rupture, Marc Halévy, prospectiviste¹⁷, identifie la rupture écologique, avec le passage d'une logique d'abondance à une logique de pénurie, pour ce qui concerne les terres arables et l'eau. Après la disponibilité du foncier, l'accès à l'eau et la préservation de sa qualité apparaissent comme des enjeux clés pour l'agriculture et pour la viabilité des entreprises agricoles¹⁸.

En effet, la qualité de l'eau a été, dès les années 1980, le premier révélateur de l'incidence de certaines pratiques agricoles sur l'environnement. Aujourd'hui 44 % du territoire de la France sont considérés comme vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole. 8 % des ressources en eau destinées à la consommation sont dans un état préoccupant par dépassement des seuils de nitrates ou de pesticides : 5 000 captages ont dû être abandonnés en 15 ans du fait du dépassement des seuils au-delà desquels les traitements de potabilisation ne sont plus admis. Malgré une stabilisation des surfaces irriguées depuis 2000 et une baisse des quantités prélevées d'un quart entre le début et la fin des années 2000, des tensions locales demeurent autour du partage des ressources.

Les travaux conduits sur la stratégie des filières agricoles et agroalimentaires françaises à l'horizon 2025 par FranceAgriMer¹⁹ ont montré que l'amont des filières a profondément évolué au cours des dix dernières années. La prise en compte des interactions entre l'activité agricole et les ressources naturelles ainsi que la demande sociétale de qualité et de modes de production respectueux de l'environnement sont à l'origine de ces évolutions.

¹⁷ REF ?

¹⁸ Évaluation de la politique de l'eau réalisée en 2013

¹⁹ REF ????

1.5.2. Des agriculteurs acteurs pour l'environnement et le climat

Pour répondre à l'enjeu climatique, l'agriculture devra aussi s'orienter vers des pratiques et des systèmes de cultures plus sobres en intrants et moins émissifs en gaz à effet de serre.

Les nouveaux agriculteurs se disent prêts à répondre aux enjeux environnementaux dans la conception de leur projet d'entreprise et dans la définition de leurs pratiques. Ils visent une agriculture globalement performante, mais souhaitent une stabilité de la réglementation environnementale suffisante pour que leurs projets ne soient pas constamment remis en question.

Le développement de pratiques agroécologiques et la maîtrise de l'artificialisation des terres agricoles permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'accroître la fixation de gaz carbonique : ce sont deux leviers auxquels le monde agricole peut faire appel pour devenir un acteur de la lutte contre les changements climatiques.

La mobilisation des intervenants du développement agricole sur ces questions, demeure une condition de l'appropriation des enjeux environnementaux par les nouveaux chefs d'exploitation comme par l'ensemble des producteurs agricoles.²⁰

1.6. Des territoires en mutation

1.6.1. Des territoires plus spécialisés

Parallèlement aux évolutions des systèmes d'exploitation, les territoires tendent à se spécialiser.

On peut observer :

- le recul des productions animales attachées aux territoires dans les zones dépourvues de signes de qualité permettant un accès privilégié au marché,
- la « végétalisation » de certains territoires agricoles à la suite de l'abandon des ateliers d'élevage,
- la régression des productions fruitières dans certains bassins historiques (production de poires du Sud-Est par exemple),
- la restructuration des bassins de collecte liée à une stratégie des entreprises de transformation particulièrement sensible dans un secteur comme le lait où les coûts de collecte pèsent significativement sur celui du produit fini,
- la présence dans des territoires particulièrement protégés d'une agriculture susceptible, par la valorisation de micro-marchés, d'obtenir des résultats économiques satisfaisants,
- la diversification des systèmes de production et le développement de productions destinées au marché local pour répondre à la demande croissante de proximité, liée aux préoccupations des consommateurs, et à la montée en puissance de certains risques (organismes importés, dégradation des sols...),
- une disparition de certaines productions dans les territoires soumis à la pression d'autres activités.

²⁰ Mission d'évaluation de la politique de l'eau et mission d'évaluation de la politique de développement agricole du CGAAER

1.6.2. La place de l'agriculture dans des territoires où domine le modèle urbain

La reproduction durable d'une exploitation dépend du lien social qu'elle entretient avec les réseaux locaux de relations non marchandes, avec les autres agriculteurs et les autres générations.

La localisation des activités agricoles sur le territoire est fonction de l'adaptation de chaque production aux conditions naturelles, sachant que, par ailleurs, les villes se sont implantées en des points où l'approvisionnement de la population était facile à assurer.

Aujourd'hui la concurrence entre les usages du sol et l'instabilité des documents d'urbanisme rendent l'accès au foncier particulièrement difficile en zone périurbaine et touristique. Le repérage des cédants dans ces secteurs est déterminant afin de pouvoir les sensibiliser à l'enjeu du maintien de la destination agricole des terres. En parallèle, l'agriculture évolue dans ces espaces vers des modèles originaux : de nouveaux besoins de proximité conduisent à l'interpénétration de l'urbain et du rural et induisent une complexification de la relation entre filières et territoires.

Inversement, la déprise agricole favorise la résidentialisation de certaines campagnes. Par ailleurs, la fermeture des paysages et l'enfrichement des parcelles agricoles touchent notamment la moyenne montagne.

En parallèle, avec la réduction de leur poids démographique, l'influence des agriculteurs dans les décisions publiques relatives à l'utilisation de l'espace rural recule.

Dans ces conditions, les facteurs clefs de réussite d'une intégration de l'agriculture dans l'économie locale²¹ sont :

- la qualité du leadership, la participation des acteurs du territoire au capital social des entreprises agricoles, la capacité à construire une gouvernance efficace, le positionnement de certaines filières, la capacité d'innovation et la mobilisation de politiques d'appui,
- la construction d'une vision partagée du projet de territoire engageant les acteurs, inscrivant l'agriculture dans un développement local appuyé sur des politiques publiques cohérentes et efficaces,
- des projets territoriaux cofinancés par les partenaires Collectivités, Agence de l'eau, Europe et un assouplissement du cadre réglementaire pour faciliter l'activité agricole dans les territoires présentant de forts enjeux environnementaux.

La forme sociétaire, qui permet aux exploitants d'être plus disponibles en s'organisant entre eux, peut faciliter le dialogue permanent avec les autres acteurs du territoire et l'intégration de l'activité agricole dans son environnement.

D'une façon générale, en dehors de certaines régions AOC (appellation d'origine contrôlée), la mobilisation des élus autour du maintien de l'activité agricole sur leur territoire reste l'exception malgré les conséquences sur l'emploi dans les outils d'aval.

La régionalisation des politiques agricoles pourrait induire des hétérogénéités entre les territoires et modifier la densité et la répartition des activités agricoles. Des reconfigurations à l'échelle des bassins de vie et d'emploi pourraient découler de politiques impulsées par des villes ou des réseaux de distribution (approvisionnement de cantines scolaires) comme l'envisage le programme national pour l'alimentation.

²¹ Le rapport de prospective du CGAAER, La France et ses campagnes 2025 – 2050, regards croisés filières et territoires

1.7. De nouvelles dynamiques pour la Politique agricole commune

La Politique agricole commune (PAC) est, depuis 1958, une politique commune fondatrice, tant par le cadre réglementaire qu'elle développe que par les moyens budgétaires qu'elle mobilise. De plus en plus en synergie avec d'autres politiques européennes (environnement, sanitaire, cohésion...), elle structure les relations entre le monde agricole, son aval, les autorités publiques et la société en général.

Les politiques internationales (OMC, accords bilatéraux...) déterminent le contexte d'exercice de l'agriculture en France et dans l'Union européenne : elles pèsent sur les évolutions de la PAC, politique structurante pour l'exercice de l'activité agricole.

Le contenu de la PAC, à travers notamment le niveau et les modalités du soutien qu'elle apporte, façonne l'agriculture et son insertion dans les filières comme dans les territoires.

Les objectifs assignés à la PAC par le traité constitutif de la CEE²², sont à l'origine de sa contribution à la compétitivité de l'agriculture, par la stabilisation des marchés et la modernisation des systèmes de production. Ces objectifs s'accompagnaient de la «... nécessité d'opérer graduellement les ajustements opportuns...»²³.

La PAC a fortement évolué. Depuis la réforme de 1992, avec l'instauration des aides directes aux agriculteurs, des marges de manœuvre de plus en plus grandes ont été accordées aux États membres pour sa mise en œuvre. Ces dispositions visaient à mieux prendre en compte les spécificités des agricultures européennes en termes de productions et de territoires.

Au fil des différentes réformes, la PAC, devenue plus environnementale et plus rurale, soutient moins les productions et accompagne davantage les évolutions de pratiques. Dans le même temps, les réglementations en matière sanitaire, de bien-être animal, de protection de ressources naturelles se sont élargies. La dernière réforme de la PAC de 2014-2020 s'inscrit dans ces évolutions générales. On y identifie différents éléments de nature à déterminer les adaptations futures de la PAC :

- le niveau du budget communautaire consacré à la PAC traduit une ambition pour l'agriculture. Il a toujours été un enjeu pour la France. En dépit des contraintes budgétaires pesant sur l'Union et sur les États membres, les moyens consacrés à l'agriculture ont été préservés lors de la dernière réforme. Cette question est au cœur de chaque négociation et devient de plus en plus prégnante ;
- la prise en compte de l'environnement en réponse aux attentes de la société a été renforcée au niveau européen, et aucun signe ne laisse penser que cette tendance soit susceptible d'être remise en cause ;
- l'exposition grandissante de l'agriculture aux risques reste mal prise en compte entre, d'une part l'émergence timide de dispositifs de couverture des risques liés aux aléas climatiques ou sanitaires, d'autre part l'abandon progressif de tout outil de régulation des marchés et l'absence de flexibilité des aides découplées. Elle constitue un enjeu pour l'avenir dans un contexte de forte volatilité ;
- la complexité de la transposition de la PAC, liée aux choix faits en France pour prendre en compte la diversité des productions et des territoires, conjuguée au niveau de contrainte réglementaire, liée à des impératifs de santé publique ou de préservation de l'environnement, est source de rejet de la part des agriculteurs eux-mêmes. Elle ne pourra pas être éludée dans le cadre de la prochaine réforme ;
- le développement des territoires ruraux repose dorénavant moins sur la seule activité agricole et s'intègre d'avantage dans des projets de territoires portés par différents acteurs. Cette dimension est indissociable de l'évolution de l'activité agricole et des politiques qui l'accompagnent ;

²² article 39-1 du « traité de Rome »

²³ article 39-2.b

- la décentralisation effective de la mise en œuvre de la PAC, engagée pour le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), sera une des questions majeures pour les réformes futures.

Autour de la PAC s'organise ainsi le débat de la place de l'agriculture dans notre société, et son insertion dans l'économie.

2. Une transmission des entreprises agricoles réglementée et soutenue

Le renouvellement des générations a été inscrit dans la loi d'orientation agricole de 1960 à travers le contrôle des structures. Au fil des années les outils se sont diversifiés : mise en place des prêts bonifiés en 1965, de la DJA (dotation jeune agriculteur) en 1973 pour les zones de montagne et en 1976 pour l'ensemble du territoire, exonérations sociales et fiscales dans les années 80, mise en place du fonds pour l'installation et le développement des initiatives locales, puis cofinancement avec les collectivités du programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL). Une politique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs a été mise en place en 1985 au niveau européen : elle est désormais cofinancée par le budget européen.

Globalement, jusqu'en 2013, ni les objectifs ni les dispositifs communautaires ou nationaux n'ont profondément évolué.

La réforme de la PAC 2014-2020, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014 et le transfert aux Régions de l'autorité de gestion du FEADER pour la programmation 2014-2020 dessinent un nouveau cadre pour le renouvellement des générations. La réponse qu'apporte cette refonte de la politique aux enjeux de la transmissibilité des entreprises agricoles d'ici 2025 est à analyser selon les scénarios.

2.1. Des outils divers mobilisant des moyens importants

2.1.1. Une profession encadrée depuis les années 60

Depuis les lois d'orientation de 1960, l'accès à la profession agricole est encadré. Le contrôle des structures, en soumettant la reprise des terres agricoles à une procédure d'autorisation, constitue un outil de régulation de l'accès au foncier et d'aide à l'installation en agriculture. Destiné à l'origine à soutenir l'exode rural et à faciliter l'agrandissement pour répondre au double défi de l'industrialisation de la France et de la modernisation de l'agriculture, il a été au milieu des années 70 mis au service de l'installation en agriculture pour éviter la concentration des terres.

L'objectif clairement affiché dans l'article L.331-1 du code rural est de limiter les agrandissements et de favoriser les installations de jeunes agriculteurs. Ainsi, le préfet en cas de candidatures concurrentes sur une même exploitation à reprendre doit donner la priorité à l'installation. Or il convient de constater que les décisions fondées sur cette disposition ont souvent été cassées par les tribunaux.

Enfin, les jeunes qui veulent s'installer sont prioritaires dans la rétrocession des biens ruraux que les SAFER ont acquis à l'amiable ou par préemption selon l'article 143-2 du code rural. Cette attribution est déterminante car elle conditionne l'installation de ces jeunes. Toutefois, le bilan reste nuancé comme le souligne la Cour des comptes dans son rapport de 2013 sur les SAFER.

Depuis son origine, la politique des structures a été mise à l'agenda de nombreuses lois. Tout en s'adaptant à l'émergence des sociétés, elle a évolué entre durcissement et allègement. La loi de 2006 a marqué un tournant en procédant à un allègement et à une simplification des procédures en abrogeant les dispositions qui s'étaient avérées inopérantes et en soumettant à la simple déclaration les opérations sur les biens de famille.

Cet allègement de 2006 a conduit, par le recours à des formes plus sociétaires que familiales souvent plus « capitalistiques » (SARL, SA, SAS....), à des agrandissements importants au détriment de l'installation. À la veille de la préparation de la loi d'avenir à l'automne 2012, un consensus s'est dégagé entre la profession agricole et les pouvoirs publics sur la nécessité de renforcer le contrôle des structures.

Par ailleurs, les jeunes agriculteurs ont bénéficié d'un régime particulier pour l'attribution de droits à produire ou de droits à prime : attribution de quotas laitiers ou de droits à prime pour le maintien du troupeau allaitant à partir de réserves départementales, octroi de droits à paiement unique (DPU) à partir de programmes spécifiques pour les jeunes agriculteurs, attribution gratuite de droits de plantation de vignes aux bénéficiaires de la DJA.

2.1.2. Un accès à la profession soutenu financièrement mais sous conditions

Le soutien aux jeunes agriculteurs pour faciliter la reprise des exploitations s'est enrichi au fil des ans. A la dotation aux jeunes agriculteurs et aux prêts bonifiés se sont ajoutés des exonérations fiscales et sociales, une majoration des aides à la modernisation des exploitations, des aides diversifiées mises en œuvre au niveau régional et ainsi que des aides spécifiques pour les projets innovants financés par une taxe sur le changement de destination des terres agricoles.

La DJA constitue la pierre angulaire du dispositif national. Les prêts bonifiés peuvent être octroyés avec ou sans la DJA.

La DJA a évolué, notamment sous l'impulsion de la réglementation communautaire qui est devenue plus exigeante à partir de 1999 puis 2005. Mais elle reste une aide à la trésorerie. La réglementation communautaire prévoit pour bénéficier de la DJA :

- d'avoir moins de 40 ans,
- de s'installer pour la première fois,
- d'avoir les compétences et qualités professionnelles suffisantes, définies par chaque État membre, avec la possibilité de les acquérir sous trois ans,
- de présenter un plan de développement pour les activités agricoles et de s'engager à le mettre en place,
- de se mettre aux normes en matière d'environnement, d'hygiène et de bien-être des animaux dans un délai de 3 ans.

La réglementation française a :

- d'une part, précisé certains critères communautaires :
 - les qualités professionnelles suffisantes sont vérifiées par un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) validé et un diplôme agricole de niveau IV,
 - le plan de développement doit démontrer la viabilité du projet en 5^{ème} année, mesurée par la capacité à dégager un SMIC net,
- d'autre part, introduit des critères complémentaires :
 - s'installer sur une exploitation dont l'importance permet d'être affilié à la MSA, comme chef d'exploitation, mesurée par ½ SMI (surface minimum d'installation) ou 1 200 h de travail par an (pour les sociétés le critère est ½ SMI par associé),
 - s'engager dans le délai d'un an après la décision d'octroi de la DJA à être agriculteur et à rester en place pendant 5 ans,

- s'engager à tenir une comptabilité de gestion selon les normes du plan comptable agricole,
- avoir une moyenne de revenu professionnel global inférieure à 3 SMIC au terme de la 5^{ème} année (arrêté du 17 décembre 2008),
- dégager un revenu agricole représentant au moins 50 % de son revenu professionnel global pour une installation à titre principal, ou 30 % pour une installation à titre secondaire.

Si le jeune agriculteur ne satisfait pas à ces critères, il aura à rembourser la DJA.

□ enfin, prévu des modulations

- obligatoires qui s'imposent selon les zones : plaine, zones défavorisées, montagne,
- décidées par le préfet, à partir soit de critères nationaux : zones périurbaines, systèmes ovins viande spécialisés, soit d'orientations fixées dans le code rural : installations hors cadre familial (HCF), spécificités de l'économie locale, caractère innovant du projet. La modulation par zone est obligatoire. Ces modulations de DJA ne doivent pas conduire à dépasser la moyenne de son montant par zone, ce qui limite les marges de manœuvre locales.

Le montant maximal qu'un jeune agriculteur, qui s'installe, peut recevoir au titre de la DJA et des prêts bonifiés traduits en subvention équivalente figure dans le tableau ci-joint :

Zone	Montant de la DJA (dotation jeunes agriculteurs)		Subvention équivalente Prêts bonifiés
	minimum	maximum	
Plaine	8 800 €	17 300 €	11 800 €
Défavorisée	10 300 €	22 400 €	22 000 €
Montagne	16 500 €	35 900 €	

Ministère de l'agriculture, 2012

2.1.3. Des moyens publics importants consacrés à l'installation

Toutes les aides à l'installation mises en place par le ministère de l'agriculture s'élèvent en moyenne à 300 M€/an avec les cofinancements communautaires. Les deux principales aides sont constituées de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) et de la bonification des prêts.

	Montant projet loi de finances 2013 (M€)		Caractéristiques en vigueur jusqu'en 2014
	État	Europe	
DJA	51	48	- Aide en trésorerie pour le démarrage de l'activité - Montant variant de 8 000 à 35 900 € selon la zone d'installation - Critères de modulation : niveau de revenu, installation hors cadre-familial, spécificités économiques locales, innovation, amélioration environnementale, attractivité des territoires, péri-urbain et ovins viande
Prêts bonifiés Jeunes Agriculteurs	52	15,25	- Prêts bonifiés à 1 % en zone de montagne ou défavorisée et 2,5 % en zone de plaine - Plafonnés à une subvention équivalente de 11 800 € en zone de plaine et à 22 000 € pour les autres zones

	Montant projet loi de finances 2013 (M€)		Caractéristiques en vigueur jusqu'en 2014
	État	Europe	
Exonérations fiscales	45 estimation	0	- Réservées aux bénéficiaires des aides à l'installation - Abattement de 50 % des bénéfices des 5 premières années avec une possibilité d'abattement de 100 % la 1 ^{ère} année
Exonérations sociales	43 estimation	0	Exonérations de cotisations pour les jeunes aidés ou non, âgés de 40 ans au plus, dégressive de 65 % en 1 ^{ère} année à 15 % en 5 ^{ème} année
Majoration des aides à l'investissement			Majorations d'aides dans le cadre des programmes PMBE (plan de modernisation des bâtiments d'élevage), PVE (plan végétal pour l'environnement) et PPE (plan de performance énergétique)
Utilisation du produit de la taxe sur le changement de destination des terres agricoles	Plafond 12	0	- Dispositif d'aide aux projets innovants portés par des jeunes agriculteurs aidés - Ces projets ont pour objectifs : - d'accroître les performances économiques et environnementales de l'exploitation - d'accroître l'emploi, le progrès technique, la production et la diversification - d'introduire de nouvelles productions et méthodes culturales
Attribution de droits (Ces dispositions sont modifiées par la réforme de la PAC)	-	-	- Droit au paiement unique (DPU) : pour l'ensemble des jeunes installés aidés ou non, possibilité d'obtenir des DPU supplémentaires et de revalorisation des montants détenus - Quotas laitiers : pour les jeunes aidés attribution de quotas supplémentaires en fonction de critères définis par chaque bassin laitier - Droits à primes vaches allaitantes
Total	294		

Le dispositif national d'installation répond ainsi à un cadrage du profil de l'exploitant et de son projet d'exploitation : il recouvre DJA, PIDIL et prêts bonifiés. Cependant les agriculteurs qui s'installent en dehors de ce dispositif représentent en métropole près de 2/3 des installés, plus de la moitié des emplois non salariés et plus du tiers des surfaces.

Communément appelés « Installés non aidés » (INA), ils bénéficient pour certains d'aides autres que la DJA, sous forme de subventions, crédits, conseil, accès au foncier, aux réseaux de vente, à l'information...

Certains de ces dispositifs mis en place par le ministère en charge de l'emploi (DGEFP-Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) visent des publics en difficulté et peuvent concerner des projets agricoles :

- ACCRE (aide aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise) permet, sous conditions, aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise de bénéficier d'une exonération de charges sociales pendant un an. Une avance remboursable peut également être octroyée, elle n'est pas cumulable avec la DJA,

- NACRE (nouvel accompagnement pour la création ou à la reprise d'entreprise) : piloté par le ministère chargé du travail et de l'emploi dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des dépôts. NACRE permet à des personnes, sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion durable dans l'emploi, de créer ou reprendre une entreprise en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée (avant la création pour concrétiser le montage et le financement de leur projet et après, pour être guidé dans le démarrage et le développement de leur entreprise pendant 3 ans). NACRE permet également de bénéficier de prêts bancaires à 0 % jusqu'à 10 000 €.

D'autres dispositifs sont mis en place par les Régions notamment dans le cadre d'un cofinancement du PIDIL. Mais elles notifient aussi avec d'autres collectivités territoriales des régimes spécifiques auprès de la Commission européenne. Par ailleurs des associations telles que les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR), Terres de liens soutiennent sous des formes diverses les installations. Ces dispositifs, qui mobilisent des financements limités, n'ont ni les mêmes objectifs, ni les mêmes critères de sélection des bénéficiaires et visent *a priori* des publics différents du dispositif national centré autour de la DJA. Le niveau d'utilisation de ces dispositifs hétérogènes entre les régions fait l'objet d'une analyse en cours de réalisation par l'ASP (Agence de services et de paiement), au regard de la part aujourd'hui prépondérante des installations hors DJA.

2.2. Un bilan nuancé

Un bilan mitigé de l'efficience de ces différents dispositifs a été dressé lors des Assises de l'installation qui se sont déroulées courant 2012-2013. Certes, les jeunes qui s'installent en agriculture en bénéficiant des différentes aides sont accompagnés dans leurs projets et le taux de survie de leurs entreprises à cinq ans est de 95 %. Cependant la question des conditions de vie et de revenu des jeunes agriculteurs se pose dans un environnement plus concurrentiel et plus incertain.

62 % des installations ne bénéficient pas d'aides. Cette part ne régresse pas et s'explique par les critères d'accès aux aides. L'existence des différents dispositifs dans leur forme actuelle ne constitue donc pas un levier déterminant pour l'installation.

Les installations en 2012

	Nombre	Répartition en %	Taux de féminisation en %
Moins de 40 ans aidés	5 062	38	22
Sous total aidés	5 062	38	22
Moins de 40 ans non aidés	3 470	26	39
Plus de 40 ans hors transfert d'exploitation entre conjoints	3 486	26	53
Plus de 40 ans avec transfert d'exploitation entre conjoints	1 225	9	89
Sous total non aidés	8 181	62	52
Total	13 243	100	41

Source : Observatoire de l'installation Mutualité sociale agricole-MSA/ministère de l'agriculture

Au sein de la population des jeunes agriculteurs de moins de 40 ans, et donc éligibles aux aides en fonction du critère de l'âge, soit environ 8 500 installations par an sur les 13 000, 40 % ne bénéficient pas des aides. Les raisons principales sont l'absence de diplôme (38 %) suivie par la contrainte liée aux engagements (20 %). Le taux de survie à 5 ans des entreprises n'ayant pas bénéficié des aides est de l'ordre de 85 %.

Les principales zones d'installations (aidées et non aidées) sont situées dans l'ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine et Basse-Normandie).

Le rapport du CGAAER de 2008 sur « l'évaluation de l'efficacité des aides à l'installation pour les jeunes agriculteurs » soulignait que les aides à l'installation ont une forte utilité sociale pour le secteur agricole en participant à l'intégration des jeunes agriculteurs. Mais la question de leur pertinence était posée, tout en reconnaissant qu'en montagne elles avaient un effet levier important.

La Cour des comptes en 2011 mettait en avant que dans de nombreux cas, les aides à l'installation ne sont pas nécessaires, facilitent des opérations patrimoniales à l'intérieur des familles et sont mobilisées pour bénéficier des avantages fiscaux. Elle préconise notamment un « recentrage du dispositif » sur les cas où les aides sont de nature à déclencher l'installation et un plafonnement de l'abattement spécial consenti aux jeunes agriculteurs en matière d'impôt sur le revenu.

3. Un nouveau cadre pour les années 2014-2020

Les prochaines années sont marquées par trois évolutions institutionnelles majeures :

- l'une liée à la réforme de la PAC 2014-2020 qui a introduit des aides pour les jeunes agriculteurs dans le cadre du premier pilier de la PAC (Droit à paiement de base, DPB majoré sur les cinq premières années, complément pour les aides couplées),
- la seconde à la régionalisation qui a fait des Régions les autorités de gestion du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural),
- la troisième liée à la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) qui, dans le prolongement des Assises de l'installation, réforme plusieurs dispositifs.

3.1. De nouveaux objectifs et de nouveaux outils

Les Assises de l'installation ont mis en lumière plusieurs nécessités :

- une plus grande anticipation de la transmission,
- une meilleure prise en compte de la diversité des projets, des profils des candidats et des territoires,
- une amélioration du soutien à l'installation progressive,
- un ciblage des aides à l'installation, DJA et prêts bonifiés, pour en faire de véritables leviers à l'installation,
- une ouverture des dispositifs d'accompagnement pour couvrir la diversité des installations,
- une stratégie régionale de l'installation entre l'État et les Régions.

Sur cette base, la LAAF a élargi les objectifs de la politique de l'installation : le soutien à la création et à la transmission des entreprises intègre la promotion des systèmes de production combinant performance économique et performance environnementale.

Au service de ces objectifs, la loi a modifié plusieurs dispositifs pour lever les obstacles à l'installation :

- en encourageant l'installation progressive sur 5 ans grâce à un accès aux aides à l'installation dans des conditions adaptées et à des conditions spécifiques d'affiliation à la MSA,
- en offrant un statut social aux personnes engagées dans un processus de formation préparatoire à leur installation ou en position de stagiaire pour leur donner une couverture sociale,
- en favorisant la transmission d'entreprises hors cadre familial par la création d'un contrat de génération-transmission en agriculture, par l'octroi d'une aide à l'exploitant âgé d'au moins 57 ans employant une personne dans la perspective d'une transmission,
- en remplaçant le critère de la ½ SMI (surface minimum d'installation) par un nouveau critère : l'activité minimale d'assujettissement (AMA) permettant de prendre en compte toutes les composantes de l'activité agricole (transformation, commercialisation, agrotourisme) et pas seulement les productions,
- en introduisant une obligation pour les cédants d'informer l'autorité administrative trois ans avant leur départ en retraite de leur intention de céder leur exploitation,
- en élargissant les possibilités de financement à partir de l'utilisation de la taxe sur le changement de destination des terres agricoles plafonnée à 12 M€.

Par ailleurs, la loi a renforcé :

- l'effectivité du contrôle des structures :
 - la priorité à l'installation est renforcée en intégrant dans la notion d'agrandissement la participation à une autre exploitation ainsi que la mise à disposition de biens d'un associé lors de son entrée dans une société,
 - les refus d'autorisation d'exploiter qui peuvent être décidés par les préfets sont sécurisés juridiquement,
 - la publicité de toutes les demandes d'autorisation d'exploiter est rendue obligatoire ;
- l'action des SAFER

Leur objectif n'est plus de limiter l'agrandissement mais de « favoriser l'installation, le maintien, la consolidation des exploitations et de concourir à la diversité des systèmes » en :

- créant une obligation d'information des SAFER pour les cédants ou les notaires pour toute cession y compris la cession de parts sociales avec en cas de manquement des sanctions lourdes (annulation de la vente, dommages et intérêts...),
- donnant la possibilité aux SAFER d'intervenir en cas de cession totale de parts sociales d'une entreprise,
- les dispositifs limitant l'artificialisation des terres :
 - en renforçant le rôle de la Commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers qui devra rendre un avis sur la révision des PLU (plan local d'urbanisme) et des cartes communales,
 - en protégeant les surfaces liées aux productions sous signe de qualité ou d'origine par un avis conforme de la commission départementale en cas de leur réduction,
 - en introduisant l'obligation dans les SCOT (schéma de cohérence territoriale) d'objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de maîtrise de l'étalement urbain.

Enfin, la politique d'accompagnement de l'installation a été révisée avec l'instauration d'un point accueil installation (PAI), l'amélioration du parcours de professionnalisation et la mise en place d'un suivi post installation.

3.2. Une politique régionalisée

Pour assurer la cohérence de sa politique avec la régionalisation du FEADER, l'État a transféré à l'échelon régional la politique d'installation jusqu'à présent débattue dans le cadre des commissions départementales d'orientation de l'agriculture. Par ailleurs, le schéma des structures agricoles, base de référence du contrôle des structures est placé sous la responsabilité du préfet de région qui doit consulter le conseil régional lors de son élaboration.

Pour garantir l'existence d'une politique de l'installation sur l'ensemble du territoire et sa cohérence, un cadre national a été élaboré par l'État et les Régions. Des comités régionaux installation/transmission (CRIT) co-pilotés par l'État et la Région et associant tous les partenaires définiront la stratégie. Ils suivront sa mise en œuvre, assureront la mutualisation de l'offre de formation, veilleront à son adéquation avec les besoins des territoires (identification de l'éventail de formation, suivi et mise à jour régulière) et coordonneront les structures départementales.

Ainsi, la Région arrêtera :

- le montant de base de la DJA à l'intérieur d'une fourchette fixée au niveau national pour trois zones : montagne, zone défavorisée, plaine,
- les critères de sélection des demandes d'aides,
- les modalités précises de mise en œuvre des modulations obligatoires cadrées au niveau national : installations hors cadre familial, projets agro écologiques, projets générateurs de valeur ajoutée et d'emploi, ainsi que le montant de la DJA,
- éventuellement le montant des modulations régionales.

Par ailleurs, les Régions, autorités de gestion pour la prochaine programmation, auront la possibilité de construire des stratégies territorialisées de renouvellement des générations en mobilisant toutes les mesures du programme de développement rural, allant au-delà des seules aides à l'installation (modernisation, MAEC-mesures agro-environnementales et climatiques, filières notamment), de façon à inscrire les entreprises agricoles dans un développement durable en accompagnant l'évolution des pratiques.

Deuxième partie : Quatre scénarios pour 2035

Le groupe de travail a construit collectivement la combinaison des micros scénarios selon la méthode décrite en préambule pour arriver à quatre scénarios globaux. Il a veillé à ce que cette combinaison conduise à des scénarios globaux cohérents, plausibles et pertinents, qu'ils soient souhaitables ou non.

Les quatre scénarios globaux n'ont pas de finalité prédictive : ils ont vocation à éclairer la décision publique. Ils ne visent pas l'exhaustivité. Ils ont une dimension subjective tenant à la composition du groupe. Les scénarios trop proches ont été refondus. Enfin, le groupe n'a ni hiérarchisé les différents scénarios ni caractérisé leur probabilité de survenance.

Les scénarios retenus permettent d'identifier les enjeux de la transmissibilité des entreprises agricoles et les leviers d'action :

- scénario 1 : des agricultures héritées
- scénario 2 : des agricultures contractualisées
- scénario 3 : des fermes firmes
- scénario 4 : des agricultures territorialisées

1. Les constantes et les discriminants de scénarios

1.1. Les constantes des différents scénarios

Le groupe a estimé que quels que soient les scénarios, des constantes s'imposaient et que leur remise en cause n'était pas crédible.

1.1.1. Des attentes toujours fortes de la société à l'égard de l'agriculture

Au cours de la période, les attentes de la société ne peuvent qu'être croissantes tant sur la réduction de l'utilisation des phytosanitaires, que sur celle des émissions de GES (gaz à effet de serre), sur la biodiversité, sur la sécurité sanitaire ou encore sur l'origine des produits. Ces attentes se retrouvent dans tous les scénarios, mais elles sont prises en compte de façon différente dans chacun d'entre eux.

1.1.2. Un report prévisible de l'âge de départ à la retraite

Tous les scénarios ont intégré sur la période un recul de l'âge du départ à la retraite. Cela se traduit par le maintien des agriculteurs dans les entreprises, avec comme conséquences selon les productions, le recours à des entreprises de travaux agricoles, un désinvestissement progressif et une rétention des biens pouvant conduire à une tension sur les transactions.

1.1.3. Des agriculteurs aspirant à des conditions de vie convenables

Dans tous les scénarios, l'adaptation des entreprises agricoles ne se fait jamais au détriment des conditions de vie. Selon les scénarios, les stratégies déployées par les agriculteurs sont différenciées : des approches collectives, des modes d'organisation du travail, le recours à du salariat. Elles peuvent aller jusqu'à l'arrêt de leur activité agricole.

1.1.4. Un métier d'agriculteur exigeant des compétences

Quel que soit le scénario, les exigences requises dans les domaines économique, de gestion de l'entreprise ou de la maîtrise de l'environnement impliquent un niveau de compétences élevé pour être agriculteur. Les scénarios se différencient par les moyens mis à disposition des agriculteurs pour se former :

- un appareil de formation initiale soit dédié, soit intégré à l'Éducation nationale,
- un accompagnement par le développement agricole soit préservé, soit régionalisé, soit privatisé.

1.1.5. Un capital important mobilisé dans les entreprises

L'installation en agriculture requiert des capitaux de plus en plus importants. L'agrandissement des entreprises agricoles, la mise aux normes, le coût des équipements, le recours de plus en plus large aux nouvelles technologies, le prix du foncier ont contribué à renchérir le coût d'entrée en agriculture. Dans ce contexte, l'accès au financement constitue un frein important à l'installation. Tous les scénarios intègrent cette réalité, mais sa traduction fait appel à des modalités de nature diverse.

1.1.6. Un marché du foncier de plus en plus tendu

L'accès au foncier est un enjeu déterminant dans tous les scénarios. La réduction de la disponibilité du foncier et l'augmentation des prix qu'elle induit présentes dans tous les scénarios varient dans leur ampleur.

1.2. Les déterminants différenciant les scénarios

Trois éléments sont déterminants dans la construction des scénarios : ils en clivent fortement le contenu.

1.2.1. Le contexte économique

Le contexte économique différencie les scénarios par différents paramètres :

- le niveau des prix des matières premières agricoles, toujours accompagné d'une forte volatilité des prix,
- une baisse plus ou moins forte des soutiens publics à l'agriculture,
- un marché de l'emploi plus ou moins actif qui influe sur l'attractivité des métiers de l'agriculture,
- le poids de l'aval (industriels et distributeurs) sur le pilotage des entreprises agricoles, et la place des circuits de proximité.

1.2.2. Les politiques publiques

La PAC et la latitude plus ou moins grande donnée aux Régions pour mettre en œuvre les politiques agricoles différencient les scénarios en allant du quasi maintien de la PAC actuelle et du co-pilotage des politiques régionales, à la disparition de la PAC et à l'autonomie des Régions.

Par ailleurs, les modalités du soutien à l'agriculture discriminent les scénarios : aides couplées ou non, aide unique à l'hectare nationale ou européenne, remplacement des aides directes par des dispositifs assuranciers, mesures incitatives ou non pour accompagner le changement de pratiques...

1.2.3. La prise en compte de l'environnement

Le niveau des exigences environnementales se renforce dans tous les scénarios, en particulier pour les phytosanitaires et les émissions de GES. Il revêt des formes différentes selon les scénarios, avec le recours aux biotechnologies²⁴ ou non, un renforcement des réglementations ou des mesures d'accompagnement, un verdissement des aides plus ou moins fort, un accès à l'eau plus ou moins facile...

Voir page suivante :

- les déterminants économiques des scénarios,
- les politiques publiques et les scénarios

²⁴ Nouvelles technologies d'amélioration des plantes notamment

Les déterminants économiques des scénarios

Scénarios	Marchés	Filières	Économie française
Des agricultures héritées 	- Forte volatilité des prix autour d'un niveau moyen stable pour les prix agricoles et d'une hausse des prix des intrants sur la période - Perte de compétitivité des filières - Signature d'accords régionaux de libre échange	- Renforcement du pouvoir de marché de l'aval (IAA et distribution) sur l'amont agricole par le biais de cahiers des charges - Plus marginalement, maîtrise par les agriculteurs des prix à la production par des circuits courts, les marchés à terme ou d'autres instruments financiers	- Croissance faible et chômage élevé - Pression sur les finances publiques se traduisant par une érosion progressive des capacités d'intervention de l'État
Des agricultures contractualisées 	- Demande des pays émergents plus faible que prévue - Forte volatilité des prix agricoles autour d'un niveau moyen stable sur la période	- Positionnement des coopératives sur la création de valeur ajoutée dans les territoires avec constitution de réseaux de distribution - Développement des relations contractuelles avec l'aval dans le cadre d'une organisation collective des agriculteurs renforcée - Démarches diversifiées de maîtrise des débouchés par les agriculteurs : développement de circuits de commercialisation	- Mouvement de libéralisation de l'activité des entreprises se traduisant par un allègement des dispositifs encadrant l'activité agricole - Difficultés sur le marché du travail au moins jusqu'en 2018 - Choix politiques forts assurant l'égalité des territoires (technologies de l'information...) - Baisse des budgets d'intervention destinés à l'agriculture
La ferme-firme 	- Libéralisation accrue des échanges sous la pression du Brésil, de l'ASEAN : nouveaux champs - Accord à l'OMC démantelant les dispositifs de soutien et limitant l'intervention de marché à la sécurité alimentaire des populations les plus pauvres - Forte volatilité des prix agricoles avec un niveau moyen à la hausse sur la période	- Renforcement du contrôle des industriels et des distributeurs sur leur approvisionnement pour le sécuriser - Cahiers des charges édictés par l'aval, conditionnant l'accès au marché pour les agriculteurs - Émergence de circuits de commercialisation diversifiés et innovants sur une grande échelle maîtrisés par les agriculteurs et des partenaires locaux	- Libéralisation générale de l'économie s'appliquant à l'activité agricole - Réformes structurelles touchant à l'allègement des charges et à la baisse des dépenses publiques
Des agricultures territorialisées 	- Prédominance de 3 types d'acteurs : Pays émergents, firmes agro-industrielles/distributeurs, métropoles riches et connectées - Marché mondial : vaste ensemble de réseaux segmentés et connectés - Tassement des exportations agroalimentaires et réduction d'importation des certaines matières premières agricoles - Baisse des prix agricoles conjuguée à une forte volatilité	- Engagement des coopératives dans des filières de proximité avec maîtrise des circuits de distribution - Mobilisation des pôles urbains pour structurer les approvisionnements de leurs territoires - Démarches d'agriculteurs sur les opportunités de marchés de proximité	- Accompagnement de la modernisation de l'agriculture - Choix politiques forts dans le domaine de l'égalité des territoires - Dynamismes locaux très contrastés - Amélioration du marché du travail à partir de 2018 selon les territoires

Les politiques publiques et les scénarios

Scénarios	PAC premier pilier	PAC second pilier	Politique nationale
Des agricultures héritées 	- Érosion du budget de la PAC identique à celle de la période 2014-2020 - Harmonisation des aides découplées à l'hectare au niveau national et leur plafonnement - Maintien des aides couplées aux productions animales - Affaiblissement des mécanismes de régulation des marchés - Renforcement du verdissement	- Préservation du budget du second pilier - Renforcement de la dimension rurale non agricole - Maintien de la régionalisation du second pilier et d'un encadrement national uniquement pour l'installation et la compensation de handicaps	- Maintien de l'ensemble des réglementations et des dispositifs nationaux encadrant l'agriculture, notamment les soutiens à l'installation
Des agricultures contractualisées 	- Baisse du budget du premier pilier plus importante que celle de la période 2014-2020 - Remplacement des aides découplées à l'hectare réduites à un faible montant identique dans l'Union européenne par un dispositif assurantiel - Suppression des aides couplées	- Légère baisse du budget du second pilier - Possibilité de mettre en place des aides couplées aux productions dans certains territoires - Encadrement national de l'utilisation du second pilier limité à l'ICHN dont l'enveloppe est réduite - Mise en place de dispositifs incitatifs pour répondre à des enjeux environnementaux	- Allègement des dispositifs encadrant l'activité agricole (contrôle des structures, statut du fermage, SAFER) - Politique de l'installation laissée à l'initiative des Régions dans ses modalités
Des fermes firmes 	- Réduction drastique du budget consacré au premier pilier - Suppression des mécanismes de régulation des marchés - Forte baisse des aides découplées à l'hectare et mise en place d'une aide découplée européenne en vue de leur disparition en fin de période - Suppression des aides couplées - Renforcement des réglementations communautaires sur les intrants et possibilité de recourir aux cultures OGM	- Forte baisse du budget du second pilier - Autonomie totale des Régions pour utiliser le second pilier avec la suppression de l'encadrement national - Renforcement des dispositions relatives à la lutte contre le changement climatique - Mise en place de stratégies territorialisées et collectives au regard des enjeux environnementaux	- Alignement des entreprises agricoles sur le droit commun - Suppression des réglementations encadrant l'activité agricole (SAFER, contrôle des structures, statut du fermage) - Suppression des dispositifs financiers, fiscaux et sociaux bénéficiant à l'agriculture, notamment l'installation
Territoires attachés à leurs agricultures 	- Maintien du budget global de la PAC avec un transfert du premier pilier sur le second - Baisse des aides découplées à l'hectare harmonisées au niveau national - Limitation des aides couplées à certains territoires - Renforcement du verdissement	- Augmentation du budget du second pilier dévolu au développement rural - Réorientation du développement rural sur le hors agriculture - Renforcement du cadre national pour l'agriculture pour assurer une égalité des territoires	- Maintien des réglementations et des dispositifs encadrant l'activité agricole - Renforcement de la politique de l'installation dans certains territoires

2. Les quatre scénarios et leurs stratégies

Il était une fois quatre scénarios assortis d'une stratégie de nature à favoriser la transmission des entreprises agricoles et sa traduction en leviers d'action.

Des agricultures héritées



Des agricultures contractualisées



Des fermes firmes



Des agricultures contractualisées



2.1. Des agricultures héritées



©Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr



Des agricultures héritées le scénario de la continuité

2015 - 2027

- Volatilité des prix, hausse du prix des intrants
- Spécialisation des territoires, compétitivité des filières en baisse
- Politiques publiques fortes et maintien des soutiens

2015-----2020-----2025----->2035

2019

Retrait d'autorisation à
50 % des matières actives

2020

- Moins 25 % de produits phytosanitaires utilisés
- PAC plus rurale et renforcement des dispositions en faveur de l'environnement

2025

- Moins 50 % de produits phytosanitaires utilisés

Caractéristiques du scénario

- Cadrage réglementaire de l'activité agricole stable
- Agrandissement des entreprises agricoles et développement des sociétés
- Suprémie de l'aval
- Lente érosion du potentiel de production
- Différenciation des politiques régionales

Effets sur la transmission

- Attractivité de l'activité en baisse
- Recul de l'âge effectif de départ à la retraite prise des agriculteurs
- Technicité croissante des repreneurs
- Poursuite de la baisse du nombre d'entreprises agricoles

Stratégie pour la transmission

- Utilisation de l'urbanisme pour préserver le foncier agricole
- Valorisation de l'autonomie du chef d'entreprise agricole
- Ciblage des territoires et des systèmes bénéficiant d'aides à l'installation
- Équilibre entre incitation et réglementation environnementale



Des agricultures héritées

2.1.1. Il était une fois en 2035...

Les politiques communautaires restent fortes sur la période avec un niveau de soutien quasi stable. La compétitivité des filières se détériore dans un environnement concurrentiel et volatil.

Les agriculteurs s'adaptent (agrandissement, évolution du statut de l'entreprise, couverture des risques, contractualisation avec l'aval...). Mais le métier perd de son attractivité : les différentes réglementations, notamment dans le domaine environnemental, sont mal vécues par les agriculteurs qui ne voient pas de perspectives à leur métier. Les agriculteurs en fin de carrière désinvestissent et n'anticipent pas leur départ.

La baisse du nombre d'entreprises agricoles se poursuit sans que le relais ne soit pris par des salariés. Les dynamiques territoriales sont très hétérogènes compte tenu des politiques spécifiques déployées par les Régions qui disposent de larges marges pour intervenir.

❖ Un contexte sous le signe de la continuité

La période 2014-2025 est marquée par une grande continuité tant aux niveaux économique qu'institutionnel.

Le contexte économique sur la période 2014-2025 ne connaît pas d'évolution majeure et reste dominé par :

- une volatilité des prix agricoles déjà présente depuis 2008 et leur relative stabilité sans revalorisation sur la période,
- une augmentation du prix des intrants supérieure à celle des prix agricoles sur la période,
- la poursuite du renforcement du pouvoir de marché de l'aval (IAA et distribution) sur l'amont agricole,
- une croissance faible en France comme en Europe et un chômage élevé,
- une pression continue sur les finances publiques ne permettant pas de renforcer les capacités d'intervention en faveur de l'agriculture.

Dans ce contexte, la compétitivité des différentes productions s'érode lentement, à l'exception des produits identifiés que les consommateurs sont prêts à payer.

A partir de 2020, le contexte institutionnel reste stable et la situation issue de la dernière réforme de la PAC avec ses réorientations prévaut toujours :

- le budget consacré à la PAC ne connaît pas de remise en cause majeure en 2020 : il s'érode lentement selon la tendance antérieure, les deux « piliers » de la PAC sont préservés,
- l'évolution des modalités du soutien à l'agriculture s'inscrit dans les orientations ouvertes en 2014 avec une harmonisation progressive des aides découplées à l'hectare au niveau national, leur plafonnement et un maintien des aides couplées aux productions animales,



- le « second pilier » de la PAC est préservé, mais sa dimension rurale est renforcée au détriment du soutien à l'agriculture. Les marges des Régions pour mettre en œuvre la politique communautaire de développement rural sont renforcées. Seul l'encadrement national pour les aides aux handicaps naturels et pour l'installation, qui sont cofinancées par l'État, est reconduit.

Globalement la PAC, tout au long de la période, constitue toujours un soutien au revenu des agriculteurs.

Les dispositions nationales, issues de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) et encadrant l'activité agricole (contrôle des structures, statut du fermage, critères nationaux à l'entrée dans la profession, maintien des dispositifs fiscaux, sociaux et financiers nationaux pour l'installation), sont préservées. L'accompagnement de la modernisation des filières est intégré dans un schéma d'agriculture plus durable et protectrice des territoires, en réponse aux attentes des citoyens.

❖ Un verdissement renforcé

Le quasi maintien du budget de la PAC en 2020 a été acquis grâce à un renforcement des dispositions en faveur de l'environnement. Les inflexions introduites en 2014 notamment en matière de verdissement des aides sont renforcées.

La France reste sur une interdiction totale des cultures OGM, ce qui génère des distorsions de concurrence avec d'autres États membres qui mobilisent les nouvelles dispositions communautaires leur donnant la latitude d'en cultiver.

La réglementation sur les phytosanitaires se resserre sur la période avec une réduction de moitié des matières actives autorisées d'ici 2020. En parallèle, l'usage des produits phyto-pharmaceutiques est réduit de moitié en 2025, avec une étape de 25 % en 2020.

Les différentes problématiques environnementales relatives au sol, à l'eau, à la biodiversité et au changement climatique connaissent une accélération de leur prise en compte par les agriculteurs à travers :

- des réglementations, perçues cependant comme un frein à l'attractivité du métier,
- des dispositifs incitatifs : rémunération des pratiques agricoles adaptées aux zones sensibles, accompagnement de la mise aux normes dans le cadre de politiques régionales, financement de petites retenues d'eau, régime administré mutualisé des efforts de réduction des émissions de GES.

❖ Des agriculteurs de moins en moins influents qui s'adaptent

Les agriculteurs doivent faire face à la suprématie des acteurs de l'aval et au resserrement des réglementations. Dans le même temps, la démographie et la charge de travail les écartent du débat public et ils perdent en influence. Cette perte d'influence exacerbe dans certains territoires les concurrences pour l'accès au foncier : urbanisation, artificialisation des terres, ce qui réduit l'offre de terres pour les repreneurs.



Dans ce contexte, les valeurs entrepreneuriales se répandent chez les agriculteurs qui sont à même de s'adapter. Pour maintenir leur rentabilité, les entreprises agricoles qui en ont la possibilité se restructurent et s'agrandissent, consolidant une orientation déjà à l'œuvre, et développent deux stratégies :

- l'une largement répandue : l'approvisionnement des groupes industriels et des centrales d'achat qui pilotent les filières à travers des cahiers des charges,
- l'autre moins fréquente : la maîtrise des prix de leurs productions par des circuits courts de commercialisation diversifiés ou par le recours à des marchés à terme ou à d'autres instruments financiers.

Les agriculteurs sont accompagnés dans ces adaptations par l'appareil de formation, d'orientation et de conseil.

Les statuts d'entreprise pour lesquels les agriculteurs optent sont divers et répondent à leurs différentes situations :

- l'agriculteur, détenteur du capital d'exploitation, fait le choix de la société unipersonnelle pour protéger son patrimoine personnel. La pérennité de l'entreprise dépend très étroitement de la capacité à transmettre un capital d'exploitation élevé ;
- l'agriculteur mobilise les membres de la famille pour porter le capital foncier et le capital d'exploitation. Le maintien dans l'entreprise des bailleurs que sont les membres de la famille est déterminant pour sécuriser l'avenir ;
- l'agriculteur ouvre le capital de son entreprise au-delà de la famille à des tiers qui sont proches de l'agriculture (aval, collectivités locales...), mais il reste majoritaire.

Le métier reste peu attractif. Les agriculteurs en fin de carrière, pessimistes quant à l'avenir de l'agriculture, n'anticipent pas leur départ et leurs exploitations vont à l'agrandissement. Dans ce contexte, le renouvellement des générations se fait essentiellement dans le cadre familial.

❖ Une spécialisation grandissante des territoires

La physionomie du secteur agricole est la résultante d'une spécialisation des territoires, déjà présente en début de période, sous la pression de la poursuite de l'érosion de la rentabilité des différentes productions.

Cette spécialisation se poursuit en fonction de leurs atouts et de leur capacité à s'affranchir de certaines contraintes grâce aux évolutions techniques. Les bassins de production de produits bien identifiés par les consommateurs (AOC-appellation d'origine contrôlée...) tirent leur épingle du jeu.

La spécialisation des territoires se renforce sur la période, avec la décentralisation qui, au fil des ans, fait clairement apparaître la diversité des sensibilités des Régions vis à vis des orientations de l'agriculture et des spécificités de leurs territoires. Coexistent ainsi des agricultures à dimension prioritairement territoriale et patrimoniale, et des agricultures à vocation prioritairement économique, toutes deux actrices de la compétitivité et du rayonnement territorial.

En dépit de choix politiques forts pour faciliter l'égalité d'accès aux services dans les territoires et la création d'infrastructures de communication performantes facilitant l'usage des technologies de l'information, les territoires à faible potentiel agronomique sont progressivement marginalisés. En effet, du fait de politiques contrastées et de moyens inégaux, seules certaines régions ont les moyens d'accompagner les dynamiques agricoles et territoriales ou de valoriser des espaces à potentiel agronomique.



❖ Une transmission des entreprises toujours difficile

Avec la poursuite de la logique d'agrandissement et de restructuration des entreprises agricoles, liée notamment à l'incapacité à faire évoluer certaines exploitations, les difficultés de transmission persistent au cours de la période. Cette situation peut même s'aggraver avec un décalage dans le temps de la transmission des entreprises compte tenu du recul de l'âge de la retraite qui se traduit par une offre de reprise plus faible et par une concurrence entre les candidats à la reprise.

La transmissibilité des entreprises agricoles dépend pour l'essentiel de leur capacité à intégrer les exigences de l'aval. Le profil des repreneurs évolue vers celui de techniciens capables de s'ajuster en permanence. Les possibilités de cession sont facilitées par la présence d'investisseurs proches de la sphère agricole.

La progressivité de la cession du capital d'exploitation est déterminante pour faciliter la transmission des entreprises agricoles. Or les différentes formes sociétaires s'y prêtent plus ou moins. C'est la société unipersonnelle qui rencontre les plus grandes difficultés pour trouver des candidats à la reprise compte tenu de l'importance du capital à financer.

La transmission des entreprises agricoles de rentabilité moyenne dépend pour une large part de la volonté des Régions d'accompagner une agriculture à vocation plus environnementale et paysagère.

Les choix politiques des Régions, la compétitivité des filières et la diversité des modèles d'entreprises agricoles avec la prédominance de la forme sociétaire conduisent à la coexistence de divers processus de transmissibilité sur le territoire.

2.1.2. Une stratégie de préservation et d'adaptation

La quasi stabilisation des aides directes communautaires permet aux entreprises agricoles de préserver un certain équilibre. Dans le même temps, les agriculteurs sont incités à s'organiser face au pouvoir de marché de leurs acheteurs, à développer des modes de commercialisation plus rémunérateurs, à mettre en place des stratégies de création de valeur, à s'inscrire dans des démarches territorialisées pour articuler performance économique et environnementale.

Les Régions déploient des stratégies de développement de l'agriculture pour éviter la déprise. L'État reste toujours présent pour réguler l'accès au foncier et accompagner la politique de l'installation.

Cette stratégie s'inscrit dans la continuité des dispositifs actuels. Elle intègre la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) qui renouvelle le cadre d'exercice de l'activité agricole. Si certaines de ses dispositions participent à la logique du scénario des agricultures héritées, d'autres peuvent constituer un frein à son émergence.



Dispositions de la LAAF favorables à la transmission	Dispositions de la LAAF constituant un frein	Adaptation au scénario
- Ciblage de la politique d'installation sur la base du cadre national État/Région - Remplacement de la SMI²⁵ par l'AMA²⁶ - Contrat de génération et statut social du futur repreneur - Élargissement des aides à l'installation de nouveaux publics - Ouverture du dispositif d'accompagnement - Amélioration de la transparence des transactions foncières et des opérations de transmission - Renforcement du contrôle des structures - Limites à l'artificialisation des terres	- Cadre national sur les aides à l'installation insuffisamment ciblé	- Revoir le cadre national pour permettre aux Régions de mieux cibler les aides à l'installation - Introduire des marges de manœuvre supplémentaires pour les Régions

Dans ce contexte, les axes stratégiques privilégiés visent à :

- harmoniser les aides communautaires à l'hectare au niveau national et renforcer le lien avec l'environnement, les plafonner, consolider les aides couplées aux productions animales,
- préserver les dispositions nationales encadrant l'activité agricole et sécuriser le foncier,
- accompagner les entreprises agricoles à la prise en compte des exigences des marchés par la mobilisation de l'aval et de l'appareil de développement,
- élargir les marges d'intervention des Régions, à l'exception de l'installation et de la politique en faveur de l'agriculture de montagne cadrées par l'État, pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles et faciliter l'insertion des agriculteurs dans des démarches territorialisées,
- cibler les aides à l'installation sur les territoires et les systèmes le nécessitant,
- préserver l'attractivité du métier en gardant à l'agriculteur son autonomie de chef d'entreprise,
- renforcer les réglementations relatives aux phytosanitaires et assurer un équilibre entre dispositions incitatives et autres réglementations environnementales.

Dans le cadre de ces axes stratégiques, l'amélioration de la transmissibilité des entreprises agricoles repose sur :

- l'attractivité de l'activité agricole qui passe par :
 - une mobilisation de l'innovation environnementale : incitations financières, conseil,
 - une adaptation des statuts des formes sociétaires pour coupler autonomie de l'agriculteur et financement extérieur du capital,
 - le recours à une organisation collective permettant d'optimiser le capital d'exploitation,
 - une modernisation de l'outil de production et des conditions de travail.

²⁵ SMI : superficie minimum d'installation

²⁶ AMA : activité minimale agricole



- l'adaptation des dispositifs de la transmission reposant sur :
 - des dispositions d'urbanisme préservant effectivement les espaces agricoles,
 - un portage transitoire du capital par les collectivités,
 - un accompagnement personnalisé des cédants et des porteurs de projets,
 - un ajustement des formations aux exigences de l'aval et aux enjeux de l'environnement,
 - une mobilisation des acteurs du territoire en faveur de la transmission.



2.2. Le scénario 2 : des agricultures contractualisées

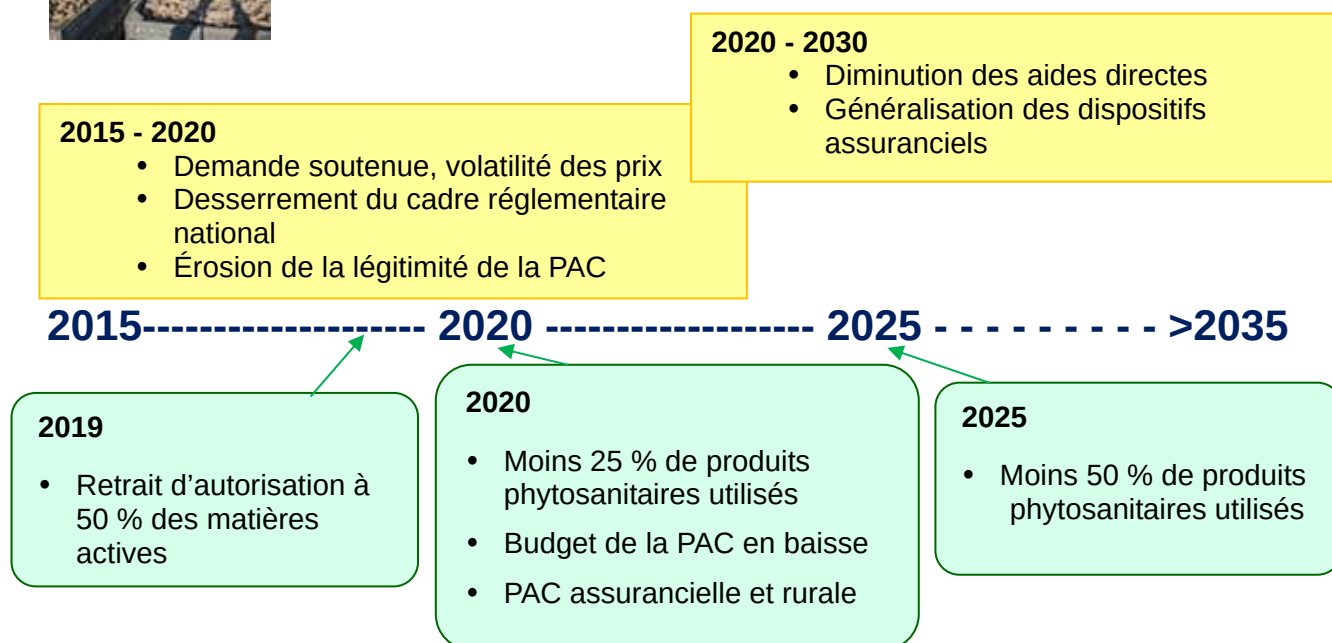


©Xavier Remongin/Min.agri.fr





Des agricultures contractualisées le scénario de la sécurisation



Caractéristiques du scénario

- Contractualisation avec l'aval et maintien du potentiel de production
- Sécurisation de l'activité agricole par les dispositifs assuranciers
- Technicité de la prise en compte de l'environnement et recours aux biotechnologies
- Rémunération contractuelle des services environnementaux
- Développement des sociétés et augmentation du capital
- Agriculteurs acteurs des territoires
- Stratégies en faveur des territoires fragiles marginalisés
- Plus grande autonomie des Régions

Effets sur la transmission

- Agriculture attractive
- Disparition lors de la transmission des entreprises de taille économique insuffisante
- Implication des porteurs de capital de la sphère agricole dans la transmission
- Politique de l'installation régionalisée
- Accompagnement par les Régions de la transmission de certaines exploitations (montagne,...)
- Poursuite de la baisse du nombre d'exploitations

Stratégie pour la transmission

- Bail cessible alternatif au fermage
- Portage transitoire du capital contractualisé avec les collectivités
- Mobilisation de fonds d'investissement dédiés
- Accompagnement des cédants et des porteurs de projets





Des agricultures contractualisées

2.2.1. Il était une fois en 2035...

La diminution des aides directes, la généralisation des dispositifs assuranciers et le développement de la logique entrepreneuriale incitent les agriculteurs à privilégier la recherche de la création de valeur par leurs entreprises grâce à la contractualisation. Les agriculteurs conjuguent :

- performance économique grâce à leur capacité à faire évoluer leurs entreprises (statut, organisation du travail, portage du capital),
- et qualité environnementale grâce à leur maîtrise technique leur permettant d'intégrer les exigences croissantes en matière d'environnement, aux mesures incitatives et à l'engagement des acteurs agroalimentaires qui les encouragent à faire évoluer leurs pratiques.

Toutefois, toutes les entreprises agricoles ne se retrouvent pas dans ces stratégies : certaines disparaissent à un rythme plus soutenu que par le passé et les territoires les plus fragiles sont marginalisés en dépit des interventions des collectivités locales.

❖ Une libéralisation accompagnée de la politique agricole

Entre 2014 et 2020, la légitimité sociale de la PAC s'est progressivement érodée. La réforme de 2014 fondée sur une convergence et un verdissement des aides n'a pas permis de convaincre, d'autant que les agriculteurs européens divisés ne l'ont pas soutenue.

Dans ce contexte, lors de la négociation sur les perspectives financières 2020-2027, les arbitrages budgétaires ont conduit à une réduction du budget consacré à la PAC et à une réorientation de ses moyens d'intervention :

- un dispositif de couverture des risques sur un spectre large, économique, sanitaire et climatique, a remplacé les aides découplées à l'hectare qui sont sensiblement réduites et harmonisées au niveau national,
- le second pilier de la PAC a profondément évolué dans un double mouvement : la possibilité de soutenir certaines productions et une ouverture plus large au développement rural non agricole.

Le choix d'une « PAC assurancielle » consolide l'approche entrepreneuriale, en sécurisant les entreprises vis à vis des risques. Le métier d'agriculteur devient attractif pour des profils d'entrepreneurs avec la libéralisation réglementaire sécurisée par des dispositifs assuranciers et le recentrage des appuis économiques vers les filières présentant des avantages comparatifs. Le développement de relations contractuelles sécurise en outre les débouchés.

Cette réorientation européenne coexiste avec le desserrement du cadre réglementaire national de l'activité agricole. L'agriculture s'est inscrite dans le mouvement de libéralisation de l'activité des entreprises. L'entrée et la sortie du métier ont été progressivement banalisées. Le contrôle des structures a été allégé, les relations entre bailleurs et preneurs se développent dans le cadre de baux cessibles.

Cette libéralisation est accompagnée par les politiques décentralisées portées par les Régions qui ont toute latitude pour décliner la politique de développement rural. Toutefois le soutien à l'agriculture de montagne s'impose aux Régions avec une enveloppe réduite. La politique de l'installation est totalement décentralisée et laissée à la seule initiative des Régions.



Les Régions ont pour objectif de permettre au tissu de leurs entreprises d'être présentes dans la compétition internationale. Elles privilégient les filières bénéficiant d'avantages comparatifs et celles ayant une identité ou une origine reconnues.

❖ Des agriculteurs acteurs des territoires

Les agriculteurs et leurs représentants sont des acteurs entendus des territoires du fait de leur potentiel économique, de leur capacité à fournir des biens environnementaux et de l'effet de levier de l'agriculture sur l'emploi local.

Dans un contexte concurrentiel, ils se spécialisent dans les productions les mieux adaptées aux caractéristiques naturelles des territoires afin d'optimiser leur compétitivité.

Les coopératives se positionnent sur la création de valeur ajoutée et de richesse dans les territoires et assurent ainsi aux entreprises agricoles des débouchés pour des productions locales diversifiées. Certaines d'entre elles vont jusqu'à constituer des réseaux de distribution pour répondre à la demande d'une alimentation de proximité et pour maîtriser le niveau des prix à la consommation.

Cette dynamique dans les territoires est permise par des choix politiques forts assurant l'égalité d'accès aux services, offrant aux acteurs des territoires toutes les possibilités ouvertes par les technologies de l'information et de la communication. Toutefois, elle n'est pas sans impact sur la demande de foncier. Selon les territoires, le foncier sous influence urbaine et touristique ou sous une forte pression agricole se raréfie et son prix s'envole.

Les territoires aux conditions pédoclimatiques les plus difficiles connaissent des situations de déprise du fait de la difficulté à faire émerger des projets d'entreprises viables.

❖ Des agriculteurs moins nombreux

Dans un contexte économique relativement atone, le marché du travail reste tendu.

Le secteur agroalimentaire connaît peu de modifications : la caractéristique reste la forte volatilité des prix. Sur la période, les prix agricoles sont globalement stables voire légèrement en baisse, compte tenu d'une demande des pays émergents atone.

Dans ce contexte, plusieurs phénomènes coexistent :

- une accélération de la baisse du nombre des entreprises agricoles qui ne disposent pas de marges pour s'adapter compte tenu de leur faible rentabilité, de la nécessité d'investissements lourds pour se moderniser, du niveau de formation insuffisant pour relever les défis ou des conditions de travail trop contraignantes. Cette situation se traduit par des faillites plus nombreuses et par l'abandon d'activité en cours de carrière,
- un nombre d'agriculteurs croissant conservent leurs entreprises mais ont recours au travail à façon en faisant appel soit à des agriculteurs, soit à des entrepreneurs de travaux agricoles. Cette situation peut conduire à un désinvestissement, notamment chez les agriculteurs proches de l'âge de la retraite,
- le développement d'entreprises agricoles faisant le choix, pour pallier la forte diminution des aides, de la création de valeur, soit par croissance externe en s'agrandissant, soit par croissance interne en diversifiant les productions et les activités. Le desserrement des règles encadrant l'activité agricole accompagne ces stratégies d'adaptation qui se traduisent par une augmentation d'un salariat agricole qualifié.



Pour conduire leur stratégie, les entreprises agricoles s'adaptent :

- elles ouvrent leur capital d'exploitation à des tiers non familiaux ayant toutefois un lien avec l'agriculture (coopératives, collectivités locales...), compte tenu de la disparition progressive des spécificités de l'entreprise agricole,
- elles recherchent une plus grande résilience aux aléas grâce aux dispositifs assuranciers encouragés financièrement, grâce à la diversification des productions et des activités ainsi que grâce à l'adaptation des systèmes de production par des avancées techniques,
- elles s'engagent dans une plus grande maîtrise de leurs débouchés, soit en développant des circuits de commercialisation, soit en incitant les coopératives à le faire, soit en se regroupant pour peser vis à vis de leurs acheteurs par le développement de relations contractuelles,
- elles optent, selon leurs besoins tout au long de leur période d'activité, pour des statuts adaptés de l'entreprise et des personnes qui y travaillent : associé, gérant, salarié.

❖ Des agriculteurs innovants sur le plan environnemental

Les agriculteurs de haut niveau de formation sont à l'affût des innovations, qu'il s'agisse des avancées du numérique, de la robotique, des biotechnologies, du bio contrôle ou de la bio économie. Ils intègrent l'ensemble des problématiques de leur activité et développent une performance économique à qualité environnementale. Ils sont engagés dans la production de services environnementaux qui leur sont rémunérés.

Leur maîtrise technique leur permet de s'adapter à un cadre réglementaire exigeant pour les produits phytosanitaires avec une réduction de moitié des matières actives autorisées d'ici 2020, accompagnée d'une réduction de moitié de l'usage des phytosanitaires à 2025 avec une étape à 25 % en 2020. Cependant, les nouvelles biotechnologies offrent des solutions en substitution des produits phyto-sanitaires et pour lutter contre le changement climatique.

Dans les zones sensibles, les agriculteurs se fédèrent pour mener à l'échelle d'un territoire pertinent des actions collectives et mutualisées pour mieux répondre à certains enjeux environnementaux.

Ils sont accompagnés dans ces démarches par :

- une politique environnementale communautaire privilégiant l'incitation, l'encouragement aux changements de pratiques, notamment dans le cadre d'actions collectives territorialisées,
- une mobilisation des outils de développement agricole qui ont été régionalisés, fédérant les agriculteurs sur de nouveaux itinéraires techniques et une adaptation des systèmes de production,
- la réalisation d'investissements aidés en faveur d'infrastructures améliorant la disponibilité en eau et sa gestion plus économe,
- un engagement des filières agroalimentaires qui développent des systèmes et des pratiques d'excellence réduisant les émissions de GES.

Toutefois, cette mobilisation des acteurs ne permet pas d'apporter des réponses à l'ensemble des problématiques et dans certains territoires, des systèmes de production peuvent être remis en cause, sans que n'émergent de solutions alternatives.



❖ Une agriculture attractive

L'activité agricole intégrée dans les territoires, déclinant performance économique et qualité environnementale est attractive pour les agriculteurs qui ont su trouver les voies d'adaptation à un contexte plus concurrentiel. Le renforcement de leur pouvoir de marché grâce à une organisation économique consolidée leur permet de développer avec leurs acheteurs des relations contractuelles moins déséquilibrées. Et la population agricole se diversifie au-delà de la seule poursuite des installations d'origine non agricole grâce :

- à l'amélioration des conditions de travail permise par la révolution numérique et les évolutions technologiques qui favorisent la féminisation du métier de chef d'entreprise agricole déjà en cours,
- à un système de formation initiale dédié réactif intégrant rapidement dans les référentiels de l'enseignement les impacts des nouveaux enjeux de l'agriculture,
- à la mobilisation de compétences issues de formations techniques autres qu'agricoles,
- aux difficultés du marché du travail, au moins jusqu'en 2018, incitant des chômeurs sensibilisés par les systèmes d'orientation et de conseil au potentiel des débouchés dans le secteur agricole, à s'orienter vers des métiers de l'agriculture.

❖ Une transmissibilité diversifiée

Les entreprises qui ne disposent pas de la dimension économique suffisante ne trouvent pas de repreneur.

Le capital d'exploitation des entreprises agricoles viables augmente significativement. Mais la prédominance de la forme sociétaire au sein de laquelle le capital n'est plus détenu par le chef d'entreprise-agriculteur et la sécurisation de l'activité agricole grâce à la généralisation des dispositifs assuranciers facilitent la transmission des entreprises agricoles.

Les possibilités de cession sont facilitées lorsque le capital d'exploitation ou le capital foncier sont détenus par des investisseurs non agricoles. Mais ces derniers jouent un rôle non négligeable dans la transmission des entreprises aux niveaux du choix du repreneur et des stratégies de développement.

Les Régions dans certains territoires accompagnent la reprise des entreprises qui, sans leur soutien, ne trouveraient pas de repreneur.

2.2.2. Une stratégie de contractualisation

La contractualisation encouragée par les pouvoirs publics inspire les relations commerciales entre les agriculteurs et leurs acheteurs, ainsi que les relations avec les collectivités locales en matière de foncier comme de services environnementaux.

Les agriculteurs sont incités à s'assurer pour sécuriser leur activité par le biais de contrat chiffres d'affaires. L'ensemble de ces démarches facilite le transfert de l'activité au moment de la transmission.

Le desserrement de certaines réglementations encadrant l'activité agricole, tant sur le plan de l'entreprise que sur celui des nouvelles techniques de production, accompagne l'adaptation des entreprises agricoles. L'image d'une agriculture innovante, dynamique, est motrice pour susciter le portage du capital par des investisseurs qui restent proches du secteur agricole, ou le soutien des collectivités au moment de la transmission.



Cette stratégie s'inscrit dans la continuité des dispositifs actuels. Elle intègre la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui renouvelle le cadre d'exercice de l'activité agricole. Si certaines dispositions participent à la logique du scénario des agricultures contractualisées, d'autres peuvent constituer un frein à son émergence.

Dispositions de la LAAF favorables à la transmission	Dispositions de la LAAF constituant un frein	Adaptation au scénario
- Ciblage de la politique d'installation sur la base du cadre national État/Région - Remplacement de la SMI par l'AMA - Contrat de génération et statut social du futur repreneur - Élargissement des aides à de nouveaux publics - Ouverture du dispositif d'accompagnement - Amélioration de la transparence - Limites à l'artificialisation des terres	- Cadre national sur les aides à l'installation insuffisamment ciblé - Renforcement du contrôle des structures - Limites des baux cessibles	- Limiter le cadre national à la seule politique de la montagne - Alléger le contrôle des structures - Assouplir les modalités de cession des baux - Elargir le champ de l'assurance

Dans ce contexte, les axes stratégiques privilégiés visent à :

- mettre en place un dispositif de couverture de risques à spectre large : économique, sanitaire et climatique grâce à un redéploiement des aides de la PAC,
- développer les politiques contractuelles dans le domaine économique entre l'amont et l'aval pour sécuriser les débouchés, et au niveau territorial entre la profession et les collectivités locales pour pérenniser la destination agricole des terres,
- décentraliser totalement la politique de développement rural à l'exception de la politique en faveur de l'agriculture de montagne,
- desserrer l'encadrement national de l'activité agricole,
- promouvoir l'image de l'agriculture par la valorisation de son potentiel économique et paysager,
- améliorer les performances économiques des exploitations par la diffusion des technologies avancées en agriculture,
- favoriser les innovations permettant de répondre aux enjeux environnementaux en complémentarité avec la réglementation.

Dans le cadre de ces axes stratégiques, l'amélioration de la transmissibilité des entreprises agricoles repose sur :

- l'attractivité de l'activité agricole qui passe par :
 - une orientation du soutien à l'investissement pour mieux insérer les entreprises dans les marchés et améliorer les conditions de travail,
 - une incitation à la contractualisation avec l'aval,
 - une rémunération des services environnementaux sur la base de références.



- l'adaptation des dispositifs de la transmission reposant sur :
 - la création d'un bail cessible alternatif au statut du fermage,
 - l'intervention des collectivités dans les zones de déprise, notamment en portant tout ou partie du capital d'exploitation, formalisée par contrat avec l'agriculteur,
 - l'intervention de fonds d'investissement au capital des exploitations,
 - l'accompagnement personnalisé des cédants et des porteurs de projets,
 - l'adaptation des formations aux nouveaux enjeux (environnement, volatilité des prix, gestion du risque...).



2.3. Le scénario 3 : des fermes firmes



©Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr



Des fermes firmes le scénario libéral

2017 - 2027

- Libéralisation de l'économie
- Banalisation du cadre réglementaire et de l'activité agricole

2020 - 2035

- Libéralisation des échanges et accroissement de la demande
- Volatilité autour d'un niveau de prix élevé

2015-----2020-----2025----->2035

2018

Abandon du contrôle des structures et du statut du fermage

2020

- OMC Démantèlement des soutiens sauf sécurité alimentaire
- PAC Réduction des aides jusqu'à leur suppression
- 2^e pilier rural

Caractéristiques du scénario

- Contrôle des filières par les industriels et les distributeurs
- Négociation collective des agriculteurs par filière
- Généralisation des PME en agriculture et diversification des statuts des agriculteurs
- Recours à un salariat de haute technicité
- Prise en compte des attentes sociétales
- Agriculture techniciste à caractère industriel et recourant aux biotechnologies
- Réorientation des systèmes en fonction de l'accès à l'eau

Effets sur la transmission

- Mobilisation des outils de transmission des autres secteurs
- Repreneurs performants et gestionnaires de sociétés
- Rôle croissant des porteurs de capitaux extérieurs dans la transmission
- Intervention des collectivités dans les territoires à rentabilité insuffisante
- Accélération de la baisse du nombre d'agriculteurs et augmentation du ratio - 35 ans / + 55 ans

Stratégie pour la transmission

- Élévation du niveau de compétence des responsables d'entreprises et des salariés
- Entrée de l'aval et de fonds d'investissement au capital des entreprises
- Adaptation du dispositif de concentration des entreprises aux filières agricoles
- Adaptation des outils juridiques des PME à l'agriculture
- Traitement différencié des situations en marge du modèle « Ferme firme »





Des fermes firmes

2.3.1. Il était une fois en 2035...

L'agriculture s'inscrit dans le mouvement de libéralisation des autres secteurs de l'économie. Avec la disparition des aides, la logique d'entreprise prévaut : les industriels sécurisent leur approvisionnement en intégrant la production ; des circuits massifiés, contrôlés par des agriculteurs se généralisent, pour la commercialisation de proximité ; des formes de partage du risque et d'organisation du travail interentreprises agricoles se développent ; les entreprises agricoles, désormais sans cadre réglementaire spécifique, recourent aux moyens dont disposent les autres PME ; des investisseurs engagent des capitaux dans le secteur agricole, pour porter foncier ou capital d'exploitation.

Les territoires se spécialisent et se différencient sous le double effet du pilotage par l'aval et des politiques régionales très diversifiées. Le profil des agriculteurs est celui de chefs d'entreprise mobilisant toutes les technologies disponibles, disposant des qualités managériales pour gérer de véritables PME et des salariés qualifiés.

Même si les agriculteurs, grâce à un contexte économique plutôt dynamique, font évoluer leurs systèmes de production et leurs pratiques, les relations entre agriculture et environnement se tendent avec la forte concentration des entreprises agricoles et l'émergence d'un modèle agricole « techniciste ».

❖ Une agriculture intégrée dans les filières

La période est marquée par une libéralisation de l'économie à laquelle l'agriculture n'échappe pas. Ce mouvement vise la performance dans un contexte plus concurrentiel. Les nouveaux champions du commerce alimentaire (Brésil, ASEAN-Association des nations de l'Asie du Sud-Est) poussent à une libéralisation accrue des échanges à laquelle adhèrent les États-Unis et l'Union européenne. Au début des années 2020, un accord est trouvé à l'OMC qui démantèle les dispositifs de soutien à l'agriculture et limite les interventions de marché à la seule sécurité alimentaire des populations les plus pauvres.

Deux éléments caractérisent l'environnement économique : la forte volatilité des prix agricoles et un niveau moyen sur la période légèrement supérieur à celui des années antérieures. Cette situation est la résultante de plusieurs évolutions sur la scène internationale aux effets contraires dans le temps : accroissement de la demande notamment dans le sud, tension offre/demande sur certains produits, accords de libéralisation des échanges, agressivité commerciale renforcée des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).

Le modèle de production français traditionnel rencontre des difficultés pour se maintenir dans la compétition internationale, d'autant que l'agriculture est soumise à des exigences sociétales croissantes.

Dans le contexte de libéralisation des marchés et de forte variation des prix, les industriels et les distributeurs renforcent leur contrôle sur les filières pour sécuriser leur approvisionnement. Ils peuvent aller dans certains cas jusqu'à investir dans le capital des entreprises agricoles.



Les agriculteurs deviennent des prestataires devant répondre à des cahiers des charges contraignants qui constituent pour eux une condition impérative d'accès au marché. Selon les filières, les situations sont contrastées. Dans certaines d'entre elles, les relations commerciales permettent aux agriculteurs de trouver une rémunération satisfaisante, grâce notamment à des démarches d'organisation collective.

Dans le même temps, la modification des modes de consommation s'amplifie vers la recherche de produits de proximité et de produits présentant des garanties en matière de résidus de toute nature. Cette évolution se traduit par l'émergence de circuits de commercialisation diversifiés et innovants, largement maîtrisés par des agriculteurs et des partenaires locaux permettant sur une grande échelle de présenter une large offre de produits aux consommateurs. L'investissement des agriculteurs dans cette voie les conduit à réorganiser leur métier et à recruter du personnel qualifié pour réaliser les travaux sur leurs exploitations.

❖ Une agriculture aux approches différentes

Le métier d'agriculteur est attractif pour la frange la plus dynamique d'une génération d'agriculteurs qui ont recours à des organismes de conseil privé pour la gestion de leurs entreprises. L'agriculture embauche sans difficulté alors que le chômage reste à un niveau élevé malgré une légère décélération sur la période.

Les stratégies mises en œuvre par les agriculteurs sont de nature différente :

- soit, les agriculteurs intègrent les exigences des donneurs d'ordre que sont les entreprises agroalimentaires, les distributeurs ou des fonds de pension. Ceux-ci pèsent alors sur les choix de production. Les cahiers des charges qui comportent des dispositifs de couverture des risques, sont souvent négociés collectivement par des groupements d'agriculteurs. Selon les filières, les agriculteurs sous traitants tirent de leur activité un niveau de rémunération satisfaisant compte tenu de la tension sur les marchés et un intérêt pour leur métier qui leur demande de déployer les meilleurs itinéraires techniques, d'être réactifs et de s'ajuster en permanence,
- soit, les agriculteurs, individuellement ou collectivement, trouvent des voies pour s'insérer sur le marché :
 - en créant, à plus ou moins grande échelle, des modes de commercialisation propres, qu'ils contrôlent,
 - en augmentant la taille de leur entreprise ou en diversifiant les productions pour renforcer sa résilience,
 - en portant à plusieurs les risques d'une production ou d'une activité,
 - en recherchant les capitaux nécessaires pour assurer le développement de leur activité, tout en gardant le contrôle,
 - en adhérant à des dispositifs de couverture de risques assuranciers privés,
 - en privilégiant les solutions techniques leur permettant de desserrer les contraintes.

Ces stratégies, qui sont cumulatives ou non, se traduisent par une vision de l'entreprise qui peut être très éclatée en termes d'investissements, d'organisation du travail. Mais toutes ont besoin d'un salariat de haute technicité que la dimension économique des entreprises leur permet de rémunérer.

Les entreprises qui ne peuvent entrer dans ces schémas disparaissent. Dans les territoires à enjeux, les collectivités locales tentent de limiter la déprise en se portant acquéreurs d'entreprises qui n'ont pas de repreneur et les louent à des agriculteurs en les accompagnant dans la consolidation de leur activité.



Cette agriculture d'entreprise accentue la spécialisation des territoires, soit en valorisant leurs caractéristiques naturelles, soit en faisant appel à des techniques de plus en plus avancées pour surmonter les handicaps. Elle délaisse les territoires à faible potentiel. Les politiques des collectivités locales, notamment du fait de leurs moyens très inégaux, restent très contrastées et ne peuvent inverser une spécialisation des territoires qui est avant tout la conjugaison de leurs potentialités naturelles et de la dynamique d'entreprise développée par les agriculteurs et les investisseurs.

❖ Une agriculture sociétaire

Au cours de la période, la forme sociétaire déjà largement présente en début de période se généralise et se diversifie dans ses statuts juridiques. Le modèle sociétaire familial se distend du fait des choix professionnels des descendants et de la part croissante d'installations d'origine non agricole. De plus en plus, des investisseurs extérieurs non agricoles associés ou non à un agriculteur pénètrent le secteur agricole.

Diverses formes de portage du capital se développent. Le capital d'exploitation est souvent disjoint du foncier. Le premier est détenu par des opérateurs de l'aval qui laissent à d'autres, des fonds de pension notamment, le portage partiel ou intégral du foncier. Ceux-ci louent alors les terres soit à des sociétés commerciales, soit à des agriculteurs à titre individuel.

La diversité des statuts conduit à des situations différentes pour les agriculteurs qui peuvent être soit associés, soit salariés avec des statuts de cadre ou d'ouvrier.

Les référentiels de formation initiale qui sont intégrés dans l'enseignement général ont accompagné cette évolution en intégrant peu à peu les notions indispensables à la gestion d'une société, notamment les relations humaines et la gouvernance.

❖ L'agriculture, enjeu délaissé des politiques publiques

Des réformes structurelles sur les plans économique et social sont mises en œuvre avec un allègement des charges et une réduction des dépenses publiques.

Le mouvement de libéralisation de l'économie qui se développe s'accompagne à partir de 2018 de l'abandon des différentes dispositions nationales régissant l'activité agricole (contrôle des structures, statut du fermage) et de l'abandon de l'appareil dédié par un transfert de l'enseignement agricole à l'Éducation nationale. L'entrée et la sortie du métier sont banalisées, sans traitement particulier du foncier considéré comme un facteur de production parmi d'autres. Le prix des terres agricoles passe sous influence urbaine ou périurbaine. Les entreprises agricoles bénéficient de moyens juridiques et financiers identiques aux autres PME, sans accompagnement spécifique pour l'installation.

Dans ce contexte, l'agriculture ne figure plus dans les agendas politiques communautaires. En 2020, les arbitrages budgétaires sur la PAC sont défavorables, sous la double pression citoyenne et des accords sur le commerce international. Cette « déprise » européenne rejoint la banalisation du cadre réglementaire national. Le soutien à l'agriculture est profondément revu à la baisse :

- les aides découplées à l'hectare sont très fortement réduites sur la période et harmonisées au niveau européen en vue de leur disparition en fin de période,
- tous les mécanismes de régulation des marchés et les aides couplées sont supprimés,
- le second pilier de la PAC est réorienté sur le développement rural en dehors de l'agriculture.



L'agriculture ainsi « banalisée » est dorénavant accompagnée par les politiques publiques décentralisées au gré de la reconnaissance par les Régions de l'intérêt des filières et des enjeux qu'elles portent localement. Plus aucun cadre d'intervention n'est donné aux Régions par l'État. Les politiques publiques introduisent de l'hétérogénéité entre filières et entre territoires. La priorité est donnée à la contribution économique de l'agriculture et aux espaces résidentiels.

❖ Une agriculture techniciste

Le contexte économique marqué par une relative dynamique des marchés permet aux entreprises agricoles d'une certaine dimension économique :

- d'intégrer dans les prix des produits le surcoût lié aux exigences sociétales qui n'est pas compensé par un soutien public,
- de développer des process à caractère industriel (drones, robots, logiciels d'aide à la décision) pour répondre au resserrement des réglementations environnementales dans les domaines des émissions de GES et des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires,
- de réorienter leurs systèmes de production pour répondre à la question de l'accès à l'eau.

Dans ces conditions, les relations entre agriculture et environnement se tendent alors que les questions sur le changement climatique deviennent au cours de la période de plus en plus prégnantes et que les débats sur les cultures OGM, désormais autorisées sont toujours aussi vifs.

Sous l'impulsion des collectivités locales, des agriculteurs se regroupent pour mettre en place des actions coordonnées en faveur de l'environnement dans des territoires à enjeux.

❖ Une transmissibilité sur un modèle renouvelé

La banalisation du secteur s'étend à la transmission des entreprises agricoles qui tendent à ressembler à des PME, et qui mobilisent des moyens juridiques et financiers analogues. Le profil dominant des repreneurs est celui d'hommes et de femmes performants aux plans technique et managérial, maîtrisant la gestion sociétaire. La transmission de telles entreprises ne se place plus à l'échelle individuelle. Les porteurs de capitaux ont un rôle grandissant dans la transmission des entreprises agricoles. Dans certains territoires, les collectivités locales accompagnent la transmission des entreprises agricoles d'une rentabilité insuffisante en apportant une aide aux repreneurs ou en acquérant le foncier pour le louer à des agriculteurs.

2.3.2. Une stratégie de libéralisation de l'économie

L'objectif est de créer un cadre favorable à l'entreprise. Face à la disparition des dispositifs nationaux encadrant l'activité agricole (contrôle des structures, statut du fermage...) et des différentes aides, dont les aides à l'installation, les dispositions juridiques et fiscales s'appliquant aux PME font l'objet d'adaptations pour prendre en compte les spécificités de la production agricole, la lourdeur des capitaux investis et l'exposition aux risques. Toutes les technologies sont mises à disposition des agriculteurs qui sont incités à innover. Compte tenu de la concurrence sur les usages du sol, l'État reste présent pour réguler le foncier. Les Régions mettent en place des politiques agricoles diversifiées en fonction des potentialités agronomiques et des filières, ainsi que de leurs équilibres territoriaux.

Cette stratégie intègre la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui renouvelle le cadre d'exercice de l'activité agricole. Si certaines de ses dispositions participent à la logique du scénario "Des fermes firmes", un grand nombre d'entre elles constituent un frein à son émergence.



Dispositions de la LAAF favorables à la transmission	Dispositions de la LAAF constituant un frein	Adaptation au scénario
- Limites à l'artificialisation des terres - Remplacement de la SMI par l'AMA - Amélioration de la transparence sous une forme différente	- Existence d'une politique d'installation nationale - Contrat de génération et statut social du futur repreneur - Renforcement du contrôle des structures - Encadrement des relations bailleurs /preneurs dans le cadre du statut du fermage	- Abroger toutes les dispositions encadrant l'activité agricole (contrôle des structures, statut du fermage, droit de préemption des SAFER, aides à l'installation...) - Supprimer le cadre national du FEADER - Intégrer les spécificités de l'agriculture dans les réglementations générales - Adapter le dispositif de concentration des entreprises - Transférer l'enseignement agricole à l'Éducation nationale

Dans ce contexte, les axes stratégiques privilégiés visent à :

- harmoniser les aides à l'hectare au niveau communautaire dans la perspective de leur suppression à terme,
- régionaliser le second pilier en supprimant le cadrage national,
- autoriser sur le territoire national les cultures OGM,
- supprimer les dispositions spécifiques au secteur agricole : contrôle des structures, statut du fermage et adapter les réglementations générales aux spécificités de l'activité agricole,
- inciter les agriculteurs à opter pour des systèmes et des dispositifs leur permettant de maîtriser les risques,
- transférer l'enseignement agricole au sein de l'Éducation nationale, et introduire dans les référentiels de formation des modules de gestion des sociétés.

Dans le cadre de ces axes stratégiques, l'amélioration de la transmissibilité des entreprises agricoles repose sur :

- l'attractivité de l'activité agricole qui passe par :
 - le maintien des outils de préservation du foncier agricole,
 - la maîtrise de la volatilité par la connaissance des marchés et les systèmes de couverture des risques (marchés à terme, assurance...),
 - la prise en compte des actifs immatériels de l'entreprise agricole (contrats, marques,...)
- l'adaptation des dispositifs de la transmission reposant sur :
 - l'élévation du niveau de compétence technique et économique des responsables d'exploitations et de leurs salariés,
 - l'entrée au capital des exploitations d'entreprises de l'aval ou de fonds d'investissement,
 - la mise en place de modalités de transmission spécifiques pour les zones ou les secteurs en marge du modèle de la ferme firme,
 - l'adaptation du dispositif de concentration des entreprises à l'agriculture,
 - la mobilisation des moyens juridiques de transmission des PME.





2.4. Le scénario 4 : des agricultures territorialisées



©Jean-Pierre Chomienne



Des agricultures territorialisées

le scénario des territoires

2017 - 2027

- Pacte entre l'Union européenne, l'État et les collectivités sur la vision d'une agriculture territorialisée
- Spécialisation des bassins de productions

2020 - 2035

- Économie mondiale très concurrentielle
- Volatilité avec baisse des prix
- Hausse des charges liée aux exigences sociétales

2015-----2020-----2025----->2035

2018

- Amélioration du marché du travail dans les territoires dynamiques
- Décisions nationales :
 - encadrement de l'activité agricole
 - urbanisme préservant l'espace agricole

2019

- Interventions de l'État et des acteurs locaux :
 - modernisation et installation en agriculture
 - accès aux services en milieu rural

2020

- PAC rurale
 - maintien du budget
 - baisse du soutien à l'activité de production

Caractéristiques du scénario

- Dynamiques émanant des territoires avec une mobilisation des acteurs locaux
- Agriculteurs aux profils diversifiés, acteurs des territoires
- Rôle de la coopération agricole
- Entreprises agricoles sous responsabilité familiale, diversifiées et écologiquement intensives
- Restructuration freinée en début de période, et émergence de néo exploitations

Effets sur la transmission

- Attractivité du métier renforcée
- Accès au métier facilité grâce à la maîtrise du montant du capital
- Solidarité familiale et locale lors de la transmission
- Légère augmentation du nombre d'exploitations grâce aux néo exploitations

Stratégie pour la transmission

- Adaptation du contrôle des structures aux enjeux locaux
- Contractualisation et rémunération des services environnementaux du projet d'exploitation
- Ciblage territorial des soutiens publics à l'agriculture de proximité
- Engagement des collectivités territoriales





Des agricultures territorialisées

2.4.1. Il était une fois en 2035...

La PAC reste forte. L'État et les Régions s'engagent pour soutenir une agriculture intégrée dans les territoires et répondant aux attentes des consommateurs–citoyens. L'activité agricole continue à être réglementée en termes d'accès à la profession, d'évolution des structures des entreprises...

Face à un contexte économique volatil et peu porteur, les agriculteurs jouent deux cartes :

- celle « du collectif » aussi bien dans la gestion de leurs entreprises, que dans le portage du capital ou encore dans leur investissement dans l'aval
- ou celle « de la petite agriculture de proximité » orientée vers la demande locale et portée par les pôles urbains qui souhaitent dynamiser leurs territoires.

Le métier reste attractif et attire de nouveaux profils.

Les entreprises agricoles restent sous contrôle familial et bénéficient de la solidarité des acteurs locaux prêts à investir dans leur capital.

❖ Une réorientation de l'intervention publique qui reste forte

De 2014 à 2020, la PAC n'infléchit pas les tendances à la restructuration des exploitations de taille moyenne et à la spécialisation des bassins de production. Toutefois au cours de cette période, des « néo exploitations » à forte valeur ajoutée émergent grâce aux soutiens publics, et leur nombre augmente sensiblement sur la période.

En 2020, face à des scénarios de remise en cause lourds tant sur le budget de la PAC que sur la légitimité d'un soutien à l'égard de l'agriculture, l'Union européenne fait le choix du maintien d'une politique agricole commune forte dotée d'un budget globalement préservé. Cette décision n'a été acquise qu'au prix d'une réorientation de la PAC dans laquelle la dimension rurale l'emporte sur la dimension économique, avec une baisse du soutien à l'activité de production agricole.

La régionalisation de la PAC, initiée en 2014, est renforcée : les Régions disposent en effet de moyens plus importants que lors de la précédente programmation, du fait de la baisse du premier pilier et des marges de manœuvre plus importantes pour décliner la politique rurale. Les aides découplées à l'hectare sont réduites et harmonisées au niveau national, les aides couplées aux productions sont réservées à certains territoires, le verdissement des aides est renforcé. Le cadre national pour la politique de développement rural est maintenu pour assurer une égalité entre les territoires dans le cadre d'un pacte entre l'État et les Régions.

Les choix faits en France entre 2018 et 2020 ont préparé ces évolutions :

- l'activité agricole continue à être encadrée par une politique des structures qui reste forte,
- la modernisation des entreprises agricoles est accompagnée,
- l'installation des jeunes agriculteurs est facilitée par divers dispositifs mis en œuvre par l'État, les collectivités locales et les acteurs locaux,
- l'espace agricole est préservé dans les documents d'urbanisme.



Des choix politiques forts assurent à tous les territoires une égalité d'accès en matière de services en mettant un terme à la fracture numérique.

Dans ce contexte, les dynamismes locaux sont contrastés avec dans certains territoires une amélioration du marché de travail à partir de 2018 et une activité très atone dans d'autres.

❖ Une agriculture sous influence mais des agriculteurs acteurs de leurs territoires

À partir de 2020, l'approfondissement de la régionalisation de la PAC liée à sa réorientation met les agriculteurs sous l'influence croissante des consommateurs-citoyens particulièrement sensibles aux enjeux environnementaux.

Au cours de la période la réglementation environnementale s'est renforcée, notamment dans son volet changement climatique avec un régime administré des émissions de GES aux niveaux européen et national. Elle a des effets contrastés selon les territoires et les types d'exploitation. Les agriculteurs adhèrent à ce dispositif mutualisé.

En 2025, la productivité des sols s'est améliorée grâce à l'évolution continue des pratiques agronomiques.

En milieu de période, l'utilisation des produits phytosanitaires est plus strictement encadrée au niveau communautaire. Les cultures OGM restent interdites sur toute la période sur le territoire national, ce qui permet d'identifier les productions sans OGM et de leur donner un avantage comparatif.

Pour mieux intégrer ces évolutions, les agriculteurs se fédèrent à l'échelle des territoires pour conduire des actions coordonnées, encouragés par la mobilisation des outils de développement agricole.

Dans ce contexte, les agriculteurs et leurs représentants sont des acteurs entendus et compris des territoires et de leurs habitants.

❖ Un contexte économique concurrentiel conduisant à privilégier « le collectif » et « la proximité »

L'économie mondiale met aux prises trois grands ensembles d'acteurs dont les relations structurent les échanges de produits alimentaires : les pays émergents, les grandes firmes agro industrielles et de la distribution, les métropoles riches et connectées. Dans ce contexte qui reste très concurrentiel et avec une PAC plus rurale, les agriculteurs sont confrontés à une pression des prix à la baisse sous le poids de la distribution, et à une augmentation des charges sous l'effet du coût des exigences sociétales non intégralement compensé. Au cours de la période, les prix connaissent une forte volatilité. Cette situation a un impact différencié selon les productions et les systèmes d'exploitation.

Dans ce contexte, le recours aux dispositifs assuranciers est insuffisant. Pour amortir et mieux anticiper la baisse de rentabilité, deux stratégies émergent :

- les entreprises traditionnelles, qui pour certaines d'entre elles sont économiquement prospères bien qu'insuffisamment sécurisées, privilégient des solutions collectives. Celles-ci peuvent prendre des formes différentes aussi bien pour la conduite des activités que pour le portage du capital :
 - capter de la valeur, soit par spécialisation autour des avantages compétitifs des bassins de production, soit en saisissant les opportunités offertes par les marchés de proximité,
 - réaliser des économies d'échelle sous la forme de mise en commun des assolements ou des matériels, ou le recours à des prestataires de services extérieurs,



- réinvestir dans les coopératives qui se mobilisent pour assurer des débouchés aux différentes productions et qui vont jusqu'à constituer des réseaux de distribution, permettant ainsi d'offrir des prix plus rémunérateurs,
 - partager le coût du capital en s'associant avec d'autres agriculteurs ou avec des membres de la famille.
- une petite agriculture de proximité, qui avait déjà commencé à émerger avec la régionalisation du FEADER dès 2014 se développe à partir de 2020 grâce à la réorientation de la PAC. Ces exploitations, à caractéristiques souvent « rurales », font l'objet d'un accompagnement privilégié par les acteurs locaux qui favorisent le développement de petites unités, orientées vers les opportunités des marchés de proximité et des circuits courts. L'activité agricole s'ouvre à des actifs d'autres secteurs, y compris sous la forme de pluriactivité.

Ces stratégies sont confortées par les pôles urbains qui structurent leurs approvisionnements longs ou courts, et dynamisent leur territoire proche. Les grands bassins de production s'ajustent à la demande de proximité, les zones périurbaines développent les marchés locaux et une agriculture de tradition se maintient sur le reste du territoire, notamment dans les secteurs touristiques.

Globalement les entreprises agricoles sont diversifiées et écologiquement intensives, ce qui permet une montée en puissance d'un salariat qualifié.

Ces stratégies se traduisent par un tassement voire pour certains produits un recul des exportations. A l'inverse, l'évolution des systèmes de production permet de réduire les importations de certaines matières premières agricoles.

❖ Des profils d'agriculteurs qui se diversifient

Les agriculteurs, plus sensibles à la performance environnementale, développent une agronomie intelligente promue par les coopératives ou par des leaders locaux, qui se traduit par une évolution du métier.

L'élargissement des populations agricoles à des publics diversifiés se poursuit grâce notamment à la diversification de l'activité agricole et la mise en place de systèmes de production alternatifs. Cela contribue à l'attractivité des métiers de l'agriculture dans un contexte, où à partir de 2018, le marché du travail se tend.

Le système de formation initiale dédié, l'appareil de développement agricole ainsi que le recours à des compétences issues de formations techniques autres qu'agricoles participent à cette évolution en facilitant et en accélérant la mise en œuvre des orientations nouvelles et des avancées techniques.

❖ Des entreprises qui restent sous responsabilité familiale

Quel que soit le statut juridique, l'entreprise reste sous contrôle familial :

- soit elle est individuelle : certains agriculteurs, notamment engagés dans l'agriculture de proximité font le choix de l'autonomie,
- soit elle prend une forme sociétaire familiale, avec une part importante du capital détenue par le chef d'entreprise,
- soit la forme sociétaire est ouverte à des tiers dans une proportion limitée avec une adaptation au cours de la vie de l'entreprise des statuts correspondant aux différentes étapes : reprise, vitesse de croisière, transmission.



❖ Une transmission des entreprises facilitée

La restructuration des entreprises agricoles est freinée. Leur nombre s'accroît légèrement sur la période.

Les candidats à la reprise sont nombreux et la transmission des entreprises est facilitée grâce à plusieurs facteurs :

- l'attractivité du métier renforcée par l'évolution des systèmes de production plus diversifiés, mieux intégrés dans les territoires, plus écologiques,
- l'existence de dispositions facilitant l'accès au métier, voire leur renforcement sur la période, limitant la course à l'agrandissement,
- « l'agriculture de proximité » permettant de limiter la taille des entreprises,
- la solidarité familiale et locale à travers le portage du capital dans le cadre de formes sociétaires plus ou moins ouvertes assurant une stabilité,
- une mobilisation des acteurs locaux pour accompagner certaines entreprises.

La transmissibilité des exploitations est améliorée dans la mesure où le métier est attractif, les formes d'organisation collectives, le portage du capital assuré par la famille ou par des tiers dans des proportions qui restent limitées.

2.4.2. Une stratégie de valorisation des territoires

L'attractivité des territoires constitue la pierre angulaire des stratégies publiques. Ils portent des politiques partagées à l'égard de l'agriculture, en fonction de l'intérêt des filières et des enjeux locaux en termes d'emploi et de contribution à la qualité de l'environnement. Le développement de l'agriculture de proximité est privilégié grâce à la réorientation des soutiens publics vers les entreprises agricoles créant de la valeur ajoutée.

Cette stratégie s'inscrit dans la continuité des dispositifs actuels. Elle intègre la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui renouvelle le cadre d'exercice de l'activité agricole et dont les dispositions participent pour la plupart d'entre elles à la logique du scénario des agricultures territorialisées.

Dispositifs favorables à la transmission	Adaptation au scénario
- Ciblage de la politique d'installation sur la base du cadre national État/Région - Remplacement de la SMI (superficie minimum d'installation) par l'activité minimale agricole (AMA) - Renforcement du contrôle des structures - Contrat de génération et statut social du futur repreneur - Amorce de régionalisation du développement agricole - Élargissement des aides à de nouveaux publics - Ouverture du dispositif d'accompagnement - Amélioration de la transparence - Limites à l'artificialisation des terres	- Revoir le cadre national pour permettre aux Régions de mieux cibler les aides à l'installation - Rémunérer les services environnementaux - Régionaliser le dispositif de développement agricole - Renforcer les dispositifs de limitation à l'artificialisation des terres - Améliorer l'anticipation de la transmission



Dans ce contexte, les axes stratégiques privilégiés visent à :

- renforcer les marges d'intervention des Régions en augmentant le budget du second pilier,
- faire évoluer les aides directes en les harmonisant au niveau national, en limitant les aides couplées à certains territoires et en renforçant le verdissement,
- préserver les dispositions nationales encadrant l'activité agricole pour sécuriser les entreprises agricoles,
- créer un cadre juridique et fiscal favorable au développement des circuits de proximité contrôlé par les agriculteurs,
- développer l'attractivité des territoires en termes de services, numériques en particulier,
- renforcer l'utilisation des outils d'urbanisme pour protéger le foncier agricole,
- favoriser l'intégration par les agriculteurs des démarches collectives et territorialisées préservant l'environnement,
- favoriser l'accompagnement de la petite agriculture de proximité par les collectivités locales.

Dans le cadre de ces axes stratégiques, l'amélioration de la transmissibilité des entreprises agricoles repose sur :

- l'attractivité de l'activité agricole qui passe par :
 - le ciblage des aides publiques à l'investissement,
 - l'incitation au développement de contrats locaux d'approvisionnement,
 - un financement participatif local au bénéfice de l'agriculture,
 - la mobilisation de la recherche et du développement sur l'adaptation territoriale des entreprises,
 - l'adaptation de la fiscalité pour inciter les entreprises agricoles à développer performance économique et environnementale.
- l'adaptation des dispositifs de la transmission reposant sur :
 - l'adaptation du contrôle des structures aux enjeux locaux (paysage, approvisionnement local,...),
 - la contractualisation et rémunération des services environnementaux,
 - le ciblage territorial des aides à l'installation.

2.5. Regard d'ensemble sur les quatre scénarios

Globalement, la transmission de l'activité de production agricole apparaît comme assurée, compte tenu des faibles variations du potentiel de production constatées dans les différents scénarios.

L'impact des scénarios²⁷ se différencie par l'évolution du nombre d'agriculteurs, la part relative des entreprises individuelles et des entreprises sociétaires, le niveau du salariat permanent et saisonnier. Ce sont ces paramètres qui ont un impact sur la transmissibilité des entreprises agricoles car ils induisent :

- le portage du capital de l'entreprise agricole : par l'agriculteur entrepreneur seul ou avec sa famille, par les coopératives, par les industriels, par des investisseurs privés...
- la nature de l'entreprise : entreprise individuelle ou sociétaire, entreprise agricole ou de droit commun, entreprise sous contrat ou intégrée...
- le statut de l'agriculteur : entrepreneur, associé, salarié, gérant salarié.

En déclinant ces paramètres, chacun des scénarios dessine des formes d'entreprises, des pratiques agricoles, des modes d'insertion des agriculteurs dans les filières et les territoires qui sont, à plus long terme et au-delà de l'échéance de l'étude, porteurs de modifications plus profondes du tissu agricole.

²⁷ Voir annexe 9



3. Approche de la transmissibilité des entreprises agricoles selon certaines filières

La mission n'a pas conduit de travaux spécifiques sur la problématique de la transmissibilité des entreprises agricoles selon les filières. Elle s'est appuyée sur les réflexions engagées par ailleurs, notamment dans le cadre de FranceAgriMer.

Si chaque filière s'inscrit dans un contexte spécifique lié aux évolutions de la demande, à la place du marché mondial, aux attentes sociétales, à la structuration actuelle des entreprises agricoles, au pouvoir de marché respectif de l'amont agricole et de son aval, ainsi qu'aux dernières évolutions de la PAC, réformée en 2014, toutes sont soumises à une forte incertitude liée à la volatilité des marchés.

Dans ce contexte, il ressort pour toutes les filières et quel que soit le scénario des éléments clés favorables à la transmissibilité des entreprises agricoles. Ils participent tous à un titre ou à un autre de la sécurisation de l'activité agricole et de l'existence de perspectives de revenu à ceux qui veulent faire le choix de l'agriculture :

- l'existence ou non d'ici 2025 de dispositifs publics, privés ou mixtes permettant de couvrir le risque prix pour éviter à court terme la sortie d'entreprises agricoles compétitives mises à mal par un aléa et à moyen terme la perte de compétitivité liée à un recul des investissements faute de visibilité,
- la recherche permanente de la compétitivité prix et hors prix tout au long des différentes filières,
- la capacité des différents maillons de la filière à sceller leur avenir ensemble permettant de créer de la valeur et la forme d'organisation de l'amont agricole qu'elle induit,
- la réduction des écarts de compétitivité en Europe par une harmonisation des réglementations sociales et environnementales.

Au-delà de ces éléments communs à toutes les filières et favorables à la transmissibilité des entreprises agricoles, les différentes filières ont des spécificités qui s'expriment de façon différente selon les scénarios. En annexe 10 (les filières à travers les scénarios), figure l'analyse sectorielle déclinée par scénario.

❖ Le secteur laitier

Dans ce secteur, la rupture majeure est la fin des quotas qui fait sortir les entreprises laitières et les industriels d'une gestion administrée depuis 30 ans. La contractualisation introduite dans la loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010 avait pour objectif d'anticiper cette nouvelle donne. Les difficultés au démarrage n'ont pas permis aux producteurs et à leurs acheteurs de disposer du recul suffisant pour sécuriser les débouchés des premiers et les approvisionnements des seconds.

Les facteurs qui pèsent à l'avenir sont de différente nature :

- la capacité à préserver le marché intérieur qui représente 80 à 85 % des débouchés de la production laitière en Europe face aux interrogations sur les effets de la consommation de produits laitiers sur la santé,
- les perspectives de la demande mondiale en produits industriels qui, sur la longue période, devraient être dynamiques mais qui peuvent, selon les scénarios, conduire à un développement de la production chez les grands pays importateurs,
- la volonté de l'Union européenne de faire jouer ou de mettre en place sur la période des filets de sécurité opérants en cas de forts déséquilibres du marché, similaires à ceux de 2009 et 2015,
- la capacité des producteurs de lait et des industriels à construire un partenariat gagnant-gagnant dans le cadre de contrats pluriannuels sur les volumes et les prix,

- la physionomie et la répartition des entreprises laitières entre ateliers spécialisés, robotisés, intensifs, « hors-sol » recourant massivement aux achats d'aliments du bétail, et entreprises agricoles diversifiées, autonomes, familiales.

Selon les scénarios, ces facteurs s'expriment de façon différente. Ils ont un impact sur la transmissibilité des entreprises laitières et donc sur le renouvellement des générations ainsi que sur la localisation des bassins laitiers.

❖ Le secteur de la viande bovine

Les problématiques du secteur pour l'avenir sont connues par les acteurs de la filière qui ont du mal à les anticiper et à les gérer :

- l'impact des quotas laitiers sur l'équilibre du marché de la viande et sur la stratégie des producteurs de lait, compte tenu de la spécificité française où seulement 40 à 45 % de la viande proviennent du cheptel laitier,
- les interrogations sur la consommation de viande tant au regard de la santé que du changement climatique et sur la pérennité de la demande de bovins vifs de l'Italie,
- l'adaptation de la production aux besoins des industriels,
- l'enjeu territorial du bassin allaitant,
- la faiblesse structurelle des revenus des éleveurs de bovins viande les privant de marges de manœuvre,
- la « végétalisation » de certains territoires,
- le défi de l'amélioration des performances de chacun des maillons de la filière,
- les difficultés à construire des relations contractuelles entre éleveurs, abatteurs et leur aval.

Les différents scénarios qui dessinent des contextes plus ou moins concurrentiels et plus ou moins interventionnistes ne font qu'amplifier ou légèrement atténuer telle ou telle difficulté que les éleveurs et les acteurs de la filière vivent déjà.

La transmissibilité des entreprises bovines est liée à l'avenir de l'activité d'élevage, quelle que soit sa forme, que celle-ci passe par la sécurisation des débouchés grâce un partenariat avec les industriels, par l'émergence de nouveaux systèmes d'élevage conjuguant activité de production et offre de services environnementaux ou encore par la mise en place de nouveaux modes de commercialisation.

❖ Le secteur du porc

Dans ce secteur, le double défi économique de la compétitivité de la filière pour d'une part affronter la concurrence européenne et mondiale et sociétal et pour d'autre part respecter les normes environnementales et de bien-être animal est plus ou moins facile à relever selon les scénarios.

La transmissibilité des entreprises porcines est facilitée si :

- la sécurisation des marges des éleveurs et la flexibilité de la production permettent de passer les périodes difficiles,
- la volatilité des prix des matières premières agricoles à la hausse comme à la baisse peut être facilement répercutée pour ne pas grever les marges des éleveurs,
- l'évolution des élevages permet d'articuler modernisation de l'outil de production et intégration de normes dans les domaines de l'environnement et du bien-être animal,
- les relations au sein de la filière entre éleveurs, abatteurs et industriels permettent de valoriser le potentiel de production national.

❖ Le secteur des grandes cultures

Les perspectives de marchés proches, face à l'augmentation des besoins alimentaires mondiaux et le potentiel de production français, constituent des atouts pour la transmissibilité des entreprises agricoles. Dans un contexte concurrentiel et volatil, celle-ci sera d'autant mieux assurée que :

- des dispositifs de couverture de gestion des risques sont mis en place,
- la production est adaptée aux différentes utilisations du marché intérieur de l'alimentation animale et des marchés d'exportation,
- des économies d'échelle sont dégagées à des niveaux autres que celui de l'entreprise agricole,
- le plus grand nombre d'entreprises agricoles dispose des outils de pilotage et d'aides à la décision permettant de développer des pratiques conciliant production performante et respect de l'environnement,
- le potentiel de production peut s'exprimer grâce à une mobilisation de la recherche, notamment les nouvelles technologies du vivant, permettant de produire plus sur une SAU qui ne progresse pas.

❖ Le secteur viticole

La dizaine de bassins spécialisés sont très différents par le type de vins qu'ils produisent, la structuration des entreprises viticoles, le poids des viticulteurs pluriactifs dans certains bassins viticoles. L'ensemble de ces éléments contribue à la plus ou moins grande résilience des entreprises viticoles. Selon les scénarios, plusieurs éléments auront un impact pour assurer la durabilité des entreprises viticoles dans un contexte très concurrentiel lié à l'apparition de nouveaux pays producteurs :

- la capacité de l'offre française, positionnée actuellement à 90 % sur l'identification de l'origine, à répondre à la demande des marchés internationaux pour des vins sans indication géographique (IG), standardisés, fortement marquetés conditionne la pérennité de la viticulture dans certains territoires, Languedoc-Roussillon, notamment,
- la constitution de marques fortes ou de grands groupes visibles sur les marchés internationaux pour porter les vins de France,
- la gouvernance de la filière au niveau des bassins est globale et plus décentralisée intégrant tous les segments de marchés : AOP, IGP et vins sans IG.

Conclusion

Les scénarios présentés et les stratégies associées à chacun d'eux mettent en évidence trois séries de questions particulièrement déterminantes pour la transmissibilité de l'activité agricole. Leur résolution relève des interventions d'acteurs publics ou privés qui varient selon les scénarios.

Ces questions portent sur :

- la gestion des risques, qu'ils soient de nature économique, biologique ou climatique,
- la mobilisation du financement du capital d'exploitation,
- l'acquisition des compétences indispensables à la maîtrise de l'innovation par les agriculteurs.

❖ Sécurisation de l'activité

La facilité de transmission d'une activité économique dépend, pour une large part, de la capacité des nouveaux entrants à en prévoir les résultats et à les sécuriser par rapport aux différents risques.

En effet quel que soit le scénario envisagé, les agriculteurs sont confrontés à un accroissement des aléas :

- du fait de la poursuite de la réduction, d'ores et déjà bien engagée, des interventions publiques,
- du fait de l'accroissement de l'occurrence des événements climatiques ou biologiques liés au changement climatique et de leurs conséquences sur la production,
- du fait des deux phénomènes de volatilité des prix et d'émergence d'épidémies et de ravageurs à fort impact économique, liés l'un et l'autre au développement des échanges mondiaux.

La capacité des acteurs des filières et des territoires à favoriser l'émergence d'outils de gestion des risques sera à l'avenir déterminante pour l'attractivité économique de l'activité. Autant que la mobilisation de mécanismes assuranciers, elle nécessitera l'engagement des acteurs professionnels et publics.

❖ Financement du capital d'exploitation

L'augmentation tendancielle du montant du capital d'exploitation n'est significativement enrayée dans aucun des scénarios et certains l'amplifient. L'entreprise agricole sera dans tous les cas confrontée à la mobilisation de capitaux importants, au regard de ses résultats. De ce fait le recours à des investisseurs extérieurs à l'entreprise s'impose.

Des outils juridiques et fiscaux favorisant l'entrée de nouveaux investisseurs au capital des entreprises agricoles seront à assortir d'instruments financiers modernes permettant, d'assurer la mobilité des capitaux investis tout en préservant la responsabilité des agriculteurs.

❖ Mobilisation des compétences au service de l'innovation

Dans tous les scénarios, la capacité à mobiliser l'innovation technique ou organisationnelle est déterminante pour la transmissibilité. Elle conditionne l'adaptabilité des unités de production.

Cela requiert des compétences diverses et de haut niveau. Elles peuvent être mobilisées :

- soit en spécialisant les différentes fonctions au sein d'entreprise de taille significative,
- soit en externalisant certaines fonctions à des prestataires extérieurs.

Mais dans tous les cas la formation des chefs d'entreprises devra les préparer à intégrer dans la gestion de leur entreprise le pilotage de ces compétences.

Discussion

Un retour sur l'exercice prospectif tel qu'il a été conduit amène à s'interroger sur quelques points de méthode, mais aussi sur la manière dont été abordés certains sujets.

❖ Points de méthode

- La notion de transmission a fait l'objet de discussions dès l'initiation de l'exercice et de façon récurrente tout au long des travaux, entre pérennité de l'activité agricole sur le territoire et transmission de chacune des entités économiques. Un choix entre les deux n'avait en effet pas de pertinence compte tenu du développement du phénomène sociétaire dont il n'aurait pas permis de rendre compte.
- La construction des scénarios s'est appuyée sur l'identification de variables regroupées en composantes dans la phase de diagnostic, avant de passer par des étapes progressives d'hypothèses de modulation des variables, de microscénarios intermédiaires par composante, jusqu'à des scénarios les articulant. D'autres exercices de prospective s'appuient sur des démarches différentes, qu'il s'agisse des stratégies par filière de FranceAgriMer ou des travaux de l'ACTA sur la recherche-développement. On peut bien sûr s'interroger sur les scénarios qu'aurait fait émerger une méthode alternative.
- Le diagnostic a fait appel à l'examen de données clés ainsi qu'à des analyses quantitatives, de recherche de corrélations notamment. En revanche, l'appréciation de l'impact des scénarios a porté sur l'évolution de ces données sans chercher à les chiffrer. Le déploiement sur le territoire des quatre scénarios n'a pas été abordé dans l'exercice. Mais certains paraissent plus adaptés aux caractéristiques des diverses économies agricoles. Une prévisible partition du territoire de la France entre deux modèles d'agriculture, industrialisée et territorialisée, a déjà été énoncée par Bertrand Hervieu en 2008²⁸. La coexistence, en France et au sein de certains territoires en fonction des contextes naturel, économique et politique, de plusieurs des scénarios décrits dans ce rapport est probable.
- Le choix a été fait d'associer chacun des scénarios d'une stratégie en faveur de la transmissibilité, contrairement à la pratique consistant à ne développer une stratégie que pour le scénario jugé souhaitable. Ce choix répond au souci d'alimenter la réflexion sur l'action à conduire quels que soient les scénarios ou leurs combinaisons.

❖ Appréhension d'éléments de contenu

- La mobilisation, au moment de la transmission, de l'aval des filières, qui vise à sécuriser les approvisionnements, a été évoquée au cours des travaux. Les stratégies récentes de certaines coopératives, en faveur du maintien de l'activité agricole pourraient enrichir les stratégies afférentes aux différents scénarios.
- L'alignement de la fiscalité, de l'environnement juridique, du système social de l'agriculture sur ceux des autres secteurs économiques aurait, lui aussi, mériterait d'être approfondi pour mieux qualifier les instruments d'une transmission facilitée en prenant en compte les spécificités du secteur agricole. Cette tâche reviendra, en fonction des choix qui seront faits, à des fiscalistes et des juristes.

²⁸ Les orphelins de l'exode rural : essais sur l'agriculture et les campagnes du XXI^e siècle. Bertrand Hervieu. Editions de l'aube, 2008. 172 p.

- Les modalités d'accompagnement de l'entreprise agricole lors des phases de transition, qu'il s'agisse d'intégrer une innovation ou de transmettre l'activité, apparaissent dans le diagnostic comme déterminantes. Il serait sans doute possible pour chacun des scénarios et dans les stratégies correspondantes, d'aller plus loin dans la qualification de l'accompagnement des entreprises agricoles par l'aval, par les organismes de développement et de conseil, ou par les autorités publiques.
- Tous les scénarios se placent dans le cadre d'une organisation plus décentralisée de l'action publique et renvoient nombre de questions à une intervention des Régions, des agglomérations, voire d'autres collectivités. Le rôle donné aux Régions ne sera pas sans conséquence sur :
 - ♦ un traitement différencié de la question de la transmission de l'activité agricole qui dépendra de la vision qu'aura chaque territoire de la place de l'agriculture.
 - ♦ une instabilité dans le temps des choix stratégiques des Régions, liée aux changements politiques.
- La mutation de l'agriculture, compte tenu des tendances lourdes déjà à l'œuvre, conduira à une organisation de la production au sein de l'exploitation et des filières, qui dessinera un chemin pouvant aller au delà des scénarios décrits ou pouvant les combiner. Mais quel que soit ce chemin, les déterminants économiques s'imposeront à l'ambition des politiques publiques. L'action publique devra donc, en fonction des situations observées, adapter les stratégies pour être pertinente. L'exercice prospectif réalisé, qui développe une stratégie pour chacun des scénarios, a vocation à fournir des éléments pour aller vers une politique adaptée.

En outre, la disparition progressive de la spécificité des entreprises agricoles évoquée dans certains scénarios justifierait une réflexion approfondie, compte tenu de son impact potentiel sur la sécurité alimentaire et le maintien de l'activité sur le territoire.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE DIRECTEUR DU CABINET

Paris, le

- 3 FEV. 2014

Objet : Quels scénarii pour conforter des exploitations agricoles transmissibles à l'horizon 2025 ?

La loi d'avenir va offrir un cadre législatif, réglementaire et un soutien financier qui favoriseront l'évolution de l'agriculture française vers un modèle qui conciliera la double performance économique et écologique. La loi comportera également des dispositions destinées à faciliter la transmission des exploitations et l'installation notamment de jeunes agriculteurs.

En particulier l'article 14 du projet initial procède à la rénovation du cadre juridique applicable à la politique d'installation tout en réaffirmant les soutiens à la création et à la transmission des entreprises agricoles dans le cadre familial ou hors cadre familial. Son article 15 modifie le régime du « contrôle des structures » destiné à prendre en compte la dimension agro-écologique de l'activité agricole et à arrêter les pratiques constatées d'agrandissements réalisés par démembrement d'exploitations viables au détriment de l'installation.

La définition du projet d'exploitation est une étape clé d'intégration des données économiques et environnementales. Cependant le maintien d'un flux d'installations assurant la relève entre générations dépend de nombreux facteurs, dans un contexte qui continuera d'évoluer dans les années à venir. En particulier, les enjeux et les dynamiques à l'œuvre ne sont pas les mêmes selon les filières ou les territoires.

Le programme de travail du CGAAER qui s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre de la loi d'avenir a prévu de poursuivre ses travaux menés depuis plusieurs années sur l'exploitation agricole en les orientant vers une approche prospective de l'évolution des exploitations agricoles françaises, s'appuyant sur l'étude des facteurs susceptibles d'être déterminants à l'échéance de 2025.

Un tel exercice devra notamment contribuer à éclairer à échéance courte les dispositions d'application de la loi d'avenir et la mise en œuvre de la programmation du FEADER, et à plus long terme le positionnement de la France en amont de la négociation de la PAC 2020

Monsieur Bertrand HERVIEU
Vice-Président du CGAAER
251 Rue de Vaugirard
75349 Paris

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP – Tél : 01 49 55 49 55

VP 2014-013

En s'appuyant sur les travaux déjà effectués, notamment par le SSP et la Recherche, les réflexions produites dans le cadre des Assises de l'installation, certains travaux prévus dans le programme d'étude du Ministère sur la transmission du capital d'exploitation, et sur l'expertise du CGAAER, il conviendra d'approfondir les tendances lourdes et de repérer les signaux d'influence potentiels sur le renouvellement des générations d'exploitants agricoles. Il s'agit en première approche notamment :

- de la forme juridique de l'exploitation agricole, ainsi que de ses liens avec le foncier et les moyens d'accès aux facteurs de production, ainsi que les éléments de contexte qui favorisent l'industrialisation et la financiarisation de l'agriculture
- de l'environnement réglementaire, national et communautaire, la PAC de 2020 pouvant constituer un facteur de rupture
- du cadre institutionnel à l'intérieur duquel sont situés l'exploitation et l'agriculteur, notamment l'existence d'un système éducatif dédié
- de la durabilité du modèle avec des volets économiques, environnementaux et sociaux :
 - le volet économique comporte notamment l'examen de l'interaction entre modèle d'exploitation et organisation des filières ;
 - le volet social porte sur différents facteurs comme l'attractivité du métier, l'organisation du travail, la féminisation, la place de l'emploi salarié...
 - les rapports entre l'exploitation agricole et l'environnement, par les obligations et opportunités qu'implique la durabilité.
- les liens au territoire

Sur chacun de ces sujets, dans la mesure du possible, une analyse par grande filière sera effectuée afin de faire ressortir leurs spécificités dans l'objectif de proposer des pistes pour mieux répondre à l'enjeu de l'installation/transmission.

La première étape de l'étude consistera d'abord à effectuer le recensement des facteurs d'évolution et de leurs variables clés, et à les hiérarchiser. Il conviendra également de déterminer les acteurs concernés et leurs stratégies.

Cette phase de l'étude pourra contribuer à mieux caractériser le « modèle » français d'exploitation agricole, fondé sur la responsabilité d'un ou plusieurs chefs d'exploitation impliqués dans l'acte de production et décideurs en matière de gestion de l'outil. Elle permettra aussi d'en apprécier les facteurs d'évolution et la robustesse, ainsi que ses faiblesses. Des éléments pourront être utilisés dans la contribution française à l'année de l'exploitation familiale.

La seconde étape consistera à élaborer des scénarii à échéance 2025. Il s'agit d'illustrer par des « futurs possibles » les acquis de la première phase de l'étude.

Une troisième phase consistera à soumettre les scénarii à la discussion dans la perspective de leur appropriation par les parties prenantes comme outil d'aide à la décision. L'objectif de cette troisième phase sera d'informer le monde agricole et l'ensemble des parties prenantes à la transmission et à l'installation, en les sensibilisant aux enjeux clés et aux conséquences de choix et de décisions susceptibles d'intervenir dès à présent et d'ici 2025.

Afin de mener à bien ce projet, je vous invite à désigner une équipe d'experts du CGAAER. Les experts que vous aurez désignés pourront bénéficier du concours du CEP et de la DGPAAT.

Vous mettrez en place une instance de suivi comprenant des experts extérieurs intéressés par une participation à l'exercice. Sa composition permettra aussi au monde agricole, particulièrement le syndicalisme jeunes agriculteurs, d'être associé aux étapes les plus décisives des travaux qui seront conduits. Je vous demande de me faire des propositions de composition de cette instance en liaison avec la DGPAAT et le CEP.

Il serait souhaitable que la première phase produise ses premiers résultats pour la fin du mois d'Avril, avec un objectif de finalisation des premières et deuxième phases pour la fin de l'année 2014.



Philippe MAUGUIN

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Organisme	Prénom nom	Fonction
ASP, Agence de services et de paiement	Thierry Roger	
CER France	Philippe Boullet	Directeur
CGET, Commissariat général à l'égalité des territoires	Jean-Yves Becheler	Commissaire Massif-Central
CGET	Anne Laybourne	Commissaire Vosges
Chambre d'agriculture de la Meuse	Alain Arbogast	Référent régional Installation
Chambre d'agriculture de la Meuse	Bruno Boschiero	Référent Observatoire régional
Chambre d'agriculture de la Meuse	Xavier Colson	Directeur
Chambre d'agriculture de Lozère	Nicolas Milly	Conseiller Installation et entreprises
Chambre d'agriculture de Lozère	Amaury Souchon	Chef du service Installation et entreprises
Chambre d'agriculture de Lozère	Julien Tuffery	Vice-président chargé de l'installation
Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales	Jean-Louis Bertran De Baland	Chef du service Installation et entreprises
Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales	Myriam Cormary	Directrice
Confédération Paysanne	Mike Hiribarreni	Secrétaire national
Confédération Paysanne	Bernard Breton	Animateur
Coop de France Languedoc-Roussillon	Bernard Ferret	Directeur général
Coop de France Languedoc-Roussillon	Isabelle Ribes	Service Economie et filière Bio
Coordination Rurale	François Lucas	Vice-président
Coordination Rurale Lorraine	Jean-Marc Chone	Élu à la Chambre d'agriculture
Caisse régional de Crédit agricole, CRCA Languedoc-Roussillon	Patrice Roch	
CRCA Lorraine	Jérôme Philippe	Appui installation-transmission
DGER, Direction générale de l'enseignement et de la recherche	Bernard Duroux	Bureau du développement
DGPAAT, Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (devenu DGPE)	Béatrice Caillon	Chargée de mission bureau statuts et structures
DGPAAT	Sylvain Maestrachi	Adjoint au sous directeur
DRAAF, Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Languedoc Roussillon	Kevin Boisset	Service régional de l'économie agricole de la forêt et de l'environnement, SREAFE
DRAAF Languedoc Roussillon	Philippe Mérillon	Directeur

Organisme	Prénom nom	Fonction
DRAAF Languedoc Roussillon	Guillaume Randriamampita	Chef du Service régional de l'économie agricole de la forêt et de l'environnement
DRAAF Languedoc Roussillon	Jean-François Solere	SREAPE
Fédération des fruits et légumes en coopération de Languedoc Roussillon	Nicolas Escand	Président
Fédération régionale des vignerons indépendants de Languedoc Roussillon	François Régis Boussagnol	Président
FNSAFER, Fédération nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural	Murielle Gozar	Directrice
FNSAFER	Robert Levesque	Directeur des études
FNSEA, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles	Michel Thomas	Directeur adjoint
FranceAgriMer	André Barlier	Directeur marchés, études et prospective
FranceAgriMer	Patrick Garnon	Chef du service marchés et études des filières
FRSEA, Fédération régionale des Syndicats d'exploitants agricoles Lorraine	Jérôme Mathieu	Président
Interprofession des vins de Pays d'Oc	Jacques Gravegeal	Président
Jeunes Agriculteurs de Meurthe et Moselle	Ludovic Louis	Secrétaire général
Jeunes Agriculteurs	Stéphane Lecocq	Administrateur (Mayenne)
Jeunes Agriculteurs	Sébastien Richard	Administrateur (Bas-Rhin)
Jeunes Agriculteurs	Karine Challex	Administratrice (Limousin)
Jeunes Agriculteurs	Auréli Charrier	Chargée de mission Installation
Jeunes Agriculteurs	Aurélien Clavel	Administrateur (Isère)
Jeunes Agriculteurs	Jérémy Decerle	Vice-président Installation
Jeunes Agriculteurs	Aurélien Vaucelle	Directeur
Jeunes Agriculteurs	Dominique Vouillat	Administrateur (Doubs)
Jeunes Agriculteurs	François Thabuis	Ancien président des Jeunes Agriculteurs
Jeunes Agriculteurs de la Lorraine	Pierre Fayol	Délégué général
Jeunes Agriculteurs de la Meuse	Rodrigue Jacquot	Président
Jeunes Agriculteurs des Vosges	Julien Marlangeon	Vice-président
Jeunes Agriculteurs du Languedoc-Roussillon	Franck Bourniol	Président
Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne	Maxime Bergonso	Secrétaire national à l'agriculture

Organisme	Prénom nom	Fonction
SAFER, Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural du Languedoc Roussillon	Frédéric André	Directeur général
SAFER du Languedoc Roussillon	Roland Travers	Directeur relations extérieurs et communication
SAFER de Lorraine	Franck Menonville	Président
SAFER de Lorraine	Raymond Muller	Directeur général
SSP, Service de la statistique et de la prospective Bureau de l'information statistique	Gisèle Giroux	Chef du bureau
Terre de Lien	Marie Balthazar	Animatrice Alsace
Terre de Lien	Anne-Lise Henry	Animatrice Lorraine

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

AMA	Activité minimale d'assujettissement
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CEE	Communauté économique européenne
CEP	Centre d'études et de perspectives
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
COP	Céréales et oléoprotéagineux
DGPAAT	Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
DJA	Dotation jeunes agriculteurs
DPU	Droit au paiement unique
EARL	Entreprise à responsabilité limitée
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FIDIL	Fonds pour l'installation et le développement des initiatives locales
FNSAFER	Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
France Stratégie	Commissariat général à la stratégie et à la prospective
FranceAgriMer	Établissement national des produits de l'agriculture et des filières agricoles
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
HCF	Hors cadre familiale
ICHN	Indemnités compensatoires de handicaps naturels
INA	Installation non aidée
JA	Jeunes agriculteurs
JAC	Jeunesse agricole catholique
LAAF	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

MSA	Mutualité sociale agricole
NACRE	Nouvel accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise
OMC	Organisation mondiale du commerce
OTEFDD	Orientation technico-économique française de diffusion détaillée
OTEX	Orientation technico-économique de l'exploitation
PAC	Politique agricole commune
PAI	Point accueil installation
PBS	Production brute standard
PIDIL	Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales
PMBE	Plan de modernisation des bâtiments d'élevage
PME	Petite et moyenne entreprise
PPE	Plan de performance énergétique
PPP	Plan de professionnalisation personnalisée
PVE	Plan végétal environnement
RCAI	Résultat courant avant impôts
RICA	Réseau d'information comptable agricole
SA	Société anonyme
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SARL	Société à responsabilité limitée
SAS	Société par actions simplifiée
SAU	Surface agricole utile
SCEA	Société civile d'exploitation agricole
SMI	Surface minimum d'installation
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
UTA	Unité de travail annuel

Annexe 4 : Comité de pilotage

Prénom	Nom	Fonction
Jean-Marie	Gilardeau	Président du comité de pilotage
Bertrand	Hervieu	Vice-président du CGAAER
Jean-Bernard	Bayard	Président du conseil d'administration FAM (FranceAgriMer)
Christophe	Blanc	Sous directeur Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)
Thomas	Diemer	Président des Jeunes Agriculteurs
Bruno	Hérault	Directeur du Centre d'études et de prospective
Alain	Moulinier	Président de la section « Économie, filières et entreprises » du CGAAER
François	Thabuis	Ancien président des Jeunes Agriculteurs
François	Thibault	Président du Crédit agricole de Centre-Loire
Sophie	Villers	Présidente de la section « Prospective, société, international » du CGAAER

Annexe 5 : Récapitulatif des variables par composante

Institutions et politiques

- V1 Les moyens des politiques communautaire et nationale
- V2 Les options de la politique agricole commune
- V3 Encadrement réglementaire
- V4 Accompagnement financier et technique
- V5 Décentralisation des politiques
- V6 Les régimes de retraite

Foncier et capitaux

- V1 Niveau et portage du capital d'exploitation
- V2 Niveau et portage du foncier agricole
- V3 Fermage et partage de la propriété agricole
- V4 Gestion des sols et préoccupation environnementale
- V5 Les politiques des structures

Culture

- V1 Présence d'élites innovatrices
- V2 Latitude du métier, autonomie et esprit d'entreprise
- V3 Image dans la société
- V4 La famille dans l'entreprise et sa transmission
- V5 Rapport de l'agriculteur à la nature

Économie

- V1 Productivité et rentabilité de l'exploitation
- V2 Risques et aléas
- V3 Plasticité du système d'exploitation
- V4 Accès à un marché
- V5 Pluriactivité du repreneur
- V6 Dimension économique de l'exploitation

Environnement

- V1 Gestion des émissions de GES
- V2 Accès à l'eau et adaptation au changement climatique
- V3 Services et productions environnementales (préservation biodiversité, valorisation biomasse)
- V4 Gestion des intrants
- V5 Gestion des sols

Juridique et statutaire

- V1 Stratégie du sortant en matière de régime juridique et fiscal
- V2 La cession progressive du capital
- V3 Lien entre l'exploitant et le capital
- V4 Les montages statutaires

Social

- V1 Système de formation initiale
- V2 Évolution continue des qualifications et des compétences
- V3 Organisation, modalités et conditions de travail
- V4 Population agricole
- V5 Caractère et dimension familiale de l'exploitation

Territoires

- V1 Prise en compte des caractéristiques pédo-climatiques
- V2 Accès aux services et proximité des fonctions urbaines
- V3 Débouchés dans des conditions raisonnables de proximité et de valorisation
- V4 Dynamique des acteurs territoriaux

Innovation

Composante introduite au stade de la mise en récit du scénario

Annexe 6 : Construction des scénarios

Méthode de construction des microscénarios : exemple pour la composante Territoires

■ Composante « Territoires »

■ 4 variables résultantes :

- Caractéristiques pédo-climatiques.
- Accès aux services et proximité des fonctions urbaines.
- Débouchés dans des conditions raisonnables de proximité.
- Dynamique des acteurs territoriaux

Hypothèses d'évolution pour la variable :

« Accès aux services et proximité des fonctions urbaines »

C'est la habitation qui s'éloigne de la ferme pour se rapprocher des centres.

Des choix politiques forts confortent l'égalité d'accès aux services pour tous les territoires

Seules certaines régions parviennent à maintenir un territoire rural maillé.

Production de micros
scénarios par
composante

Exemple de construction de microscénario pour la composante Foncier et capitaux

Dimension FONCIER & CAPITAUX microscénario 4 Poursuite du déclin de l'influence agricole				
Variables	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3	Hypothèse 4
V1 Niveau et portage du capital d'exploitation	L'exploitant porte son capital	L'agriculteur s'associe avec d'autres	Le capital d'exploitation n'est plus porté par l'agriculteur	
V2 Niveau et portage du foncier agricole	L'aval sécurise ses approvisionnements par le foncier	Sécurisation de l'exploitant par un portage du foncier familial	Acquisitions patrimoniales de l'exploitant pour sécuriser les exploitations	Investissements fonciers internationaux en France
V3 Fermage et portage de la propriété agricole	La situation actuelle perdure : fermage progresse ; foncier s'émiette	Un statut du fermage aménagé et modernisé	Suppression du statut du fermage	L'agriculture intégrée (l'aval met les terres en fermage)
V4 Gestion des sols et préoccupation environnementale	Les prix du foncier sous influence urbaine (résidentialisation) ou conflits d'usages	Le prix du foncier sous influence agricole	Les documents d'urbanismes permettent la protection des zones agricoles	Non-gestion et déprise (friche, forêt, etc.)
V5 Les politiques des structures	Une politique nationale des structures efficace	Il n'existe plus de règlement spécifique relatif à une politique des structures agricoles	Régionalisation, décentralisation, territorialisation	

Probabilité : 45%

Effet sur transmissibilité : les problèmes perdurent, moins d'installations, logique d'agrandissement, logique de restructuration

Exemple de construction de scénario global

SCENARIO GLOBAL 2 : La ferme-firme					
DIMENSIONS	MICRO-SCENARIOS				
Institutions, politiques	Une agriculture de territoires, accompagnée	L'agriculture comme enjeu délaissé des politiques publiques	Une libéralisation accompagnée	Tendance au verdissement renforcée	
Capitaux, foncier	L'agriculteur triomphant	Solidarité agricole et rurale	Déréglementation, dérégulation	Poursuite du déclin de l'influence agricole	Libéralisation du marché foncier agricole
Culture	L'entrepreneur à la recherche de l'excellence	L'ambition techniciste	L'agriculteur bucolique et solitaire	L'agronome naturaliste	
Economie	Perte de rentabilité, le collectif comme amortisseur	Poursuite des tendances	Intégration par l'aval	Une agriculture d'entreprise gérant les risques	Une petite agriculture de proximité
Environnement	stratégie environnementale territorialisée	Incitation et innovation plutôt que tout réglementation	Environnement administré	L'environnement approprié	
Juridique, statutaire	Primauté du statut de société de capitaux	Société unipersonnelle	Société familiale altruiste	La forme sociétaire ouverte	
Social	Elargissement des origines de la population agricole	Fin du modèle familial et montée en puissance du fait sociétaire	Rente de situation et système D	Un modèle familial structuré	
Territoires	Agriculteurs acteurs des territoires	Des agriculteurs soumis à la spécialisation des territoires	Agriculture d'entreprise dans des territoires spécialisés	Des agriculteurs inscrits dans la dynamique de leur territoire	L'agroécologie au service des villes

Probabilité : 5%

Impacts sur transmissibilité : très forte concentration, entreprises confortées et banalisées dans leur transmission (parts sociales qui restent, mais les actionnaires changent)

Annexe 7 : Régression logistique

Publié dans Agreste les dossiers n°29 –septembre 2015

RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LA DÉCLARATION DE L'EXISTENCE D'UN SUCCESSEUR AU CHEF D'EXPLOITATION AGRICOLE

La régression logistique permet d'étudier la relation entre une variable d'intérêt et plusieurs variables explicatives. Cette méthode est utilisée ici pour estimer l'impact de différentes caractéristiques de l'exploitation (statut, taille, composition de la main-d'œuvre...) sur les chances que le chef d'exploitation déclare identifier un successeur potentiel.

L'événement à expliquer ici est le fait que le chef d'exploitation déclare l'existence d'un successeur potentiel (par opposition au fait qu'il déclare « ne pas savoir » ou « ne pas avoir de successeur connu »). On cherche à identifier

les principales variables structurelles corrélées avec cette déclaration en les sélectionnant à partir des variables disponibles dans le recensement agricole et considérées comme potentiellement pertinentes (c'est-à-dire susceptibles d'avoir un effet sur cette déclaration).

L'analyse des « rapports de chance » (odds-ratio) issus de la régression a pour but de mesurer l'effet propre (« toutes choses égales par ailleurs ») induit par chacune des variables du modèle sur la déclaration d'un successeur potentiel et de comparer leur impact relatif.

Méthode :

Régression logistique binaire

Périmètre d'analyse :

117 893 exploitations agricoles recensées dans le RA 2010 en France métropolitaine dont le chef d'exploitation ou le 1^{er} coexploitant a 55 ans ou plus (hors retraités).

Variable expliquée :

Succession $\begin{cases} 0 = \text{pas de successeur déclaré par le chef d'exploitation ou pas de successeur connu} \\ 1 = \text{déclaration d'un successeur connu par le chef d'exploitation} \end{cases}$

Variables explicatives du modèle :

- ☒ Composition familiale
- ☒ Type générationnel des exploitants
- ☒ Statut juridique
- ☒ Tranche de SAU
- ☒ Tranche d'UTA totale
- ☒ Otex agrégée
- ☒ Pluriactivité du chef ou 1^{er} coexploitant
- ☒ Tranche d'âge du chef ou 1^{er} coexploitant
- ☒ Sexe du chef
- ☒ Présence de coexploitant femme

Les variables présentant les plus fortes contributions à la survenue de l'événement « Déclaration par un chef d'exploitation de l'existence d'un successeur potentiel » sont : la présence d'exploitants de générations différentes (ie : au moins 17 ans d'écart entre 2 coexploitants), l'âge du chef d'exploitation, l'orientation technico-économique de l'exploitation et les variables relatives à la dimension de l'exploitation (UTA, SAU, PBS).

Plus l'exploitation est grande (que ce soit en terme de SAU ou d'UTA), plus les chances sont élevées que le chef d'exploitation identifie un successeur potentiel. Si l'on remplace dans le modèle les variables UTA et SAU par la classe de dimension économique potentielle (« produit brut standard » qui prend en compte la valeur économique des productions de l'exploitation), alors les exploitations de grande dimension taille (PBS $\geq$ 100 000 euros) présentent 2,8 fois plus de chances que les exploitations de petite taille (PBS < 25 000 euros) d'avoir un successeur déclaré. Les chances de déclaration de reprise croissent avec l'augmentation de la dimension économique jusqu'au seuil de 750 000 euros (6 fois plus de chances que les exploitations avec une PBS inférieure à 4 000 euros). Au-delà de ce seuil, les chances stagnent à un niveau moins élevé.

L'âge influe également sur les déclarations, mais dans une proportion moindre. Ainsi, les chefs d'exploitation de plus de 60 ans ont 1,5 fois plus de chances de déclarer un successeur que ceux ayant entre 55 et 59 ans, ce qui peut pour partie s'expliquer par le fait que la question de la succession se pose de façon plus précise à l'arrivée à l'âge légal de la retraite.

La probabilité que le chef d'exploitation identifie un successeur est beaucoup plus élevée lorsque des exploitants de générations différentes se trouvent dans l'exploitation : les exploitations dans lesquelles se trouvent 2 exploitants ayant au moins 17 ans d'écart ont 7,7 fois plus de chances d'identifier un successeur, toutes choses égales par ailleurs. Les exploitations spécialisées en viticulture, grandes cultures et en culture fruitière présentent également plus de chances de voir leur chef déclarer connaître son successeur (2 fois plus de chances pour les exploitations viticoles que pour les exploitations bovines, toutes choses égales par ailleurs). D'une manière générale, les exploitations en spécialités végétales identifient plus fréquemment un successeur que celles ayant des spécialités animales. À noter toutefois que lorsque le critère de taille est la dimension économique de l'exploitation (PBS) et non la tranche de SAU, les chances d'identifier un successeur sont relativement moins élevées pour les Otx viticulture et maraîchage-horticulture (les chances des exploitations viticoles passent ainsi de 1,4 à 0,9 comparativement aux exploitations de grandes cultures et celles spécialisées en maraîchage-horticulture de 0,7 à 0,4). Pour ces deux types de production, les PBS par ha sont élevées. L'introduction de cette variable plutôt que de la SAU dans la régression permet de capter dans l'effet taille l'impact du potentiel économique supérieur de ces productions par rapport aux autres productions végétales qui est davantage présent dans l'Otx que lorsque l'on privilégie le critère de SAU.

Une fois tenu compte des autres caractéristiques de l'exploitation et de la composition de la main-d'œuvre, le statut juridique n'a pas d'impact significatif sur le fait de déclarer un successeur ; ce qui illustre bien la notion d'effets propres obtenus par les odds-ratios de la régression logistique. En effet, si l'on entre dans le modèle de régression la seule variable statut juridique pour expliquer la déclaration d'un successeur au chef d'exploitation, les Gaec ont alors 5,2 fois plus de chance qu'une exploitation individuelle d'avoir un successeur, 3 fois plus de chances qu'une EARL à un exploitant et 1,5 fois plus de chances qu'une EARL avec plusieurs coexploitants. Par contre, si l'on rajoute les caractéristiques structurelles et de la main-d'œuvre au précédent modèle,

les odds-ratios significatifs des différents statuts sont alors équivalents les uns aux autres. En effet, la régression logistique permet d'annuler les effets des autres variables incluses dans le modèle pour présenter l'effet propre de chaque variable. Par conséquent, si les exploitants en Gaec déclarent plus fréquemment connaître leur successeur, c'est essentiellement lié au fait que leurs exploitations présentent des caractéristiques de taille, et de composition de leur main-d'œuvre davantage propices à la succession. À caractéristique structurelle et composition de la main-d'œuvre équivalentes, le statut juridique ne présente pas en lui-même un effet sur la déclaration de succession potentielle d'un chef d'exploitation.

TABLEAU DES ODDS-RATIOS :

Ces odds-ratio sont une mesure de l'effet « propre » d'une variable sur la survenue d'un événement. En effet, l'odd-ratio obtenu pour une modalité donnée d'une variable explicative correspond à son rapport de chances sur la survenue d'un événement par rapport à la modalité prise en référence « toutes choses égales par ailleurs » (ie : à modalités identiques pour les autres variables entrées également dans le modèle).

Sa lecture se fait de la manière suivante : parmi les exploitations dont le chef non retraité de 55 ans ou plus présentant la caractéristique « i » ont « x » fois plus de chances d'avoir un repreneur déclaré que celles présentant la caractéristique de la modalité de référence, toutes choses égales par ailleurs.

Lecture du tableau

La présence d'exploitants de générations différentes (au moins 17 ans d'écart entre 2 exploitants) présente l'odd-ratio le plus élevé (7,7 fois plus de chances de succession lorsqu'au moins 2 générations sont présentes sur l'exploitation toutes choses égales par ailleurs).

Les exploitations spécialisées en grande culture, viticulture et maraîchage ont plus de chance de déclarer un successeur.

Après 60 ans, un agriculteur a plus de chances de déclarer connaître son successeur qu'entre 55 et 60 ans.

Plus l'exploitation est grande que ce soit en terme de SAU ou d'UTA et plus les chances de déclarer un successeur augmentent.

Le statut juridique ne présente pas d'effet propre à caractéristique structurelle et composition de la main-d'œuvre équivalentes.

Déclaration de reprise de l'exploitation- tout type de successeur	
Modalités	Odds-ratios Significativité
Modalité de référence Exploitation de type familial	Exploitation de type non familial 1,4 ***
Modalité de référence Plusieurs exploitants de même génération Plusieurs exploitants de génération différente	1 seul exploitant 1,1 * 7,7 ***
Modalité de référence GAEC EARL avec 1 exploitant EARL à plusieurs coexploitants Autres statuts juridiques	Exploitation individuelle 0,8 *** 1,1 *** ns ns 0,9 ***
Modalité de référence sans SAU entre 10 et 20 ha entre 20 et 50 ha entre 50 et 100 ha entre 100 et 200 ha plus de 200 ha	moins de 10 ha ns ns 1,1 *** 1,4 ns 1,8 *** 2,4 *** 2,7 ***
Modalité de référence entre 0,5 et 1 UTA entre 1 et 2 UTA entre 2 et 5 UTA plus de 5 UTA	< 0,5 UTA 1,1 *** 1,1 *** 1,9 *** 2,2 ***
Modalité de référence Exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture Exploitations spécialisées en viticulture Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes Exploitations bovines spécialisées - orientation lait Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores Exploitations d'élevage hors sol Exploitations de polyculture et polyélevage Exploitations non classées	Exploitations spécialisées en grandes cultures 0,7 *** 1,4 *** 1,0 *** 0,7 *** 0,7 *** 0,7 *** 0,7 *** 0,8 *** 0,9 *** 0,6 ***
Modalité de référence entre 60 et 64 ans 65 ans et plus	entre 55 et 59 ans 1,5 *** 1,4 ***
Modalité de référence Chef ou 1 ^{er} coexploitant femme	Chef ou 1 ^{er} coexploitant homme 1,2 ***
Modalité de référence Présence de coexploitante(s) femme(s)	Pas de coexploitante femme ns **
Modalité de référence Pluriactif	Non pluriactif ns ns

Champ : France métropolitaine – chefs d'exploitation âgés de 55 ans ou plus, hors retraités

*** Significatif au seuil de 1 % ** Significatif au seuil de 5 % * Significatif au seuil de 10 % ns : non significatif

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

RÉGRESSION LOGISTIQUE SUR LE TYPE DE REPRENEUR DÉCLARÉ EN 2010

L'analyse par régression logistique est restreinte ici aux exploitations dont le successeur du chef de 55 ans ou plus non retraité est déclaré comme étant connu. Les variables explicatives du modèle précédent sont conservées mais l'événement à expliquer est désormais le fait que le successeur identifié ne dirige pas déjà une autre exploitation.

Le devenir potentiel d'une exploitation ne dépend pas seulement de l'identification d'un repreneur mais également du type de repreneur envisagé. Un suivi à 7 ans d'un échantillon d'exploitations révèle que dans la majorité des

cas où le repreneur est déclaré comme n'étant pas déjà à la tête d'une autre exploitation, la reprise se réalise dans la forme initiale de l'exploitation cédée. Alors que si le successeur est déclaré comme dirigeant déjà une exploitation, la reprise s'effectue principalement dans le cadre d'une restructuration (morcellement ou englobement de l'exploitation par une autre). Dans une optique d'anticipation des évolutions structurelles à venir, l'analyse par régression logistique peut apporter des informations sur les caractéristiques des exploitations dont la reprise a plus de chances de conduire à une restructuration.

Méthode :

Régression logistique binaire

Périmètre d'analyse :

41 470 exploitations agricoles recensées dans le RA 2010 en France métropolitaine dont le chef d'exploitation ou le 1^{er} coexploitant a 55 ans ou plus (hors retraités) a déclaré connaître son successeur.

Variable expliquée :

Succession $\begin{cases} 0 = \text{déclaration de reprise de l'exploitation par un successeur dirigeant une autre exploitation} \\ 1 = \text{déclaration de reprise de l'exploitation par un successeur ne dirigeant pas déjà une autre exploitation} \end{cases}$

Variables explicatives du modèle :

- ☒ Type composition familiale
- ☒ Type générationnel des exploitants
- ☒ Statut juridique
- ☒ Tranche de SAU
- ☒ Tranche d'UTA totale
- ☒ OTEX agréée
- ☒ Pluriactivité du chef ou 1^{er} coexploitant
- ☒ Tranche d'âge du chef ou 1^{er} coexploitant
- ☒ Sexe du chef
- ☒ Présence de coexploitant femme

Les critères de taille ont un effet nettement moins marqué sur le type de repreneur que sur le fait d'en identifier un. Le volume de travail dégagé par l'exploitation augmente toutefois sensiblement les chances de reprise par une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation agricole : lorsque le nombre d'UTA est supérieur à 2, les chances sont doublées. On peut en effet penser que plus le volume de travail d'une exploitation est important et plus il y a de chances qu'une personne y travaillant puisse succéder au chef de l'exploitation.

La présence de plusieurs exploitants de génération différente ou le statut de forme sociétaire accroissent logiquement les chances que l'exploitation soit reprise par un successeur qui n'est pas à la tête d'une autre exploitation. Ainsi, les exploitations sous Gaec ont ainsi deux fois plus de chances que les exploitations sous statut individuel d'être reprises par un exploitant ne dirigeant pas déjà une exploitation.

En ce qui concerne l'orientation de production, les exploitations spécialisées en ovins et caprins présentent les chances les plus importantes d'avoir un successeur déclaré ne dirigeant pas déjà une autre exploitation. A contrario, ce sont les exploitations de grandes cultures qui risquent le plus de voir leur chef déclarer à sa succession une personne dirigeant une autre exploitation.

Mais le type de successeur identifié par le chef d'exploitation en place dépend également de ses caractéristiques propres. Un chef d'exploitation, âgé entre 55 et 59 ans, a plus de chances de déclarer un repreneur ne dirigeant pas déjà une exploitation. De même s'il est pluriactif, c'est-à-dire s'il exerce en plus une activité non agricole en parallèle de la direction de son exploitation, il a plus de chances de déclarer un repreneur parmi un agriculteur ne dirigeant pas déjà une exploitation.

TABLEAU DES ODDS-RATIOS :

Ces odds-ratio sont une mesure de l'effet « propre » d'une variable sur la survenue d'un événement. En effet, l'odd-ratio obtenu pour une modalité donnée d'une variable explicative correspond à son rapport de chances sur la survenue d'un événement par rapport à la

modalité prise en référence « toutes choses égales par ailleurs » (ie : à modalités identiques pour les autres variables entrées également dans le modèle).

	0 = déclaration de reprise de l'exploitation par un successeur dirigeant une autre exploitation 1 = déclaration de reprise de l'exploitation par un successeur ne dirigeant pas une autre exploitation	
Modalités	Odds-ratios	Significativité
Modalité de référence Exploitation de type familial	Exploitation de type non familial ns	ns
Modalité de référence Plusieurs exploitants de même génération Plusieurs exploitants de génération différente	1 seul exploitant 0,8 3,4	* ***
Modalité de référence GAEC EARL avec 1 exploitant EARL à plusieurs coexploitants Autres statuts juridiques	Exploitation individuelle 2,0 1,4 1,7 1,9	*** *** *** ***
Modalité de référence sans SAU entre 10 et 20 ha entre 20 et 50 ha entre 50 et 100 ha entre 100 et 200 ha plus de 200 ha	moins de 10 ha ns 0,9 ns 1,2 1,4 1,3	ns * ns *** *** ***
Modalité de référence entre 0,5 et 1 UTA entre 1 et 2 UTA entre 2 et 5 UTA plus de 5 UTA	< 0,5 UTA ns ns 1,9 2,2	ns ns *** ***
Modalité de référence Exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture Exploitations spécialisées en viticulture Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes Exploitations bovines spécialisées - orientation lait Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores Exploitations d'élevage hors sol Exploitations de polyculture et polyélevage Exploitations non classées	Exploitations spécialisées en grandes cultures 1,5 1,1 1,5 1,6 ns 1,4 2,1 ns 1,3 2,0	*** *** *** *** ns *** *** ns *** **
Modalité de référence entre 60 et 64 ans 65 ans et plus	entre 55 et 59 ans 0,8 0,8	*** ***
Modalité de référence Chef ou 1 ^{er} coexploitant femme	Chef ou 1^{er} coexploitant homme 0,9	***
Modalité de référence Présence de coexploitante(s) femme(s)	Pas de coexploitante femme ns	ns
Modalité de référence Pluriactif	Non pluriactif 1,7	***

Champ : France métropolitaine – chefs d'exploitation âgés de 55 ans ou plus, hors retraités, déclarant connaître leur successeur

*** Significatif au seuil de 1 % ** Significatif au seuil de 5 % * Significatif au seuil de 10 % ns : non significatif

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Sa lecture se fait de la manière suivante : parmi les exploitations dont le chef non retraité de 55 ans ou plus déclarant connaître son successeur, celles présentant la caractéristique « i » ont « x » fois plus de chances d'avoir un

repreneur déclaré ne dirigeant pas une autre exploitation agricole que celles présentant la caractéristique de la modalité de référence, toutes choses égales par ailleurs

Lecture du tableau

Une exploitation avec un successeur déclaré et composée d'exploitants de générations différentes (au moins 17 ans d'écart entre 2 exploitants) a 3,4 fois plus de chances qu'une exploitation ayant un seul exploitant d'avoir son chef qui désigne son successeur comme une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation (toutes choses égales par ailleurs).

Une exploitation individuelle a plus de chances d'être déclarée potentiellement transmissible à une personne dirigeant déjà une exploitation, alors que les Gaec ont elles plus de chances d'être déclarées reprises par une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation (2 fois plus de chances qu'une exploitation individuelle).

Les exploitations spécialisées en ovin caprin ont plus de chances d'avoir un successeur déclaré ne dirigeant pas déjà une EA.

Les exploitations spécialisées en grandes cultures ont quant à elles plus de chances d'être déclarées transmissibles à un agriculteur dirigeant déjà une autre exploitation.

Âgé entre 55 et 59 ans, le chef d'exploitation a plus de chances de déclarer son successeur parmi une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation.

Les exploitations de plus de 2 UTA ont deux fois plus de chances d'être transmissibles à une personne ne dirigeant pas déjà une exploitation.

Un chef pluriactif (qui exerce en plus une activité non agricole) a 1,7 fois plus de chances de déclarer un repreneur parmi un agriculteur ne dirigeant pas déjà une exploitation.

Annexe 8 : La LAAF et les scénarios

Les dispositions de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), pour certaines, s'inscrivent dans la logique de tous les scénarios et favorisent la transmission :

- la protection des terres agricoles,
- le niveau de compétences pour s'installer en agriculture,
- la prise en compte des spécificités des territoires,
- le développement de systèmes diversifiés.

Toutefois d'autres peuvent constituer, selon les scénarios, un frein.

Scénarios	Dispositifs favorables à la transmission	Dispositifs constituant un frein	Adaptation au scénario
Des agricultures héritées 	- Ciblage de la politique d'installation sur la base du cadre national État/Région - Remplacement de la SMI par l'AMA (activité minimale agricole) - Contrat de génération et statut social du futur repreneur - Élargissement des aides à de nouveaux publics - Ouverture du dispositif d'accompagnement - Amélioration de la transparence - Renforcement du contrôle des structures - Limites à l'artificialisation des terres	- Cadre national sur les aides à l'installation insuffisamment ciblé	- Revoir le cadre national pour permettre aux Régions de mieux cibler les aides à l'installation
Des agricultures contractualisées 	- Ciblage de la politique d'installation sur la base du cadre national État/Région - Remplacement de la SMI par l'AMA (activité minimale agricole) - Contrat de génération et statut social du futur repreneur - Élargissement des aides à de nouveaux publics - Ouverture du dispositif d'accompagnement - Amélioration de la transparence - Limites à l'artificialisation des terres	- Cadre national sur les aides à l'installation insuffisamment ciblé - Renforcement du contrôle des structures - Limites des baux cessibles	- Revoir le cadre national pour permettre aux Régions de mieux cibler les aides à l'installation - Alléger le contrôle des structures - Assouplir les modalités de cession des baux

Scenarios	Dispositifs favorables à la transmission	Dispositifs constituant un frein	Adaptation au scénario
La ferme firme 	- Limites à l'artificialisation des terres - Remplacement de la SMI (superficie minimum d'installation) par l'AMA (activité minimale agricole) - Amélioration de la transparence sous une forme différente	- Existence d'une politique d'installation nationale - Contrat de génération et statut social du futur repreneur - Renforcement du contrôle des structures - Encadrement des relations bailleurs/preneurs dans le cadre du statut du fermage	- Abroger toutes les dispositions encadrant l'activité agricole (contrôle des structures, statut du fermage, droit de préemption des SAFER, aides à l'installation...) - Supprimer le cadre national du FEADER - Intégrer les spécificités de l'agriculture dans les réglementations générales - Construire un nouveau cadre de relations commerciales
Des agricultures territorialisées 	- Ciblage de la politique d'installation sur la base du cadre national État/Région - Remplacement de la SMI (superficie minimum d'installation) par l'AMA (activité minimale agricole) - Renforcement du contrôle des structures - Contrat de génération et statut social du futur repreneur - Amorce de régionalisation du développement agricole - Élargissement des aides à de nouveaux publics - Ouverture du dispositif d'accompagnement - Amélioration de la transparence - Limites à l'artificialisation des terres		- Revoir le cadre national pour permettre aux Régions de mieux cibler les aides à l'installation - Régionaliser le dispositif de développement agricole - Améliorer l'anticipation de la transmission - Renforcer les dispositifs de limitation à l'artificialisation des terres

Annexe 9 : Effet des scénarios sur la transmissibilité

Les différents scénarios ont été comparés dans le tableau suivant à partir de quelques indicateurs qui permettent d'illustrer leur impact sur :

- le nombre d'entreprises agricoles et leurs formes,
- le nombre de salariés,
- la valeur de la production agricole.

Globalement, la transmission de l'activité de production agricole apparaît comme assurée, compte tenu des faibles variations du potentiel de production constatées dans les différents scénarios.

Les scénarios se différencient par l'évolution du nombre d'agriculteurs, la part relative des entreprises individuelles et des entreprises sociétaires, le niveau du salariat permanent et saisonnier. Ce sont ces paramètres qui ont un impact sur la transmissibilité des entreprises agricoles car ils induisent :

- le portage du capital de l'entreprise agricole : par l'agriculteur entrepreneur seul ou avec sa famille, par les coopératives, par les industriels, par des investisseurs privés...
- la nature de l'entreprise : entreprise individuelle ou sociétaire, entreprise agricole ou de droit commun, entreprise sous contrat ou intégrée...
- le statut de l'agriculteur : entrepreneur, associé, salarié, gérant salarié.

En déclinant ces paramètres, chacun des scénarios dessine des formes d'entreprises, des pratiques agricoles, des modes d'insertion des agriculteurs dans les filières et les territoires qui sont, à plus long terme et au-delà de l'échéance de l'étude, porteurs de modifications plus profondes du tissu agricole.

Les stratégies déployées dans le cadre de chaque scénario sont déterminantes pour faciliter la transmission des entreprises : tout décalage entre le contexte décrit dans le scénario et la stratégie se traduirait par une aggravation des évolutions attendues.

Effet des scénarios sur la transmissibilité

Indicateurs	Situation actuelle*	Des agricultures héritées	Des agricultures contractualisées	La ferme-firme	Des agricultures territorialisées
Nombre d'entreprises agricoles dont	452 000	Baisse du nombre d'entreprises sur les tendances des 10 dernières années, soit 3 %/an	Baisse du nombre d'entreprises sur un rythme plus élevé que celui des 10 dernières années, soit 4 %/an	Baisse rapide du nombre d'entreprises de 5 %/an	Maintien du nombre d'entreprises avec l'apparition de néo exploitations
- entreprises individuelles	65,5 %	Poursuite de la baisse du nombre des entreprises individuelles	Accélération de la baisse du nombre des entreprises individuelles	Quasi disparition des entreprises individuelles	Maintien des entreprises individuelles
- sociétés dont *GAEC/EARL	34 % 80 %	Développement des sociétés agricoles à responsabilité familiale	Développement des sociétés avec des tiers	Développement de PME hors sociétés agricoles	Légère progression des sociétés agricoles
Nombre d'actifs dont :					
- chefs d'exploitation	568 000	Baisse moins rapide du nombre d'agriculteurs	Baisse plus rapide du nombre d'agriculteurs	Baisse très rapide du nombre d'agriculteurs	Ralentissement significatif de la baisse du nombre d'agriculteurs
- salariés permanents	149 000	Baisse du nombre de salariés permanents	Statu quo en nombre mais réorientation sur un salariat de qualité	Augmentation d'un salariat qualifié	Baisse du nombre de salariés permanents Recours à un salariat saisonnier
Structure de l'âge des exploitants (-35 ans/+55 ans)	27 %	Stabilité du ratio	Stabilité du ratio	Accroissement du ratio par réduction plus rapide du nombre d'exploitant de plus de 55 ans	Diminution du ratio par allongement des carrières
Valeur de la production agricole (Mrd €)	73	Lente érosion du potentiel de production	Maintien du potentiel de production	Maintien du potentiel de production	Baisse du potentiel de production notamment pour l'export

*Source : Enquête structure des exploitations agricole 2013 Agreste, Recensement agricole 2010 INSEE, commission des comptes de l'agriculture

Annexe 10 : Les filières à travers les scénarios



Des agricultures héritées

- lente érosion de la compétitivité des filières face au renchérissement du prix des intrants et une relative stabilisation des prix agricoles dans un contexte de forte volatilité
- renforcement du pouvoir de marché de l'aval (IAA et distribution) sur l'amont agricole qui reste dans certains secteurs peu structurés pour regrouper l'offre

Lait	Viande bovine	Grandes cultures	Viticulture	Hors sol
Avec la fin des quotas laitiers, double mouvement : - poursuite de la concentration dans le grand ouest, des entreprises laitières spécialisées et robotisées pour un grand nombre d'entre elles - maintien dans les zones fromagères AOP, d'entreprises agricoles diversifiées Poursuite de la diminution du nombre des entreprises laitières et recours à un salariat qualifié Consolidation du pouvoir des acheteurs qui se restructurent	Poursuite des évolutions en cours : - érosion lente du débouché italien permettant toutefois de préserver globalement le bassin allaitant - avec des stratégies d'adaptation des entreprises agricoles, soit de reconversion vers les grandes cultures, soit d'adaptation des systèmes : extensification, mise en place d'ateliers d'engraissement Abandon de l'activité d'engraissement chez certains producteurs laitiers qui se spécialisent en augmentant leur production laitière	Poursuite de la stratégie de croissance externe des entreprises agricoles par agrandissement liée à la productivité croissante de la main d'œuvre	Poursuite des évolutions en cours avec : - une concentration des entreprises viticoles dans les secteurs d'appellation bien maîtrisés - une déprise dans les vignobles mal positionnés en l'absence de stratégie sur les vins sans IG	Poursuite de la concentration des entreprises porcines, suite au recul de la production en France



Des agricultures contractualisées

- prix agricoles globalement stables mais volatiles
- développement des relations contractuelles entre l'amont et l'aval et entre agriculteurs

Lait	Viande bovine	Grandes cultures	Viticulture	Hors sol
Avec la fin des quotas laitiers, amplification des évolutions en cours autour d'une spécialisation des territoires : - grand ouest avec des entreprises laitières de très grande taille, spécialisées, robotisées - zones AOP avec le maintien de celles valorisant bien les produits - aggravation de la déprise laitière dans certaines zones AOP mal valorisées Mise en place d'OP construisant un partenariat avec les transformateurs permettant de rééquilibrer le rapport de force avec les distributeurs à leur avantage Contractualisation entre coopératives céréalières et entreprises laitières pour : - financer leurs investissements permettant de garantir les débouchés en alimentation animale - lisser l'évolution du prix de l'aliment	Remise en cause du débouché italien conduisant dans les zones d'élevage allaitant soit à une réduction de l'activité d'élevage par agrandissement et extensification, soit à la reconversion vers les grandes cultures, soit à la mise en place d'ateliers d'engraissement Regroupement des élevages pour faire jouer les économies d'échelle Contractualisation avec les abatteurs permettant une adaptation des produits à la demande des marchés intérieurs et à l'export	Amplification de la stratégie d'agrandissement avec une large utilisation des outils d'aide à la décision et de nouvelles organisations du travail Développement de relations contractuelles soit par le biais des coopératives céréalières soit directement entre agriculteurs et éleveurs pour sécuriser le débouché de l'alimentation animale et lisser son prix	Poursuite de la concentration des entreprises viticoles dans les secteurs d'appellation qui investissent les marchés de vins de cépage correspondant à la demande mondiale Dans les zones plus marginales, émergence de formes de commercialisation de produits « marketés » Restructuration des coopératives dans certaines régions	Restructuration des élevages porcins qui se modernisent, réduisent leur empreinte environnementale avec des installations de traitement des effluents Développement de la contractualisation entre : - l'amont agricole et les transformateurs - les producteurs de céréales avec leurs coopératives et les éleveurs



Des fermes firmes

- volatilité des prix agricoles dans un contexte de prix en hausse sur la période
- suppression des dispositifs encadrant l'activité agricole dans un environnement de libéralisation de l'économie
- recentrage sur le marché intérieur et repli des exportations

Lait	Viande bovine	Grandes cultures	Viticulture	Hors sol
Avec la fin des quotas laitiers, 4 évolutions à l'œuvre : - concentration de l'activité laitière dans un petit nombre d'entreprises laitières de grande dimension économique, quasiment hors sol : * mobilisant toutes les technologies disponibles * quasiment intégrées par les outils industriels qui investissent dans les entreprises agricoles - maintien de quelques zones AOP très bien valorisées avec des entreprises laitières plus diversifiées - abandon de la production laitière dans un grand nombre de territoires - à proximité des centres urbains, regroupement de quelques entreprises laitières mettant en place des circuits de commercialisation à grande échelle	Intégration de l'élevage par les industriels dans un contexte de repli de la consommation Restructuration des élevages adaptant leur production aux marchés Émergence d'élevages de grande taille Développement de la « végétalisation » et de la forêt dans le bassin allaitant	Sous la pression de l'augmentation du coût du foncier lié à la suppression du statut du fermage, double stratégie des entreprises agricoles : - intensification de leurs systèmes de production céréaliers grâce aux nouvelles technologies - diversification avec, selon les zones, implantation d'ateliers hors sol ou diversification de l'activité...	Maintien des entreprises viticoles positionnées sur les appellations Montée en puissance d'entreprises de grande dimension développant des produits de marque pour le marché mondial en valorisant des vignes sous contrat avec des viticulteurs Restructuration des coopératives dans certains territoires conduisant à l'arrachage de vignobles	Intégration des élevages porcins par les industriels qui assurent leur financement



Des agricultures territorialisées

- prix agricoles à la baisse dans un contexte de volatilité
- reconquête d'un pouvoir de marché par les agriculteurs par la généralisation des circuits courts et l'émergence d'une petite agriculture de proximité,
- recentrage sur le marché intérieur et repli des exportations

Lait	Viande bovine	Grandes cultures	Viticulture	Hors sol
Avec la fin des quotas laitiers, - maintien d'entreprises laitières diversifiées de taille moyenne et des modes d'organisation du travail allégeant les astreintes journalières - en zones périurbaines et d'AOP, ateliers laitiers de taille modeste développant avec l'appui des collectivités locales des circuits courts - réduction d'élevages laitiers à la suite de la restructuration de certains transformateurs Réorientation de systèmes laitiers spécialisés vers des systèmes autonomes plus fourragers	Préservation de l'élevage dans les territoires grâce à une forte mobilisation des acteurs locaux Développement des circuits de proximité à grande échelle, des signes de qualité, de la diversification de l'activité dans les élevages Émergence d'élevages producteurs de biens environnementaux	Face à la difficulté de s'agrandir, stratégies de diversification en termes de productions et d'activités pour créer de la valeur sur les entreprises agricoles en se positionnant sur les opportunités portées par les territoires	Consolidation des grands domaines en intégrant des vignes de proximité Développement de l'oenotourisme permettant de limiter la déprise dans certains territoires Amplification dans certaines régions et émergence dans d'autres de la pluriactivité des viticulteurs	Réorientation des élevages dans les zones traditionnelles vers des systèmes plus performants sur le plan environnemental Développement d'ateliers porcins dans des zones de faible densité et alimentant des circuits courts

Annexe 11 : Bibliographie

❖ Publications scientifiques

L'exploitation agricole : du modèle unique à la pluralité des modèles. Jacques Rémy, octobre 2014

Une loi sous le signe du corporatisme agraire. Jacques Rémy (Sociologue). Le monde. septembre 2014. 2 p.

Rupture digitale à la ferme (Digital disruption on the farm : Managers in the most traditional of industries distrust a promising new technology). Schumpeter, The Economist. 4 mai 2014. 2 p.

Article de François-Régis Lenoir docteur en psychologie sociale et exploitant agricole in Dictionnaire des risques psychosociaux / Philippe Zawieja, Franck Guarnieri. 20/02/2014. Sciences humaines (H.C.). 888 p.

L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre. Coordonné par Pierre Gasselin (Innovation, Montpellier), Jean-Philippe Choisis (Dynafor, Toulouse), Sandrine Petit (Cesaer, Dijon), François Purseigle (Agir, Toulouse) et Sylvie Zasser (Upic, Dynafor, Toulouse). Éditions EDP, 2014. 382 p.

Sociologie des agriculteurs proches de la retraite dans le Diois : quels enjeux pour assurer le renouvellement des générations dans l'agriculture locale ? Léo Montaz, Université Lumière Lyon 2, 2013. 47 p.

La délégation d'activités agricoles au service de la pérennité des exploitations familiales ? Guilhem Anzalone, François Purseigle, INP - ENSAT, 2012. 12 p.

Les héritiers de la vigne. Jeanne Lazarus. À propos de C. Bessière, De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac, Raisons d'agir. Mars 2010. 5 p.

De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac, Céline Bessièrès. Éditeur : Liber. Raisons d'agir, coll. Cours et travaux, Paris, 2010. 215 p.

Les déterminants financiers et organisationnels de la viabilité économique des entreprises agricoles familiales après leur transfert. Fanny Lepage, Jean-Philippe Perier, Diane Parent, 2^e journée de recherches en Sciences sociales INRA-SFER-CIRAD, Lille, 11 et 12 décembre 2008. 25 p.

Reprendre mais entreprendre. Le paradoxe des entreprises familiales contemporaines. Céline Bessièrès, Sybille Gollac. AFS RT12 Sociologie économique, 2^{ème} congrès de l'Association française de sociologie. Bordeaux, 6 septembre 2006. 13 p.

Les aménités des espaces ruraux ; un enjeu pour les politiques publiques, un enjeu pour la recherche. Dominique Cairol et Daniel Terrasson, Ingénieries N° spécial 2002. 9 p.

L'exploitation agricole familiale et le statut d'agriculteur. Jacques Rémy (Sociologue) INRA

Les métiers en 2022 : rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications ». Président du comité d'orientation Jean-François Colin ; France Stratégie Sandrine Aboubadra, Cécile Jolly, Frédéric Lainé ; Dares Julie Argouarc'h, Sabine Bessière. Avril 2015, 416 p.

Installations et transmission en agriculture : potentialités et dynamiques à l'horizon 2035. Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. DRAAF Bourgogne/ ACTeon Environnement - Alexandra Rossi, Anaïs Hanus, Yannick Arama. Éditeur : Acteon, août 2014. 96 p.

Stratégies de filières 2025 : pour une agriculture compétitive au service des hommes. Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, FranceAgriMer. Juin 2014. 72 p.

Pour une meilleure efficacité et une simplification des dispositions relatives à la protection des captages d'eau potable. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ministère des affaires sociales et de la santé, ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, CGEDD, IGAS, CGAAER Jean-Jacques Bénézit, Denis Delcour, Pierre Rathouis, Michel Raymond. N° 13017. Juin 2014, 112 p.

Évaluation de la politique de développement agricole. Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt/CGAAER : Bertrand Hervieu, Barbara Bour-Desprez, Jean-Louis Buer, Jean-Laurent Cascarano, Fabrice Dreyfus, Georges Gosset. Rapport n° 13059. La documentation française, mai 2014, 138 p.

Les Exploitants et Entrepreneurs agricoles en 2012. Direction des Études des Répertoires et des Statistiques. MSA. Étude, février 2014. 47 p.

L'évolution du statut de l'agriculteur : la voie du chef d'entreprise salarié ? Étude réalisée par l'Association Nationale des Sociétés et Groupements Agricoles pour l'Exploitation en Commun (GAEC & SOCIÉTÉS). Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire avec la contribution financière du CASDAR. 2014. 184 p.

Afterres (alimentation-agriculture-forêt-terres) 2050 scénario soutenable pour l'agriculture et pour l'utilisation des terres en France à l'horizon 2050. 2014. 70 pages

Agriculture et Foncier : Concurrences entre usages des sols et entre usagers des sols agricoles : la question foncière renouvelée. Cahier Demeter n° 15, 2014. 180 p.

La France et ses campagnes 2025 - 2050 : regards croisés filières et territoires. Rapport de prospective du CGAAER, Guillaume Benoit et des membres du CGAAER. Ministère de l'agriculture, rapport n° 11131. Novembre 2013, 281 p.

Évaluation de la politique de l'eau : Quelles orientations pour faire évoluer la politique de l'eau ? CGEDD, CGAAER, IGF, IGA, CGEJET, Université Paris Diderot. Septembre 2013. 96 p.

Évaluation de la politique de l'eau en France : rapport d'analyse. Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt/CGAAER : Marie-Laurence Madignier, Jean-Jacques Bénézit/CGEDD : Anne-Marie Levraut, Denis Payen/IGF : Nathalie Coppinger/CGEJET : François Cholley/IGA : Marie-Louise Simoni/Richard Laganier, professeur de géographie/Rapport n° 13042-01. Septembre 2013. 134 p. tome 1, 66 p. tome 2

La gestion qualitative de l'eau en agriculture : une nouvelle vision, pour un meilleur partage. Philippe Martin, rapport parlementaire, juin 2013. 87 p.

Le monde agricole en tendances : un portrait social prospectif des agriculteurs. Ministère de l'agriculture et de la pêche. La documentation française, 2012. 120 p.

Conséquences sur les filières agricoles et agroalimentaires de l'atteinte des objectifs quantitatifs de la Directive cadre sur l'eau et du SDAGE dans le bassin Adour-Garonne. J.B. Danel, CGAAER, décembre 2011. 38 p.

Résultats de la prospective agriculture 2013. Rapport final. Février 2008. Inra, Crédit agricole, Groupama. 98 p.

Meta-prospective Foodsecure sur la sécurité alimentaire à l'horizon 2025

Synthèse des contributions de FranceAgriMer et des DRAAF et suites données

❖ **Actes de colloques et autres manifestations**

Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole : continuités, changements ou ruptures ? 12-13 février 2015, Agrocampus Ouest, Rennes. 6 p.

Quel statut pour l'agriculteur demain ? Colloque du 26 juin 2014. Pierric Tarin. Ministère de l'agriculture, GAEC et Sociétés avec le soutien du CASDAR. 5 p.

Quelles entreprises demain ? Intervention de Marc Halévy à l'Assemblée générale d'AS Entreprises, le 27 mai 2014

Renforcer la professionnalisation des métiers de l'agriculture, dossier de presse FNSEA 2014, 68^e congrès FNSEA, Biarritz, 25, 26 et 27 mars 2014. 16 p.

Actes délégués et actes d'exécution en relation avec la réforme de la PAC. Brussels, 11 March 2014. Commission européenne, communiqué de presse. http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-180_en.htm

Transmission et installation : Dialoguer en famille pour éviter les non-dits. Conférence le 27 février 2014. La France Agricole et l'Ihedrea (École de droit rural et de gestion agroalimentaire)

L'avenir des filières agricoles à l'horizon 2025. 19 février 2014, FranceAgriMer

Acquis et perspectives de la recherche sur l'Agriculture Familiale. Les rencontres du SIA 2014. Février 2014

L'accès aux terres agricoles : un enjeu qui refait surface(s). Les tables rondes de l'ENSAT, Mission Agrobiosciences. 13 janvier 2014. 20 p.

Cédants et candidats à la transmission d'exploitations agricoles : une journée pour mieux se comprendre (Gironde sur Dropt, Gironde). Aqui.fr, Solène Méric. avril 2012

Quelles rémunérations pour les services environnementaux rendus par l'agriculture et la forêt ? Actes du colloque CGAAER du 8 novembre 2010. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire/CGAAER : Emmanuelle Bour et Philippe Balny. 64 p.

Le choix de l' élu : socio-anthropologie des repreneurs. Dominique Jacques-Jouvenot, Florent Schepens, Journées Georges Doriot à Deauville, 16 et 17 mars 2006. 17 p.

❖ Autres publications

Transmission, les clés de la réussite. Revue Chambres d'agriculture de novembre 2015, n°1047. p.13-27

Du registre de l'agriculture au registre des actifs agricoles : où sont les vrais enjeux ?
Jacques Bonhommeau, octobre 2014. 5 p.

Stratégie de filières 2025 : pour une agriculture compétitive au service des hommes,
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, FranceAgriMer. 2 juillet 2014. 12 p.

Changement d'échelles et de modèles pour nos agricultures. Michel Dubois, administrateur de SAF Agr'Idées, Lettre SAF Agr'Idées n° 570, juillet 2014

L'avenir du système de recherche et développement agricole français à l'horizon 2025, étude prospective. ACTA. Newsletter n°1, mai 2014. 4 p.

Projet de Pacte entre l'État et les chambres d'agriculture - Chapitre Installation, février 2014

De l'exploitation familiale à l'entreprise agricole. Pascale Pollet. Dossier Centre d'études et de prospective -CEP, 2014.12 p.

Transitions vers la double performance : quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agroécologiques. Centre d'études et de prospective. Analyse n° 63 - septembre 2013. 8 p.

Des schémas d'installation bousculés par l'évolution sociologique du monde agricole.
Chambres d'agriculture n°1025, août-septembre 2013. 3 p.

Les transformations des scolarités des agriculteurs. Centre d'études et de prospective, analyse n° 57, mai 2013. 4 p.

Les composantes de la durabilité des exploitations agricoles comme composantes de leur transmissibilité. Cercle International pour la Promotion de la Création-Cipcre. Le magazine de l'écologie et du développement durable n°42, juillet décembre 2009. 3 p.

Les orphelins de l'exode rural : essais sur l'agriculture et les campagnes du XXI^e siècle.
Bertrand Hervieu. Éditions de l'aube, 2008. 172 p.

❖ Presse

◆ Agra presse

Un dispositif alternatif d'aide à l'installation fait ses preuves en Dordogne. 25 décembre 2015

Jeunes agriculteurs : obstacles et solutions évoqués au Conseil de l'UE. 21 décembre 2015

La régulation face à l'accaparement des terres: un enjeu à l'échelle européenne. 14 décembre 2015

L'efficacité des aides à l'installation jugée limitée. 14 décembre 2015

« Ce n'est pas une crise d'endettement, c'est une crise de compétitivité ». 7 décembre 2015

Préparer les futurs retraités autant que les jeunes installés. 23 octobre 2015

Transmission : 10 % des exploitations « quittées » perdent leur usage agricole. 5 octobre 2015

Les JA se battent pour revaloriser le parcours à l'installation. 8 juin 2015

Les propriétaires ruraux veulent dépoussiérer le statut du fermage. 18 mai 2015

Le cadre national pour l'installation des jeunes agriculteurs validé le 20 mars. 30 mars 2015

Les JA lancent le livret d'épargne Projet Agri avec le Crédit agricole. 2 mars 2015

Ouverture prochaine de l'aide au stockage privé pour le porc. 2 mars 2015

L'industrialisation en ligne de mire de la Confédération paysanne. 19 janvier 2015

Le « crowdfunding » gagne le monde agricole. 12 janvier 2015

F. Purseigle : l'agriculture de firme concerne 4 % des entreprises agricoles. 12 janvier 2015

Des installations qui ne compensent pas les départs à la retraite. 24 novembre 2014

La place des femmes dans l'agriculture familiale. 28 juillet 2014

Les formes sociétaires concernent 150 000 exploitations. 7 juillet 2014

Foncier : le hcca donne ses recommandations sur l'intervention des coopératives. 7 juillet 2014

La CCVF identifie plusieurs pistes pour susciter l'installation des jeunes. 7 juillet 2014

L'agriculture familiale plébiscitée dans les discours. 3 mars 2014

♦ Autres articles de presse

Statut juridique des exploitations : les sociétés agricoles sont « en constante progression » (étude). La France Agricole. 3 juillet 2014

Message des Jeunes agriculteurs Nord Pas de Calais, Le syndicat agricole du Nord pas de Calais, 14 mars Agricultures familiales et mondes à venir. Jean-Michel Sourisseau (éd.). 2014. Versailles : Ed. Quae, (Collection Agricultures et défis du monde). 360 p.

Transmettre une exploitation agricole, la difficile équation. Le Monde. 1^{er} mars 2013

La transmission est un projet, non une fin. Sud Ouest, Valérie Deymes. 8 mars 2012

La profession souhaite faciliter la transmission des exploitations agricoles. Le Figaro. Éric de La Chesnais. 18 mai 2009

❖ **Dossiers et brochures**

Contrat de transmission. Région Basse Normandie. 17 décembre 2015

Structure des exploitations agricoles 2013. Agreste, ministère de l'agriculture, Primeurs 325, juin 2015. 6 p.

Installation : ils arrivent... pour reprendre le flambeau. Ja-mag 702. Mars 2014. 56 p.

Aides à l'installation en agriculture, plaquette du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Février 2014, 2 p.

Les Exploitants et Entrepreneurs agricoles en 2012. Direction des Études des Répertoires et des Statistiques. MSA. Étude, février 2014. 47 p.

Les voies juridiques vers l'entreprise agricole flexible. Les cahiers de CER France, février 2014. 28 p.

Des idées pour transmettre sa ferme. Fadear et 5 réseaux partenaires (AFIP, InterAFOCG, FNCIVAM, FNAB, Terre de Liens). Février 2014. 60 p.

De l'exploitation familiale à l'entreprise agricole. Pascale Pollet. Dossier Centre d'études et de prospective -CEP, 2014.12 p.

Le statut juridique des exploitations agricoles : évolutions 1970-2010. Agreste, les dossiers n° 20 - juin 2014. 26 p.

Languedoc-Roussillon : Installation, **Données statistiques des exploitations agricoles de 2000 à 2010 : Installation et transmission des exploitations agricoles.** Agreste. Juillet 2013. 20 p.

Transmettre votre entreprise : dialoguer pour réussir. Isabelle Boyer, Info Agricole n°119 août 2010. Edition Fédération des centres de gestion agricole. 5 p.

De l'installation à la transmission. Quelles réorientations de la politique d'installation. Paul Bonhommeau (juriste de la Confédération paysanne, membre d'ATAC), mai 2007. 10 p.

L'exploitation agricole flexible. Les cahiers de CER France, mai 2007. 38 p.

S'installer n'est pas s'enterrer. Les cahiers du MRJC, septembre 2003. 58 p.

Renouvellement des générations en agriculture. Jeunes Agriculteurs Languedoc Roussillon

Les Aides à la Transmission. Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher.

Un guide à l'installation : Pour quoi faire ? Pour qui ? Guide de l'installation, Confédération paysanne. 64 p.

L'accès aux terres agricoles : pour une alimentation durable de l'humanité et une souveraineté alimentaire européenne. Robert Levesque (Terres d'Europe-Scafr [aménagement foncier rural]), Jean Wohrer. In Cahier n°15 : Agriculture et Foncier, Concurrences entre usages des sols et entre usagers des sols agricoles : la question foncière renouvelée. 44 p.

Cet exercice prospectif a été réalisé par le CGAAER à la demande du ministre chargé de l'agriculture, en complément des travaux de FranceAgriMer sur l'avenir des filières. Il a été conduit en lien avec le Centre d'études et de prospective, et avec l'assistance des services statistiques du ministère. Un comité de suivi présidé par Jean-Marie Gilardeau, universitaire, et associant notamment les Jeunes agriculteurs, a permis d'en valider les étapes clefs.

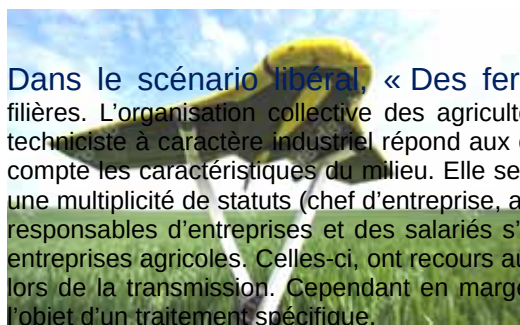
L'analyse de l'ensemble des déterminants de la transmission qu'il s'agisse de tendances lourdes ou de signaux faibles, a permis de dessiner quatre scénarios contrastés. C'est sur la base de ces futurs possibles qu'a été conduite une réflexion sur les stratégies et les leviers à actionner pour faciliter la transmission.



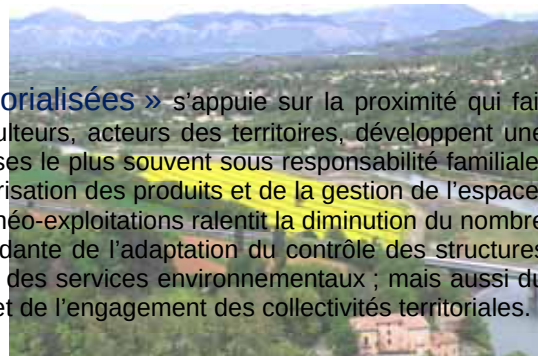
Le scénario de la continuité, « Des agricultures héritées », conduit à la diminution du nombre d'entreprises agricoles par agrandissement, au développement des sociétés et à une lente érosion du potentiel de production ; ceci avec une nette différenciation des politiques régionales. La préservation de l'usage agricole du foncier, le ciblage des aides à l'installation sur certains territoires ou systèmes, l'équilibre entre incitation et réglementation environnementale y apparaissent comme favorables à la transmission de l'activité.



Le scénario de la sécurisation « Des agricultures contractualisées » permet un maintien du potentiel de production, avec une agriculture performante techniquement qui contractualise avec l'aval et dont la technicité permet une bonne prise en compte de l'environnement. La sécurisation de l'activité agricole est assurée par le développement des dispositifs assuranciers. Les formes sociétales progressent, le capital des entreprises agricoles s'accroît, tandis que le nombre des agriculteurs diminue et que certains territoires fragiles sont marginalisés. Face au coût croissant du capital productif, la mobilisation de fonds d'investissement dédiés et le portage transitoire du capital par les collectivités sont de nature à favoriser la transmission.



Dans le scénario libéral, « Des fermes firmes », les industriels et les distributeurs contrôlent les filières. L'organisation collective des agriculteurs par filière leur donne un pouvoir de marché. Une agriculture technicienne à caractère industriel répond aux exigences sociétales grâce à des process permettant de prendre en compte les caractéristiques du milieu. Elle se développe sous forme de PME aux formes diversifiées et conduit à une multiplicité de statuts (chef d'entreprise, associé, gérant, cadre salarié, ouvrier). Le niveau de compétence des responsables d'entreprises et des salariés s'accroît. L'aval et des fonds d'investissement entrent au capital des entreprises agricoles. Celles-ci, ont recours aux outils juridiques de droit commun régissant les PME, en particulier lors de la transmission. Cependant en marge de l'agriculture d'entreprise, une agriculture d'intérêt territorial fait l'objet d'un traitement spécifique.



Le scénario des territoires, « Des agricultures territorialisées » s'appuie sur la proximité qui fait l'objet d'un consensus. Le soutien des pouvoirs publics, les agriculteurs, acteurs des territoires, développent une activité diversifiée et écologiquement intensive dans des entreprises le plus souvent sous responsabilité familiale. Ils mettent en œuvre des démarches collectives autour de la valorisation des produits et de la gestion de l'espace. La restructuration freinée en début de période et l'émergence de néo-exploitations ralentit la diminution du nombre d'exploitations. La transmission de l'activité agricole y est dépendante de l'adaptation du contrôle des structures aux enjeux locaux, de la contractualisation et de la rémunération des services environnementaux ; mais aussi du ciblage territorial des soutiens publics à l'agriculture de proximité et de l'engagement des collectivités territoriales.

Les scénarios présentés et les stratégies associées à chacun d'eux mettent en évidence trois questions déterminantes pour la transmissibilité de l'activité agricole :

- la gestion des risques, qu'ils soient de nature économique, biologique ou climatique,
- le financement du capital d'exploitation face à l'augmentation tendancielle des capitaux à mobiliser,
- l'acquisition des compétences indispensables à la maîtrise de l'innovation technique ou organisationnelle par les agriculteurs.

Au delà de ces questions, le rapport met en évidence la spécificité et la cohérence des stratégies propres à chaque scénario et les choix qu'elles impliquent pour les pouvoirs publics.